

JUIN 2022



Candidature

pour la mise en œuvre
d'une stratégie de développement
local sous la forme
d'un Développement Local
par les Acteurs Locaux (DLAL)
pour la programmation 2021-2027



Sommaire

1. Présentation du territoire	p.3
2. Portrait de territoire	p.5
1/ Une attractivité démographique à accompagner	p.6
2/ Une situation sociale contrastée	p.8
3/ Un modèle développement touristique (de type tourisme de masse), générateur de richesses qui profitent insuffisamment à l'économie locale	p.10
4/ Une forte vitalité économique sur une courte et longue période	p.12
5/ Une très forte dépendance à l'automobile	p.13
6/ Une situation agro-environnementale à la fois favorable et préoccupante, une opportunité de résilience pour le territoire	p.14
7/ Des Communautés de Communes qui se préparent au changement	p.17
8/ Analyse AFOM/synthèse du diagnostic	p.20
3. La stratégie du Pays Landes Nature Côte d'Argent	p.24
1/ Le contexte et la justification des choix stratégiques	p.24
2/ Le projet de territoire	p.26
3/ La prise en compte dans le projet de territoire de la norme 37 101 et des objectifs Néoterra	p.27
4/ Une cohérence avec les stratégies locales et les différents dispositifs en place	p.28
5/ Coopérer pour mieux agir	p.29
6/ La plus-value LEADER, conjuguer le local et le global	p.33
7/ Mobilisation des acteurs locaux et gouvernance	p.34
8/ Méthode d'actualisation de la stratégie et du plan de développement	p.40
4. Le plan de développement	p.41
1/ Présentation du plan de développement du GAL	p.41
2/ Fiches actions	p.42
3/ Plan de financement	p.56
4/ Le fonctionnement du GAL	p.56
6. Annexes	p.62
1/ Annexe 1	p.62
2/ Annexes 2	p.63
3/ Annexes 3	p.82
4/ Annexes 4	p.86



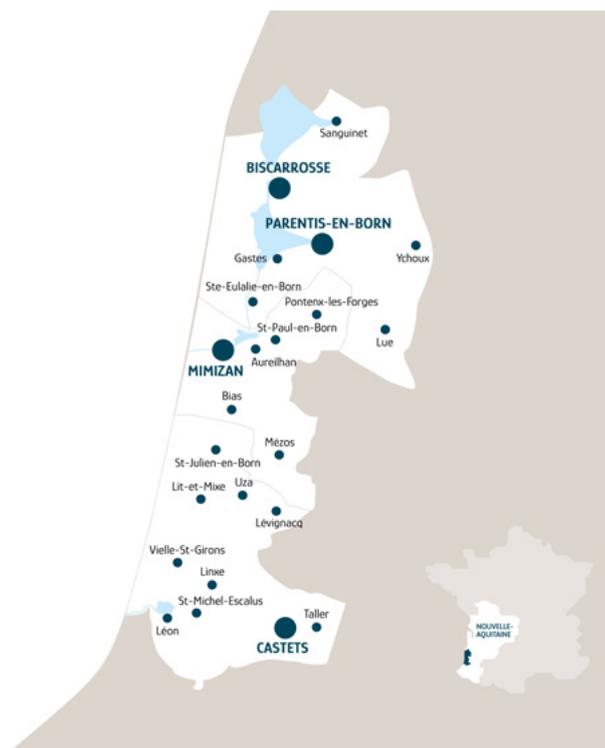
Présentation du territoire

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent

« De cap a l'ahorèst e de cap a la mar »

Côté Terre: sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, ces routes qui furent, des siècles durant, de grandes voies d'échanges constituées en véritable réseau de communication marquèrent l'Europe entière. Côté mer: avec **60 km de côte d'argent**, le Pays Landes Nature Côte d'Argent dispose de plus des **2/3 du littoral landais**. Il est essentiellement connu pour sa filière Forêt-Bois-papier (85% de la superficie est recouverte de forêt). Une chaîne de lacs et d'étangs, allant de Biscarrosse à Léon, véritable trait d'union entre le Bassin d'Arcachon et le Pays basque qui relie les communautés de communes des Grands Lacs, de Mimizan et de Côte Landes Nature. Ce pays du Born et du Marensin compte plus de **54 000 habitants** (population légale INSEE 2018), répartis dans 23 communes, soit 12% de la population départementale, sur un territoire de 1 635 km² (17 %

de la surface départementale) et affiche ainsi une densité de population de plus de 33 habitants/km². La population est répartie inégalement dans les 3 Communautés de Communes qui composent le territoire: la Communauté des Grands lacs, au Nord, accueille presque 30 000 habitants (55 % du territoire/ Biscarrosse est la commune la plus peuplée avec 13 946 habitants), puis La Communauté de Communes de Mimizan (avec environ 13 400 résidents) et enfin la Communauté de Communes de Côte Landes Nature, au Sud, avec près de 12 000 habitants. Le territoire connaît une croissance démographique constante et soutenue (**+ 1.3% en moyenne, par an**, entre 2013 et 2018), principalement associée aux **dynamiques connues du tropisme littoral**.



Le Pays Landes Nature Côte d'Argent est aujourd'hui à un **tournant majeur de son développement**. Son cadre de vie préservé attire de nouvelles populations, résidentes permanentes ou plus ponctuelles, avec **une attractivité touristique confortée ces dernières années**. Ce regain d'attractivité ne doit pas masquer la diversité des situations avec de fortes disparités saisonnières, communales (littorales versus non-littorales), tout comme une grande fragilité sociologique (vieillesse de la population, solde naturel négatif, précarité, etc.).

Son développement, à venir, doit s'attacher à construire **un territoire fort de l'ensemble de ses potentialités, avec une saison touristique étendue, des ressources préservées et une préparation aux changements climatiques à venir**.

Le 17 novembre 2014, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), faisant suite au syndicat mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent, est créé. Il est composé des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre suivants :

- Communauté de Communes des Grands Lacs
- Communauté de Communes de Mimizan
- Communauté de Communes Côte Landes Nature

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, établissement public, prend la dénomination de « **PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT** ».



Il a pour objet, dans ses statuts, d'assurer la cohérence d'un développement local et d'un aménagement global et durable du territoire, par le biais, notamment, de toutes les procédures contractuelles de développement et d'aménagement.

Le PETR est administré par un Comité syndical, qui en constitue l'organe délibérant.

Le Comité syndical est composé de 26 sièges. Il est ainsi réparti les sièges au sein du Comité syndical du Pôle tenant compte du poids démographique :

Répartition des sièges au Comité syndical du PETR	Nb de titulaires	Nb de suppléants
Communauté de communes des Grands Lacs	11	11
Communauté de communes de Mimizan	8	8
Communauté de communes Côte Landes Nature	7	7
TOTAL	26	26

2. Portrait du territoire

Un travail de diagnostic a été conduit à l'échelle du territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent, dans le cadre de la révision du projet de territoire. De manière à partager celui-ci avec le plus grand nombre d'acteurs du territoire, de le nourrir avec la connaissance de la vie locale, et de le compléter, quatre séminaires de travail et de partage ont été organisés lors de l'année 2021.

Ils ont réuni plus de quarante participants sur chaque journée: élus, associations, citoyens et acteurs économiques.

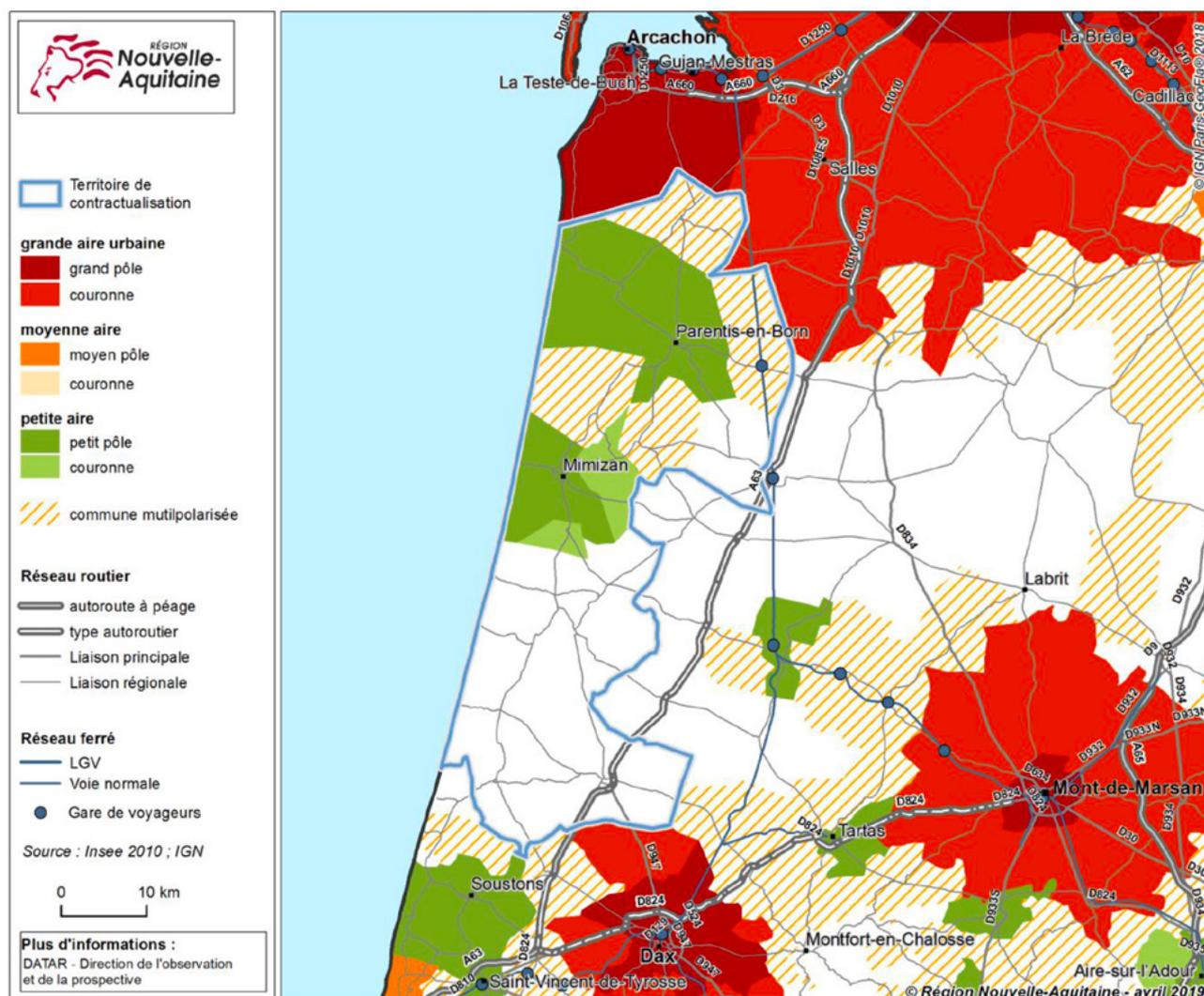
Parallèlement, et permettant de nourrir les réflexions des séminaires, une enquête a été réalisée auprès des habitants avec des questions sur l'identité, l'aménité, les atouts et

contraintes à vivre toute l'année dans le Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Lors de ces 4 séminaires, 3 thématiques ont particulièrement été abordées:

- L'attractivité du territoire, ses avantages et ses contraintes,
- L'aménité du territoire et son identité,
- Les nouveaux modèles de développement...

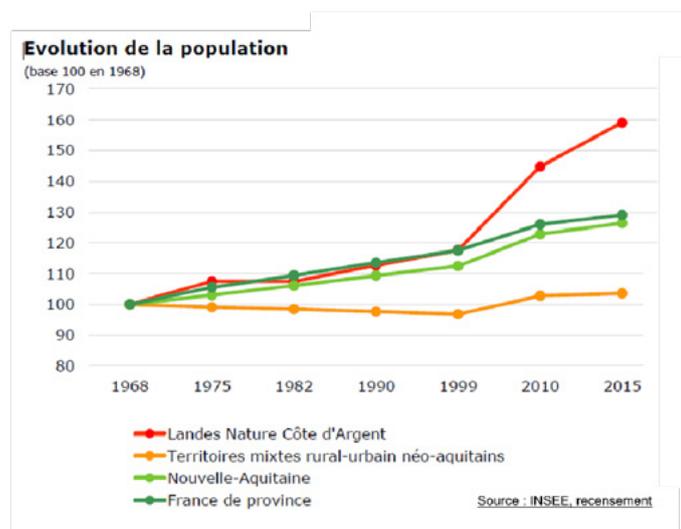
Ces journées de partage ont permis d'une part, de valider ensemble le diagnostic de territoire, dont les grandes lignes sont présentées ci-après, et, d'autre part d'affirmer de manière collective les enjeux, objectifs et orientations stratégiques à venir pour le territoire.



Le Pays Landes Nature Côte d'Argent est un territoire mixte urbain rural, sous influence au Nord du Bassin d'Arcachon et de la Métropole de Bordeaux et au Sud de l'agglomération de Dax. La population des communes varie de 196 habitants à Uza à près de 14 000 habitants à Biscarrosse.

1/ Une attractivité démographique à accompagner

En comparaison avec les autres territoires néo-aquitains, le territoire connaît une très forte évolution de la population et du parc de logements. Évolution particulièrement due aux facteurs d'attractivités présents sur le territoire : la nature, l'espace, garants d'une certaine qualité de vie, services marchands et non-marchands : commerces, santé, sports, loisirs, services aux particuliers...



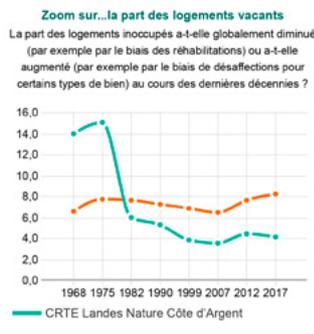
Cette attractivité est à accompagner, notamment à cause des tensions qu'elle génère sur le marché immobilier :

Deux chiffres à retenir :

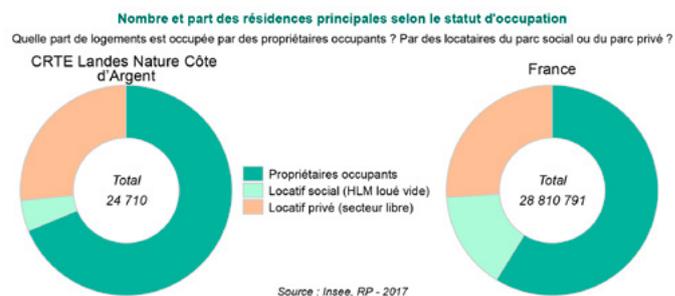
4.1 %, taux moyen des logements vacants sur le territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent (vacance structurelle, généralement dans le bourg).

Environ 40 % de résidences secondaires

(avec des phénomènes plus récents de bi-localité).



Il devient difficile de se loger pour les jeunes et les familles d'actifs, que ce soit en location (souvent limitée à la location saisonnière) **ou en accession** (prix qui ont fortement augmenté ces dernières années et relative rareté de disponibilité foncière), malgré une très forte constructibilité ces dernières années.



Cette problématique est amplifiée par les besoins liés aux emplois saisonniers (avec Nomad, le territoire tente de répondre à ce besoin).

À ce jour, deux PLH, correspondant aux territoires des Scot, sont envisagés afin de prendre en compte de manière plus concrète la question du logement.

Les constructions neuves
Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CRTE Landes Nature Côte d'Argent	France
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	12,4 ▲	4,5
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m ²)	97,5 ▲	81,2

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2013-2017

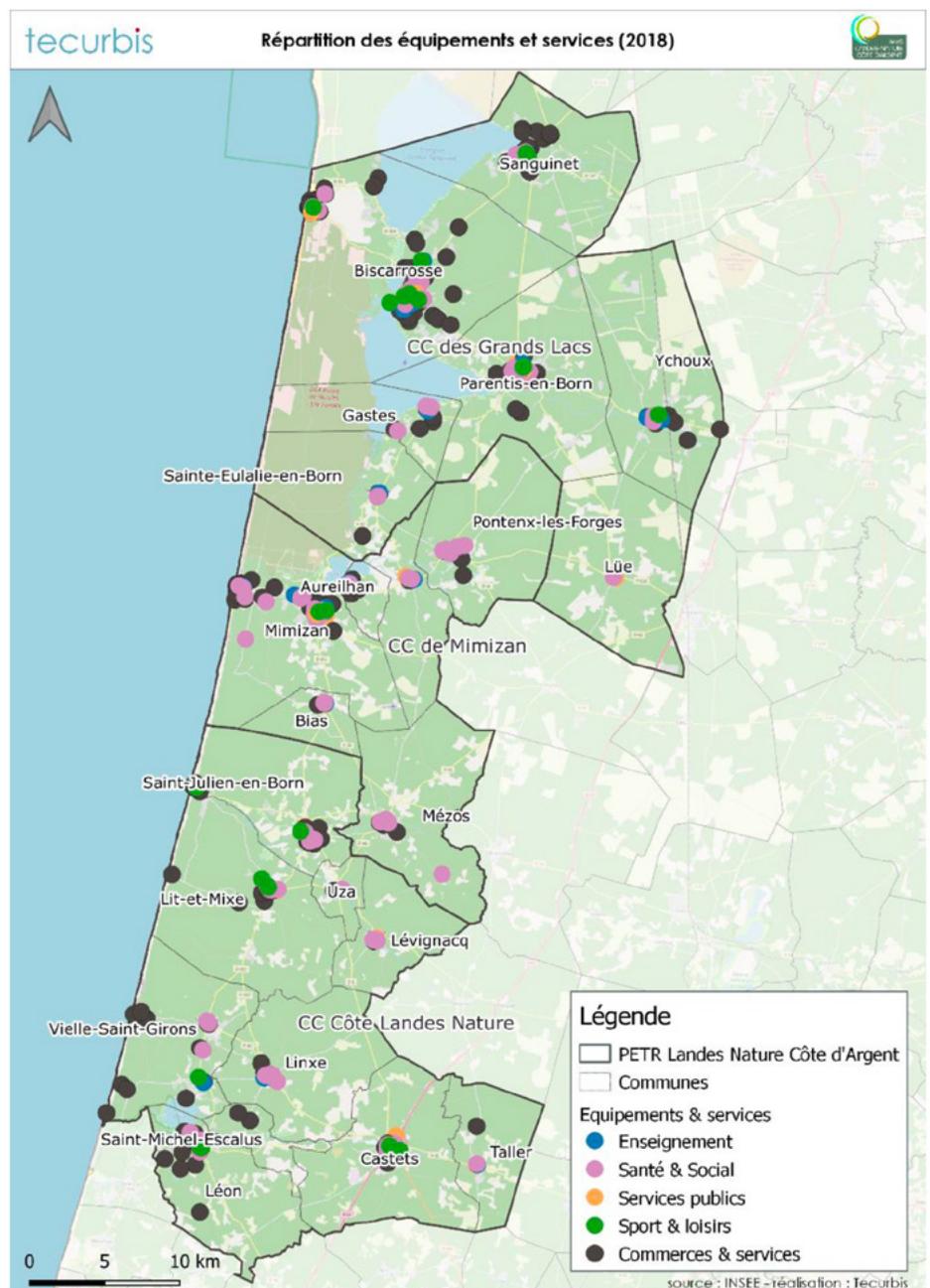
Le territoire s'inscrit dans une longue trajectoire de dynamisme démographique. L'accroissement de la population s'accélère au cours des années 2000 et se poursuit à un rythme exceptionnel, sur l'ensemble du territoire avec une sur-attractivité dans sa moitié Nord, largement supérieure aux tendances régionale et nationale. **L'intensité des apports migratoires laisse augurer la poursuite d'une croissance démographique soutenue du territoire, elle s'exerce sur des actifs, mais surtout sur des seniors de 55 à 69 ans qui s'installent pour la retraite.**

Cette redynamisation de la population, qui permet une croissance soutenue de la population active est essentielle, mais elle ne réduit pas vraiment le vieillissement de la population du territoire: les plus de 60 ans sont 1,2 fois plus nombreux que les moins de 30 ans (la question du bien vieillir sur le territoire est un enjeu majeur, selon l'INSEE, près de 40 % des plus de 75 ans constituent des ménages isolés). De fait, si la forte progression de la population active traduit un bon potentiel de renouvellement de la ressource en main d'œuvre, le vieillissement prononcé des artisans-commerçants-chefs d'entreprise et des cadres peut priver, à terme, le territoire de capacités d'innovation et alerte sur la transmission d'entreprise.

Parallèlement, et outre ses aménités littorales, le territoire dispose d'atouts pour attirer résidents et touristes avec, la présence des pôles structurants, maillant le ter-

ritoire du Nord au Sud et un niveau d'équipement relativement élevé pour les plus courants et de proximité.

Le maintien, voir le développement de ce niveau d'équipements apparaît essentiel pour contenir la forte évasion commerciale que subit le Pays Landes Nature Côte d'Argent (en direction de la COBAS, mais aussi de Mont de Marsan et de Dax) et qui traduit la difficulté des pôles du territoire à assumer leur rôle de pôle de consommation.



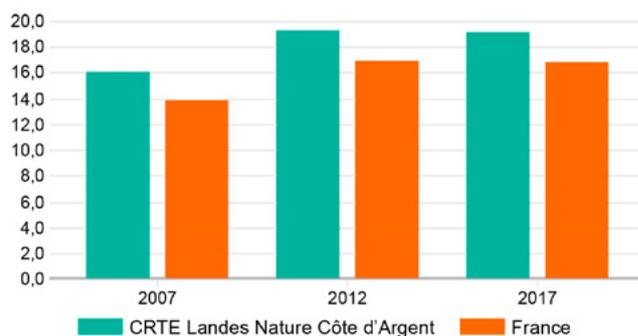
2/ Une situation sociale contrastée

Cette situation, globalement favorable, cache des situations moins enviables et il est important de constater sur le territoire une situation sociale préoccupante : un taux de chômage nettement supérieur aux moyennes nationales et en forte progression.

Ce dynamisme démographique est un des facteurs importants de la dynamique économique, ne serait-ce qu'au travers des besoins en biens et services de la population. **La corrélation entre taux de croissance de la population et taux de croissance de l'emploi est de ce fait plutôt élevée.** Le tableau ci-dessous donne des indications sur les deux ensembles de dynamiques.

Les deux premières colonnes présentent les taux de croissance de la population et de l'emploi entre le recensement 2012 (période couverte 2010-2014) et le recensement 2017 (période couverte 2015-2019).

Les jeunes en difficulté d'insertion
Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

La troisième et la quatrième colonne donnent une indication de la situation relative de chaque EPCI: la croissance de la variable analysée est dite « faible » si l'EPCI est dans le tiers des EPCI de plus faible taux, « médiane » si le taux est dans le tiers intermédiaire et « fort » si le taux est dans le tiers supérieur.

La dernière colonne permet d'identifier une éventuelle déconnexion entre le taux de croissance de l'emploi effectivement observé et celui auquel on s'attend, compte-tenu du taux de croissance observé de la population. La croissance de l'emploi observée peut se révéler « inférieure », « conforme » ou bien « supérieure » à celle attendue, compte-tenu de la dynamique démographique.

Landes Nature Côte d'Argent	Nombre d'EPCI du territoire : 3				
	taux de croissance 2012-2017		Situation relative du territoire		
	population	emploi	croissance population	croissance emploi	croissance emploi effective par rapport à l'attendu
EPCI					
CC Côte Landes Nature	8,36%	0,48%	forte	forte	très inférieure
CC de Mimizan	2,02%	-1,05%	médiane	médiane	conforme
CC des Grands Lacs	9,75%	4,07%	forte	forte	inférieure
Territoire de contractualisation	7,58%	1,86%			
Région Nouvelle-aquitaine	2,58%	0,80%			
France métropolitaine	1,99%	0,21%			

Source : Insee, traitements DITP

Si l'économie du territoire s'inscrit dans la durée dans une dynamique positive, la situation sociale est plus contrastée. En effet, la distribution du revenu des ménages apparaît très favorable. Toutes les catégories de ménages, des plus pauvres aux plus aisées, affichent un niveau de revenu supérieur aux territoires de même catégorie et supérieur à la moyenne régionale pour les classes les plus défavorisées et les classes moyennes. Ce niveau de revenu élevé est susceptible de favoriser la consommation et le développement de l'économie présenteielle.

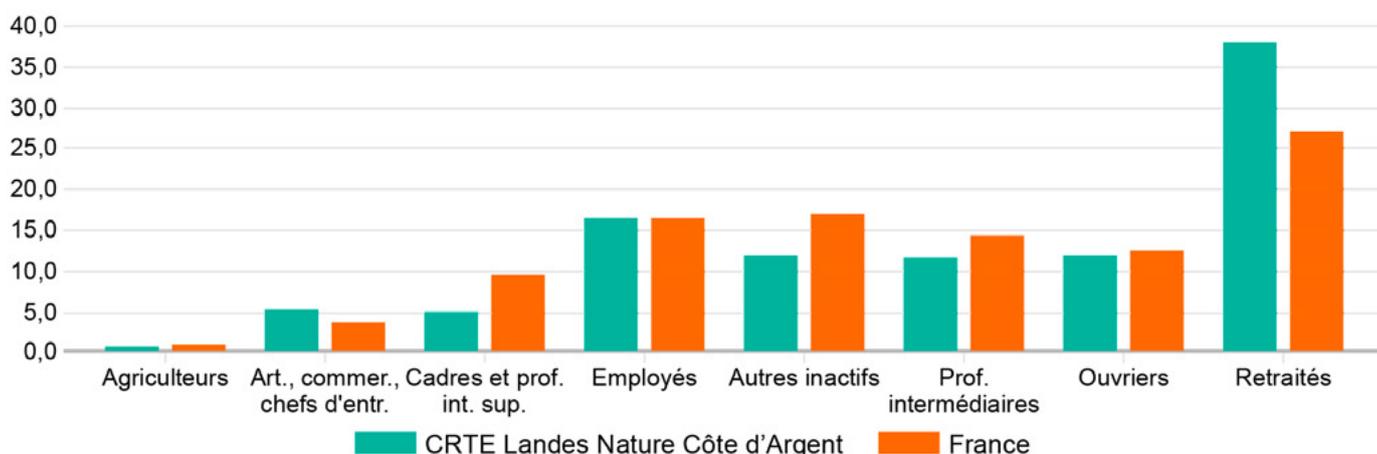
En outre, les situations de pauvreté sont nettement moins répandues que dans les territoires de référence. Mais les contrats courts, liés à la saisonnalité des emplois, sont légèrement surreprésentés et l'intensité du chômage est très élevée dans l'ensemble du territoire.

Le niveau de qualification de la population est nuancé. Les habitants du territoire sont plus nombreux à détenir un diplôme que les habitants de la région Nouvelle-Aquitaine mais les diplômés sont moins qualifiés. Ils le sont toutefois plus que dans la moyenne des territoires mixtes rural-urbain.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble

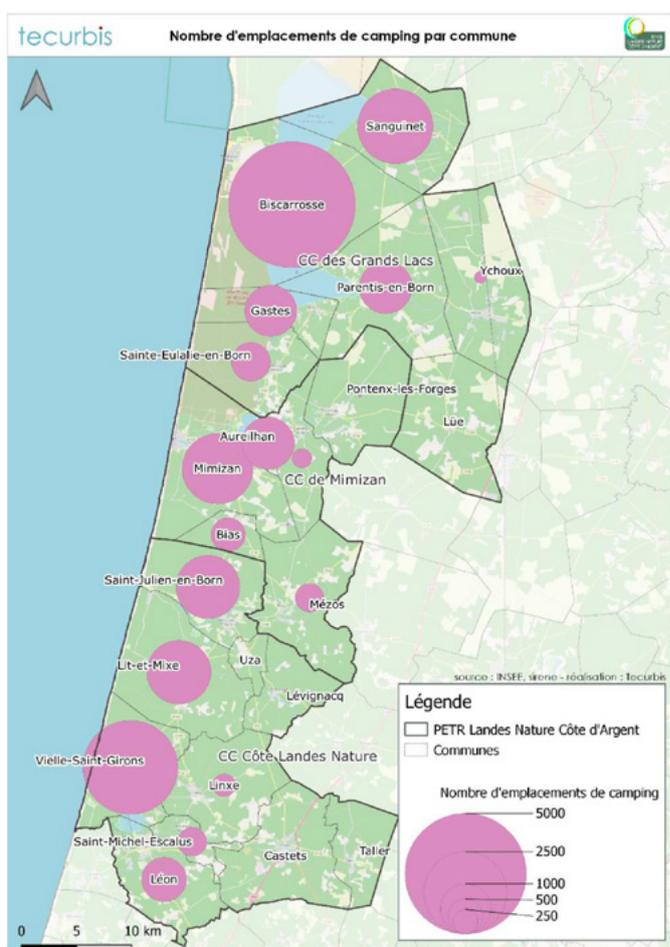


Source : Insee, RP - 2017

3/ Un modèle de développement touristique (de type tourisme de masse), générateur de richesses qui profitent insuffisamment à l'économie locale

La surreprésentation d'un principal moteur de développement, le tourisme, dans le processus de captation de revenus extérieurs met en évidence **un modèle de développement hyperspécialisé**. Concentrée sur la frange littorale, l'activité touristique repose sur les espaces et milieux naturels qui fondent l'identité du territoire: océan, forêt, lacs. Elle s'appuie sur une offre d'hébergement marchand et non-marchand très développée : 43 hôtels, 86 campings (près de 22 000 emplacements, seules 5 communes n'ont pas de camping), 11 villages de vacances et 13 résidences de tourisme, environ 160 000 lits touristiques dont près de la moitié sur la seule Communauté de Communes des Grands Lacs). **Cette forte spécialisation est aussi, à ce jour, liée à une très forte saisonnalité**. En effet, la nature des hébergements, à 80 % en hôtellerie de plein air, limitent l'accueil hors saison et

confère au territoire une image d'accueil d'un tourisme de masse, estival, principalement attiré par les plages. Cet accueil génère, certes, un flux économique conséquent (principalement saisonnier), mais aussi de nombreuses nuisances comme la thrombose des axes routiers, les estivants venant exclusivement en voiture individuelle ou en camping-cars (20 % des déplacements), la pollution de certains sites, en particulier les Lacs, le surdimensionnement des infrastructures... Par exemple, pôle touristique principal du territoire, dans la continuité de l'attractivité du bassin d'Arcachon, la population de Biscarrosse passe de 14 000 habitants l'hiver à environ 80 000 en pleine saison.

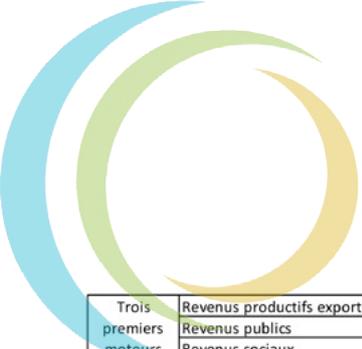




Le modèle de développement du territoire semble toutefois en voie de diversification grâce à l'activation des leviers pendulaires et productifs, même si ceux-ci demeurent sous-représentés probablement du fait de l'hypertrophie des revenus touristiques.

En effet, les revenus pendulaires pèsent ainsi moins que dans les autres territoires mixtes rural-urbain, mais la part d'actifs résidents qui travaillent à l'extérieur du territoire est proche de la moyenne. Le poids des revenus productifs exportateurs est également inférieur à celui observé dans les territoires de même catégorie, malgré une certaine résistance des forces productives concurrentielles du territoire. Le Pays, Landes Nature Côte d'Argent, apparaît en outre peu dépendant des mécanismes redistributifs nationaux (transferts sociaux, revenus publics et pensions de retraite), nettement sous-représentés en dépit du vieillissement de la population.

Porté par le levier touristique, ce modèle de développement induit une captation de richesses par habitant très forte, la plus élevée des territoires de contractualisation néo-aquitains. En revanche, la propension à consommer localement, extrêmement faible, suggère que les centralités du territoire ne parviennent pas à contenir une évasion commerciale qui s'opère vers la métropole bordelaise et les agglomérations d'Arcachon et de Dax. **Cette configuration stimule insuffisamment l'économie présentielle du territoire: la densité en emplois présentiels est inférieure à la moyenne des territoires mixtes rural-urbain.**



		Territoire de contractualisation Landes Nature Côte d'Argent	Territoire de référence Territoires mixtes rural-urbain néo-aquitains	Moyenne des territoires de Nouvelle-Aquitaine
Trois premiers moteurs	Revenus productifs exportateurs	5,7%	10,8%	13,8%
	Revenus publics	3,7%	5,9%	8,6%
	Revenus sociaux	7,0%	13,5%	14,8%
Moteur résidentiel	Pension de retraite	21,1%	28,8%	30,5%
	Dépenses touristiques	51,5%	23,9%	14,7%
	Revenus des capitaux et fonciers	2,2%	2,4%	3,6%
	Revenus "pendulaires"	8,8%	14,7%	14,0%
Total		100,0%	100,0%	100,0%
Potentiel de dépenses locales (en € / hab.)		32 287 €	19 104 €	17 166 €
Densité emplois présents (emp. Prés. / 100 hab.)		8,9	9,7	13,4

Source : OPC, traitements DITP

4/ Une forte vitalité économique sur une courte et longue période

Avec environ 17 000 emplois, dont près de 60 % répartis sur les communes de Biscarrosse, Mimizan et Parentis, le territoire a connu des mutations économiques moins profondes que les territoires de référence¹ sur les 40 dernières années. Sa forte attractivité touristique confère au territoire une orientation plus résidentielle que productive.

La sphère résidentielle, tournée vers la satisfaction des besoins des populations résidentes et des touristes, a renforcé sa sur-représentation (passant de 59 % à 67 % des emplois entre 1975 et 2015), même si le dynamisme de cette sphère a été moindre qu'en région et au niveau national.

Moins présente que dans les territoires de référence en 1975, la sphère productive (agriculture et agroalimentaire, l'ensemble de la filière bois, l'industrie chimique principalement) a relativement bien résisté. Les emplois de cette sphère ont progressé de 11 %, ce qui distingue Landes Nature Côte d'Argent de tous les territoires de référence. Le territoire présente d'ailleurs des spécialisations industrielles marquées : l'industrie du bois-papier-imprimerie et l'industrie chimique en lien avec la présence de la forêt, mais aussi les autres industries manufacturières.

Les secteurs présents de l'hébergement-res-

1. Les territoires de référence sont la région Nouvelle-Aquitaine, la province (France métropolitaine hors Ile-de-France) et la moyenne des territoires mixtes rural-urbain de Nouvelle-Aquitaine.

tauration, de la construction et des activités immobilières sont également surreprésentés par rapport au niveau national, en raison principalement de l'attractivité touristique du secteur.

Le dynamisme combiné des deux sphères, résidentielle et productive, entre 1975 et 2015 a permis de stimuler les créations d'emplois à un rythme supérieur aux moyennes de comparaison.

La vitalité économique du territoire observée sur une longue période se confirme sur la période récente.

La « grande récession » impulsée en 2008 par la crise financière internationale a eu un impact très modéré sur le territoire. Il a été exposé plus tardivement aux cycles récessifs et a su tirer profit des périodes de reprise.

Cette dynamique s'est traduite sur l'ensemble de la période 2008-2017 par une légère progression de l'emploi salarié privé, supérieure aux moyennes régionale et nationale. Les secteurs présents du commerce et de l'hébergement-restauration, à composante touristique, y contribuent largement. L'industrie chimique enregistre également de bonnes performances, à rebours de la tendance nationale.

A l'inverse, l'industrie bois-papier (filiale historique) et le transport - entreposage subissent des pertes d'emploi supérieures aux évolutions nationales.

Alors que l'orientation sectorielle du tissu économique local a joué défavorablement, il

semble que ce soient les capacités propres du territoire (infrastructures de transport, coordination des acteurs économiques locaux et coopérations, innovations, présence d'aménités naturelles ...) qui aient maintenu cette bonne trajectoire économique.

Le dynamisme perçu du territoire se traduit aussi dans le tissu d'entreprises doté d'une forte capacité de renouvellement même si le taux de création d'établissements plonge ces dernières années.

Landes Nature Côte d'Argent

Top 5 Spécialisation	effectifs du TC	Poids du secteur		
		TC	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 423	14,3%	13,3%	12,7%
Administration publique	2 164	12,8%	10,2%	9,7%
Construction	1 538	9,1%	7,0%	6,4%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans héb.	1 424	8,4%	9,1%	7,6%
Hébergement et restauration	1 169	6,9%	3,8%	4,0%

Top 5 Spécificité	effectifs du TC	spécificité	
		TC	Région
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	946	7,5	1,7
Industrie chimique	676	7,3	0,7
Hébergement et restauration	1 169	1,7	0,9
Agriculture, sylviculture et pêche	719	1,6	1,9
Construction	1 538	1,4	1,1

Source : Insee, traitements DITP

La répartition des emplois est inégalement répartie entre les collectivités membres du PETR, la Communauté de Communes des Grands Lacs regroupant 8518 emplois, soit 50% du total. Les Communautés de Communes Côte Landes Nature et de Mimizan recensent respectivement 4 482 emplois (26%) et 3 958 emplois (23%).

5/ Une très forte dépendance à l'automobile

Les enjeux climatiques connus, et la situation du territoire, nous amènent à prendre en compte la question de la mobilité. Le PETR s'est récemment saisi de cette problématique. Le territoire s'agence autour et à proximité d'axes automobiles structurants, avec principalement l'A63 qui relie Bordeaux à l'Espagne et le traverse à l'Est et la 2x2 voies qui relie

Dax à Mont de Marsan.

En complément, 2 liaisons TER desservent le Nord Est via Ychoux, seule gare du Pays.

Le territoire du PETR bénéficie de 3 lignes permanentes de bus (cantonnées aux jours actifs de la semaine) dont 1 nouvelle ligne structurante (Parentis-Biscarrosse-La Teste) permettant de gommer l'effet-frontière historique entre le nord des Landes et la Gironde.

14 communes sur 23 ne bénéficient d'aucune desserte, et notamment les 10 communes de

Côte Landes Nature

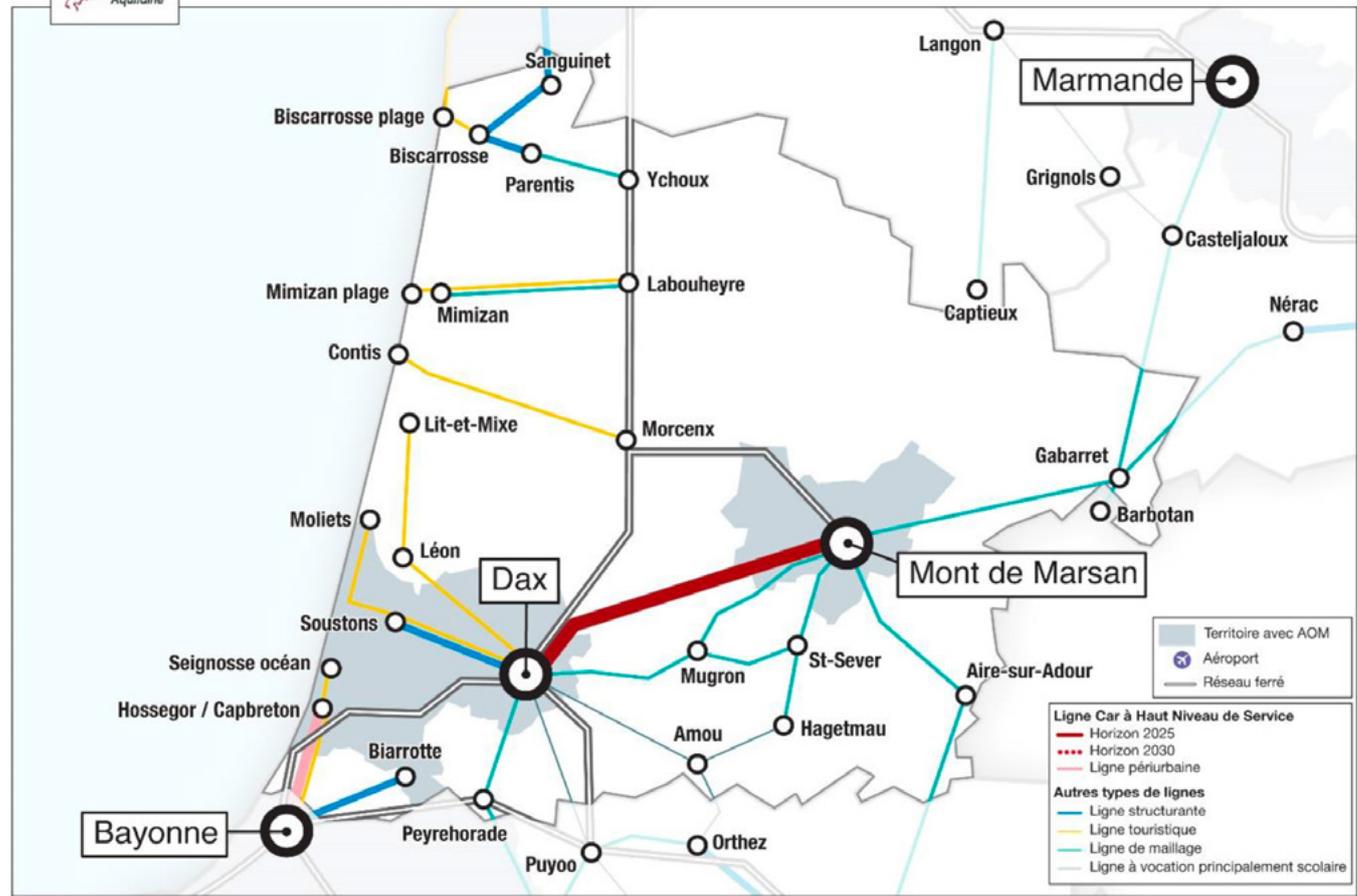
Hors saison estivale, de nombreux flux sont générés par les habitants, que ce soient des flux domicile/travail, (64 % interne au territoire, pour 22 % sortants, principalement vers la COBAS voisine, et l'agglomération de Bordeaux ou pour 13 % entrant sur le territoire)

des flux domicile/étude ou des déplacements vers les principaux sites de commerces et services (déplacements parfois assez longs).

En saison aux flux habituels générés par les habitants, s'additionnent les flux, extrêmement denses, liés à l'attractivité touristique et principalement les plages. L'étude mobilité a montré que « le touriste-type sur le territoire est un estivant, arrivant sur le territoire en voiture, venant pour profiter des plages, et séjournant volontiers en camping », concentrant les flux dans les communes littorales. Peu de transports collectifs accompagnent ces flux, même si les navettes-plages d'été connaissent un grand succès et que le territoire se prête aux mobilités douces (réseau plus utilisé pour les loisirs que pour les déplacements quotidiens).



Réseau cible du schéma des transports de Nouvelle-Aquitaine - Landes



Accompagné par la Région Nouvelle-Aquitaine, le PETR développe aujourd’hui une politique en faveur des nouvelles mobilités sur le territoire.

Les lignes de transports en commune inscrites au schéma départemental des transports collectifs du département des Landes, pourront accompagner cette politique.

6/ Une situation agro-environnementale à la fois favorable et préoccupante, une opportunité de résilience pour le territoire

Le caractère fortement naturel du territoire est le principal marqueur de son identité et des éléments incontournables de la qualité de vie de « tout le vivant ».

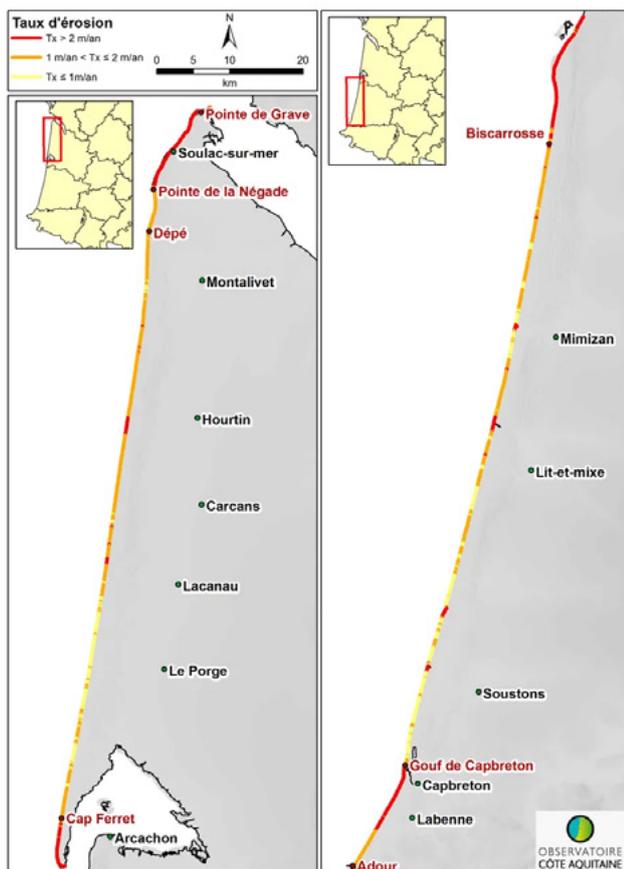
Il est constitué, entre autres, de la bande dunaire (boisée ou non), de massifs forestiers de pins maritimes, de nombreux plans d’eau, marais, étangs et lacs reliés par un réseau hydrographique dense et souvent peu visible.

Ces milieux naturels, éléments d’attractivités, mais aussi souvent outils de production économique pérennisés grâce au cycle sylvicole, sont à l’origine d’une richesse écologique remarquable, comme en témoigne la présence de nombreux périmètres inventoriés, voire réglementés (réserve naturelle nationale, sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, ZNIEFF, ZICO etc.) que les SCOT ont identifié.

La bande côtière, objet d’une érosion intensifiée au fur et à mesure des tempêtes, fait l’objet de nombreuses études, protections et

travaux.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain qui réunit la totalité des intercommunalités du littoral, les trois Conseils Généraux, le Conseil Régional et l'État a adopté en 2010 son Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain qui définit une feuille de route opérationnelle pour les collectivités gestionnaires de cet espace.



Parallèlement à la bande côtière, 85 % du territoire fait l'objet **d'une couverture forestière, activité économique mais aussi réserve de biodiversité conséquente avec une présence régulière de l'eau** (forêts galeries, marais, boisements humides...). La couverture forestière, majoritairement plantée de pins des Landes (mais on retrouve aussi des feuillus à proximité des cours d'eau), constitue un système avec le cordon dunaire, et s'apportent l'un et l'autre une protection.

Le reste du sol productif du territoire est prin-

cipalement dévolu à **une agriculture intensive, organisée pour le circuit long**, qui s'est confortée par des conversions de sites forestiers à la suite des tempêtes.

On retrouve localement :

- Des grandes cultures céréalières et principalement le maïs, peu résistantes aux aléas climatiques,
- Des légumes de plein champ, majoritairement destinés à la transformation (avec localement des entreprises de transformation, comme Légum'land et Antartic Food à Ychoux)
- Des petits fruits avec principalement la production de myrtille de Dittmeyer Agricola à Parentis,

Bien qu'il y ait des productions en agriculture biologique, du fait de leur caractère intensif, les productions locales font l'objet de nombreux traitements. Elles seront fragilisées par les aléas climatiques à venir.

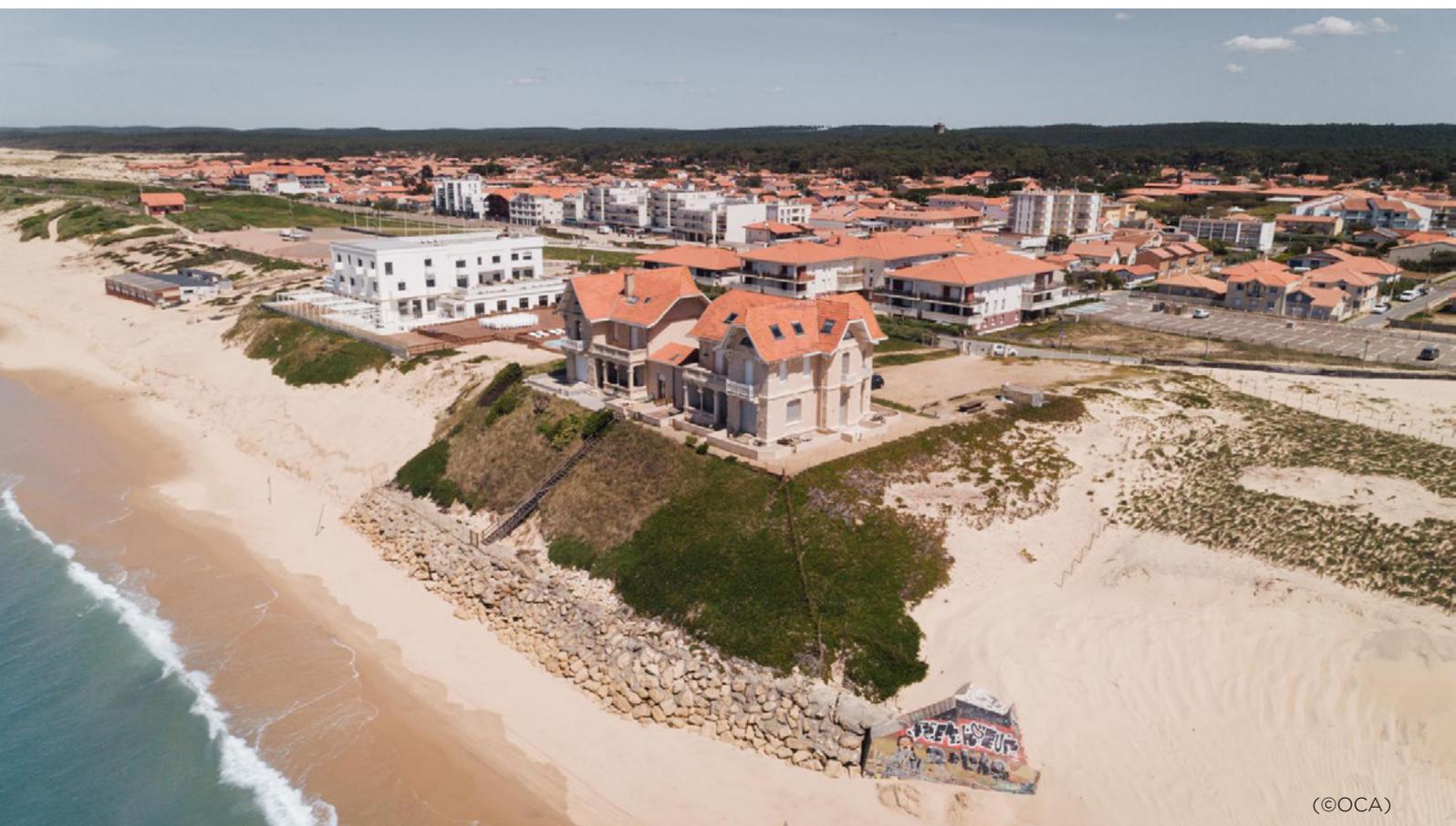
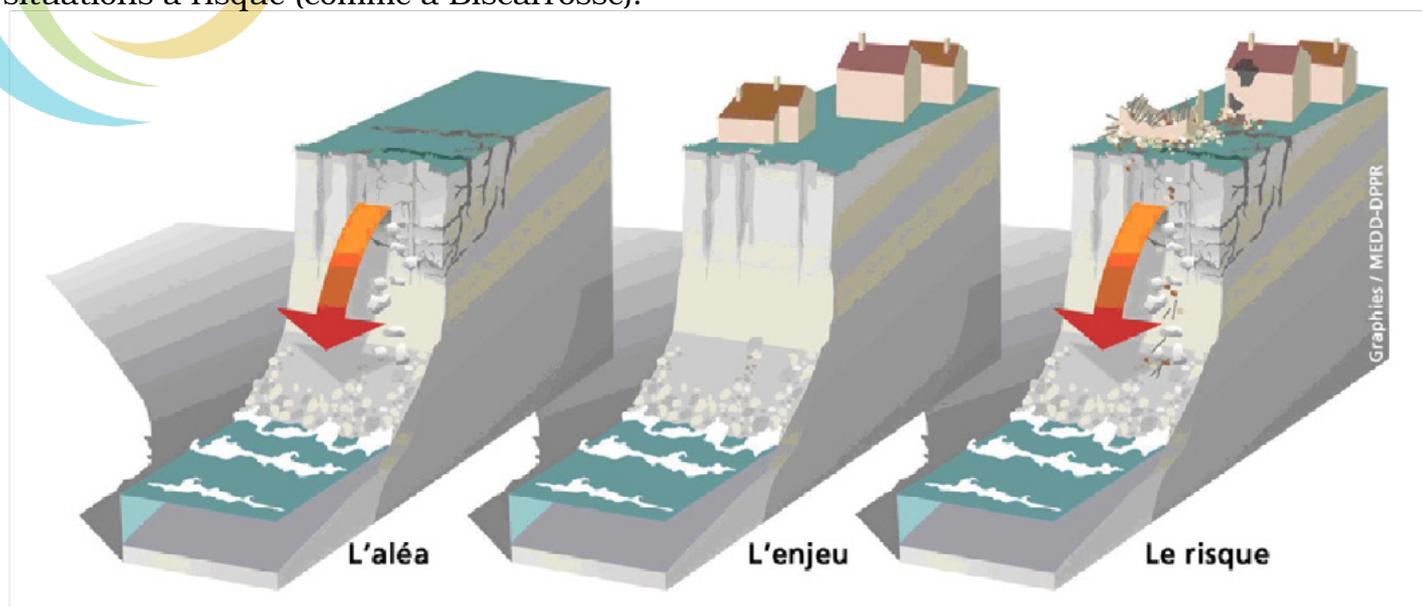
Les principaux risques à prendre en considération :

Nous ne reprendrons pas ici la liste complète des risques liés au réchauffement climatique et à la transition (telles que l'augmentation des coûts des énergies fossiles, la perte de la population d'oiseaux, la multiplication des insectes...), le recensement présenté est limité à ce qui est spécifique au territoire en raison de ses particularités.

- L'érosion marine, le recul de trait de côte et les risques de submersion :

La problématique est aujourd'hui connue et prise en compte dans les documents d'urbanisme, le recul du trait de côte (environ 1, 70 m/an dans le département des Landes) est aujourd'hui intégré dans les règlements d'urbanisme en place même si des situations de conflits perdurent avec l'installation de certains campings sur le cordon dunaire ou des

situations à risque (comme à Biscarrosse).



Les villas jumelles et le grand hôtel de la plage à Biscarrosse

- Les aléas climatiques et les tempêtes :

L'ensemble du territoire est soumis au risque de tempête. Entre les mois d'octobre et d'avril, la façade atlantique française est régulièrement touchée par de fortes dépressions. Les vents violents (souvent au-delà de 89 km/h) ainsi que les pluies associées aux tempêtes constituent un risque non négligeable, auquel les communes littorales sont plus particulièrement soumises. Avec une intensité exceptionnelle (vents de plus de 170 km/h), les tempêtes survenues en décembre 1999, puis plus récemment la tempête Klaus de janvier 2009, ont provoqué des dégâts considérables. La forêt landaise s'est montrée particulièrement sensible avec plus de 60 % de sa surface détruite lors du passage de la tempête Klaus, tandis que la chute d'arbres en ville a concerné l'ensemble des communes.



Le processus de changement climatique en marche laisse supposer que la fréquence et la violence de ces épisodes de tempête iront en augmentant, accélérant les phénomènes d'érosion littorale et exposant davantage les populations et les essences locales.

- **Augmentation des sécheresses agricoles**, nécessitant des modifications dans les cultures aujourd'hui fortement consommatrices d'eau, (maïs, légumes...),

- **Les risques de feux de forêt** : 22 des 23 communes sont soumises à la classification « aléa feu de forêt ».

Ces 40 dernières années, le département des Landes et le territoire se sont dotés d'importants outils de prévention des feux de forêt. Ces outils ont pu montrer leur efficacité, cependant les périodes de sécheresse envisagées vont renforcer le risque incendie dans le massif forestier.

- **Pollution des eaux**, en particulier des eaux des lacs, avec un risque de prolifération des algues, bactéries et parasites, liés tant au réchauffement climatique qu'à la sur-fréquentation de touristes constatée ces dernières années.

- **Des risques industriels** avec la présence de 5 établissements industriels qui font l'objet d'une classification SEVESO : Vermillon société pétrolière à Parentis, DRT à Vielle Saint Giron et Castets, Action Pin à Castets, 3 établissements classés dans le secteur « chimie du bois » et Firmenich à Castets (chimie). 4 des 5 établissements classés sont situés dans la Communauté de Communes Côte Landes Nature, dont 3 dans la seule commune de Castets.

7/ Des Communautés de Communes qui se préparent au changement

Le changement climatique auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI^e siècle ont et entraîneront des répercussions majeures sur les plans politiques, économiques, sociaux et environnementaux. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible



avec le vivant (sociétés humaines comprises). La priorité pour nos sociétés est de mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine, de cerner plus précisément les conséquences possibles, de mettre en place des politiques appropriées, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Communauté de Communes des Grands Lacs : PCAET



La loi confie désormais la coordination de la transition énergétique aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les PCAET sont désormais rendus obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1^{er} janvier 2017.

La Communauté de Communes des Grands Lacs vient d'approuver son PCAET lors du Conseil communautaire du 12 octobre 2021. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un document de planification stratégique qui s'inscrit dans le contexte mondial du changement climatique. Il vise à apporter une réponse locale à ces enjeux environnementaux et économiques au travers de la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel porté par la communauté de communes et s'appuyant également sur la mobilisation des acteurs locaux et des habitants.

Le conseil communautaire par délibération 2018-1360 du 29/03/2018 a lancé l'élaboration du PCAET et défini les modalités de concertation et de pilotage. L'élaboration du PCAET s'est inscrite dans une démarche transversale menée en mode projet qui a impliqué l'ensemble des services et de nombreux acteurs territoriaux. Elle a été conduite à la

fois en interne et en externe.

La stratégie Climat-Air-Energie-Climat des Grands Lacs est déclinée au travers d'un plan d'actions visant à la mise en œuvre des leviers disponibles dans le cadre des compétences de la communauté de communes. Établi pour une période de 6 ans (2021-2026), ce plan d'actions comporte 23 mesures déclinées en 69 fiches actions. Ces actions relèvent des compétences de la collectivité et de celles de ses partenaires. La collectivité met en œuvre des projets emblématiques permettant d'engager résolument la transition énergétique (plateforme de rénovation de l'habitat, programme local de l'Habitat, schéma des mobilités, schéma directeur vélo, développement d'un réseau de tiers lieux, projet alimentaire territorial, mise en place de recycleries, développement du photovoltaïque sur le patrimoine public, valorisation des produits du terroir...).

La Communauté de Communes de Mimizan : TEPOS-TEPCV



Engagée dans la démarche TePos (Territoire à Énergie Positive) depuis 2012, la Communauté de Communes de Mimizan a été labellisée « Territoire à Énergie positive pour

la Croissance Verte » (TEPCV) par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable, le 9 février 2015.

À la suite de l'Adoption de la loi sur la transition énergétique, le mercredi 22 juillet 2015, la Communauté de Commune a défini les axes suivants :

- AXE 1 Miser sur la sobriété et l'efficacité au maximum
- AXE 2 En matière d'énergies renouvelables, remplacer les énergies fossiles par de la biomasse, développer le bois énergie et favoriser l'installation de projets de production d'électricité de grande puissance

- AXE 3 Dans toutes ses actions, faire preuve d'exemplarité

- AXE 4 Développer et recourir aux financements innovants

- AXE 5 Développer l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation locale

- AXE 6 Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets

- AXE 7 Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

Aujourd'hui, les campagnes concernent près de 44% de la population française et 82% des communes. Loin des idées reçues, cette ruralité doit être prise en compte pour elle-même et non plus se résumer à « ce qui reste autour » des espaces urbains. Les territoires ruraux sont engagés dans une transformation en profondeur et de nouvelles ruralités prennent leur essor. Elles sont des lieux de résidence, de loisirs et de production: leur population augmente et leurs activités se diversifient.

Ces territoires recèlent des opportunités majeures pour relever les défis économiques et écologiques. En témoigne la multiplication d'expériences réussies depuis les nouvelles pratiques agricoles, en passant par les innovations liées au numérique, jusqu'aux nouveaux

modes d'accès aux services.

La Communauté de Communes Côte Landes Nature



Côte Landes Nature est un territoire rural. Bien que diversifié, il se caractérise par de moindres relations hiérarchiques entre les communes. Les polarités sont moins accentuées, et plus nombreuses que dans les espaces urbains, où l'on trouve une forte différence entre la ville centre et la périphérie.

Castets, ancien chef-lieu de canton et commune la plus peuplée, ne s'impose pas naturellement comme le pôle urbain du territoire, même si sa position à proximité de l'autoroute a permis le développement d'activités économiques et ainsi de nombreux emplois. La Communauté de Communes s'est aussi récemment engagée dans une démarche de labellisation « Air Climat Energie » (ancien Cit'ergie) accompagnée par l'ADEME via le nouveau programme « Territoire engagé transition écologique ».

	Communauté de Communes des Grands Lacs	Communauté de Communes de Mimizan	Communauté de Communes Côte Landes Nature
Quelques caractéristiques	Territoire le + urbain (Biscarrosse, Parentis)	TEPOS	Littoral sauvage
	Vermillon, Chemviron	Gascogne	DRT
	Tom d'aqui, Larrère, Dittmeyer	Etal 40, Espace test	Copadax
Grands projets à venir	Résidence pour les saisonniers, pépinière/pôle développement économique ...	Aménagements cyclables, Convention territoriale CAF, Rénovation piscine ...	Établissement France Services, Crèche, PV sur toitures bâtiments publics ...
Classement des 1ers employeurs du territoire	Mairie de Biscarrosse, CIAS, Mairie de Parentis, Tom d'aqui, Lycée, Leclerc	Gascogne paper, Gascogne sacs, Mairie de Mimizan, Ehpad de Mimizan, Leclerc	AAI, DRT, ITM, Action pin, Delmas Poissons et marée
Problématiques partagées	Logement, pression foncière, trait de côte/Loi littorale, vieillissement, souhait d'être et de rester attractif pour les familles avec enfants ...		

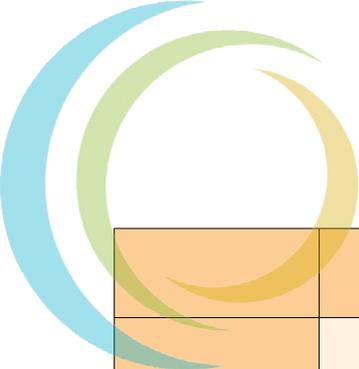
8/ Analyse AFOM/Synthèse du diagnostic

Ce travail est issu d'une analyse objective du territoire, réalisée à partir d'indicateurs chiffrés, mais aussi du ressenti et de l'expression des élus et acteurs de la société civile, présents lors des ateliers de concertation.

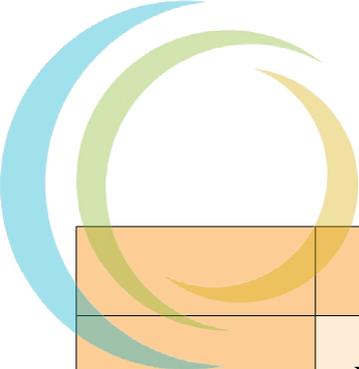
Il se présente selon 3 grands thèmes qui ont guidé les méthodes d'animation et de concertation lors de la révision du projet de territoire.

- L'attractivité du territoire,
- L'aménité du territoire,
- L'économie du territoire.

	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Attractivité du territoire	<p>Le « tropisme littoral », un territoire attractif, un rythme de croissance soutenu de la population,</p> <p>Un solde migratoire positif, un afflux régulier d'une nouvelle population qui a choisi le territoire,</p> <p>Une population un peu plus aisée que les moyennes régionales comparables,</p> <p>Le développement d'un phénomène de bi-localité,</p>	<p>Une carence en logement en accession ou locatifs pour des résidents permanents,</p> <p>La perception d'une rareté foncière au regard de l'importance de l'attractivité (foncier économique, habitat),</p> <p>Des formes urbaines retenues très consommatrices d'espace (lotissement), Un tourisme de masse concentré sur quelques semaines,</p> <p>Une destination à la journée des habitants de l'agglomération bordelaise avec peu de dépenses localement,</p> <p>Un vieillissement structurel de la population, La dualité « été/hiver » et la faiblesse de la vie locale (animation, vie culturelle) hors saison.</p>	<p>L'arrivée d'actifs et de jeunes retraités forces vives du territoire,</p> <p>Une sociologie diversifiée, un public arrivant plutôt aisé, souhaitant s'impliquer sur le territoire,</p> <p>L'expression de nouveaux besoins générateurs d'emplois,</p> <p>Un gisement de résidences secondaires pouvant devenir permanentes,</p> <p>Des espaces déjà artificialisés à requalifier et reconquérir,</p> <p>Un PLH en cours dans deux des trois CDC, qui facilitera de nouveaux modes d'habiter (habitat jeune, personnes âgées, habitat social...)</p>	<p>Une attractivité qui pourrait remettre en question les éléments fondateurs de la qualité de vie locale.</p> <p>Le risque d'exclusion par absence de logements adaptés (forme et prix)</p> <ul style="list-style-type: none"> . D'une population modeste, . Des jeunes actifs, (saisonniers ou non) . D'une population vieillissante, <p>L'absence de réponses qualitatives aux nouveaux besoins et en particulier le vieillissement de la population,</p> <p>Une déception des nouveaux arrivants, en attente de plus de vie sociale et culturelle,</p>



	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Aménité du territoire	<p>Une qualité de vie reconnue par tous : calme nature, océan, lacs, espace... et une relative « tranquillité sociale »,</p> <p>La sensation de grands espaces naturels,</p> <p>Un territoire structuré autour de bourgs avec une offre de commerces et services de proximité « suffisante »,</p> <p>Des politiques publiques efficaces quant à la mise à disposition de services à la population,</p> <p>Une identité locale autour de la culture landaise,</p> <p>Une vie associative riche,</p> <p>Des solidarités développées et organisées,</p> <p>Un accès facile aux loisirs de plein air (vélo, plage, promenade...),,</p>	<p>La dualité de la vie locale été/hiver : une faiblesse des activités culturelles et les fermetures commerciales hors saison.</p> <p>Un accueil touristique massif et homogène (principalement en camping),</p> <p>Un accueil « crispé » des nouveaux habitants,</p> <p>Des superficies communales très importantes, un usage récurrent de l'automobile pour des accès « éloignés » aux commerces et services, (coûts et pollution),</p> <p>Des zones blanches en téléphonie et des saturations des réseaux en période estivale,</p> <p>Des activités économiques traditionnelles « ressenties » comme polluantes,</p> <p>Un développement urbain peu qualifié,</p> <p>Des communes rétro-littorales en cours de dévitalisation</p>	<p>La « dominante » nature du territoire, garante d'une qualité de vie,</p> <p>Les infrastructures en place pour une vie sur l'ensemble de l'année,</p> <p>Une vie locale estivale à pérenniser,</p> <p>Un patrimoine bâti et naturel à valoriser,</p> <p>Des richesses locales méconnues (patrimoine historique, industriel...)</p> <p>Des solidarités déjà en place à développer et généraliser,</p> <p>Un territoire propice . Aux déplacements en mode doux (peu de relief), . À tous les loisirs de plein air,</p> <p>Une situation favorable au développement des énergies renouvelables,</p>	<p>Les évolutions climatiques peuvent dégrader la qualité de vie locale, (tempêtes, sécheresse, incendie...),</p> <p>Le vécu d'une « saturation » estivale, une attractivité touristique subie et répulsive,</p> <p>Une sur-fréquentation de certains sites pouvant fragiliser les milieux naturels,</p> <p>La poursuite de la disparition d'un petit patrimoine bâti et naturel, par manque de valorisation,</p> <p>La poursuite d'une dichotomie entre anciens et nouveaux arrivants,</p> <p>L'exclusion d'une partie de la population par manque de logements accessibles,</p> <p>L'isolement, lié à la dépendance au tout voiture et aux mauvaises connections numériques,</p> <p>Une déconnexion entre l'offre et la demande de services présents localement (tant dans la nature que dans la diversité),</p>



	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Activités économiques du territoire	<p>Deux filières économiques majeures et emblématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Le tourisme, générateur d'emplois présents, mais fortement saisonniers, . La filière bois, de la production à la transformation, avec un outil industriel historiquement développé, <p>Des activités industrielles complémentaires (chimie, agroalimentaire...) qui renforcent l'économie locale,</p> <p>Le développement plus récent d'une économie différentes, dites « émergentes » et d'activités liées à la filière en économie sociale et solidaire,</p>	<p>Des pertes d'emploi dans les filières traditionnelles,</p> <p>Une fragilité des entreprises industrielles traditionnelles du territoire (perte d'emploi, rachat par des grands groupes),</p> <p>Des activités touristiques trop saisonnières,</p> <p>Des taux de chômage en croissance,</p> <p>Une déconnexion entre l'offre et la demande d'emploi,</p> <p>Une population locale peu qualifiée, un accès considéré difficile à la formation,</p> <p>Une agriculture intensive, peu vivrière du tissu local,</p>	<p>Des espaces agricoles à diversifier et à « relocaliser » à des fins vivrières du territoire,</p> <p>La sortie du tourisme de masse, une saison touristique à allonger, des revenus à générer « toute l'année »,</p> <p>Une ressource « bois » à utiliser localement, L'accueil d'une économie différenciée, émergente, constituée d'un grand nombre de petites structures avec des besoins différents,</p> <p>Des friches industrielles à requalifier pour de nouveaux usages,</p> <p>Un public à former pour les filières en devenir en particulier la silver-économie, les énergies renouvelables...</p>	<p>Une évolution climatique et environnementale qui fragilise les principales filières économiques tourisme et bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Évènements climatiques, développement des « bioagresseurs » qui rendent plus aléatoires les productions de bois, . Recul du trait de côte, limitation des plages, dépendance à l'automobile... <p>La fin d'une économie familiale qui renforce les risques de délocalisation,</p> <p>Une évolution des marchés internationaux de la filière bois : exportation massive des productions de bois qui échappent à l'économie locale, rachat de massif par des grands groupes...</p>



Les enjeux qui découlent de l'analyse AFOM se déclinent selon un défi majeur, charpente du projet de territoire et qui est :

« faire territoire durablement / pour un territoire résilient toute l'année »

7 enjeux majeurs ont été partagés :

1. **Penser « Transition plus que Relance »**, sortir des modèles de guichet et avoir une vision globale et stratégique du devenir du territoire qui intègre les perspectives d'évolution environnementales connues,

2. **Habiter « autrement » le territoire** (actifs, décohabitants, personnes vieillissantes, nouveaux arrivants...)

- Gestion de la rareté foncière, accès au foncier et à un logement à des prix supportables,
- Développer de nouveaux produits de logements,
- Reconquérir les bourgs, les friches,

3. **Repenser la mobilité sur le territoire en « intermodalité »**, avoir une vision globale des besoins et des situations par saisons. Aborder la question du « tout voiture » avec la mise en

place de nouveaux modes de déplacement... mais prendre aussi en considération la question de l'accès au numérique (voire dans certaines zones, la téléphonie mobile),

4. **Faciliter l'accès aux services** et plus particulièrement, accompagner le vieillissement de la population.

5. **Développer un modèle économique plus vertueux :**

- Faire évoluer le modèle économique basé sur un tourisme de masse
- Anticiper une possible mutation du massif forestier (réchauffement climatique),

6. **Adapter l'offre et la demande d'emploi**, favoriser l'employabilité du territoire (accès à la formation...),

7. **Anticiper les effets du changement climatique**, la modification du trait de côte et la gestion environnementale des Lacs,



3. La nouvelle stratégie du PETR

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent : un territoire résilient, toute l'année

1/ Le contexte et la justification des choix stratégiques

Depuis la création du Syndicat Mixte en janvier 2003, celui-ci mène une politique volontariste pour le développement et l'aménagement durable de son territoire et occupe un rôle essentiel en matière de dynamisme économique, de cohésion sociale et de transition écologique et énergétique. Avec pour vision globale la réalisation des objectifs de la Charte de Pays adoptée en 2003, les 3 communautés de communes et 23 communes du territoire se sont engagées dans des démarches de diagnostics et de développement stratégique à l'échelle du Pays avec :

- L'étude sur les circuits courts alimentaires de proximité, 2017
- L'étude Mobilité, 2021
- La révision du Projet de territoire, 2021/2022

Ces actions structurantes ont été menées dans un souci constant d'intégrer les enjeux de la transition environnementale.

L'année 2021 a été mise à profit pour réviser le projet de territoire du PETR et se donner les bases d'une nouvelle dynamique de partage et de démocratie locale.

Le nouveau projet de territoire de développement partagé et arrêté, s'appuie sur des objectifs simples (présentés ci-après), traduisant la volonté politique exprimée lors des séminaires participatifs organisés à l'automne 2021 et en janvier 2022. Lors de ces échanges évolutifs et au-delà des constats partagés, un travail prospectif a été réalisé et illustré par de nombreuses propositions d'actions. Le fruit de ce travail constitue « la charpente et l'armature » du projet de territoire. Il se décline en objectifs ambitieux et transversaux. Le travail effectué avec les élus locaux a permis de mettre en exergue un scénario dit « d'avenir souhaitable », qui s'articule autour de la volonté de « faire territoire durablement ». Si ce scénario souhaité peut paraître, à ce jour, difficile à atteindre, il n'en demeure pas moins un possible vers lequel il est nécessaire de tendre.

L'AVENIR SOUHAITABLE : UN TERRITOIRE RÉSILIENT QUI VIT TOUTE L'ANNÉE

Le territoire

Les échelons territoriaux travaillent ensemble en toute complémentarité et stratégie diversifiée (infra territoriale: littoral et rétro littoral, supra territoriale: partenariats et liens avec les autres territoires et les villes voisines).
Le territoire maîtrise la répartition des urbanismes et les densités démographiques en coopération et non en concurrence. Une partie du foncier est reconquis et les espaces sont bien moins univoques (forêts / zones économiques / tourisme / lotissements...)

Les conditions de vie

Le territoire « Pays » a su se coordonner et prendre en charge de manière complémentaire les diversités.
Il a su valoriser ses richesses patrimoniales et environnementales et maintenir les services publics grâce à une approche solidaire au niveau interterritoriale.
La culture a été un levier fort pour améliorer la vie et l'attractivité du territoire tout au long de l'année et a permis de travailler différemment le tourisme de masse et de saison.

La vie économique, sociale et culturelle

Progression de l'autonomie territoriale: énergétique/alimentaire.
Progression dans la diversité et la diversification des activités agricoles.
La saison touristique a réussi à être étalée sur 9 mois. Le tourisme est devenu plus qualitatif, plus doux et moins massifié. Les acteurs, touristiques dans un premier temps, sont mobilisés et impliqués et constituent des forces vives et leviers.
Le « GAL » a servi de méthode et a été élargi.
Les retombées économiques sont mieux réparties et permettent de mieux impliquer les acteurs et les élus.

Le rôle des politiques publiques

Le Pays existe ! Il a su construire une gouvernance territoriale en s'acculturant à la coopération (formations, ateliers, méthodes...). Il a su gérer au mieux et en complémentarité la gestion des sols et des outils d'aménagement (PLUI, SCOT, PLH) et de la mobilité (transports, routes, modes doux...). Le territoire retrouve des marges de manœuvre avec du foncier.
Il a su :

- mettre en œuvre une politique de péréquation qui permet de mobiliser et d'impliquer les petites communes.
- faire émerger et travailler avec les forces vives du territoire.
- innover en termes de processus vertueux, de formations, d'emplois et d'entrepreneuriat public/privé.

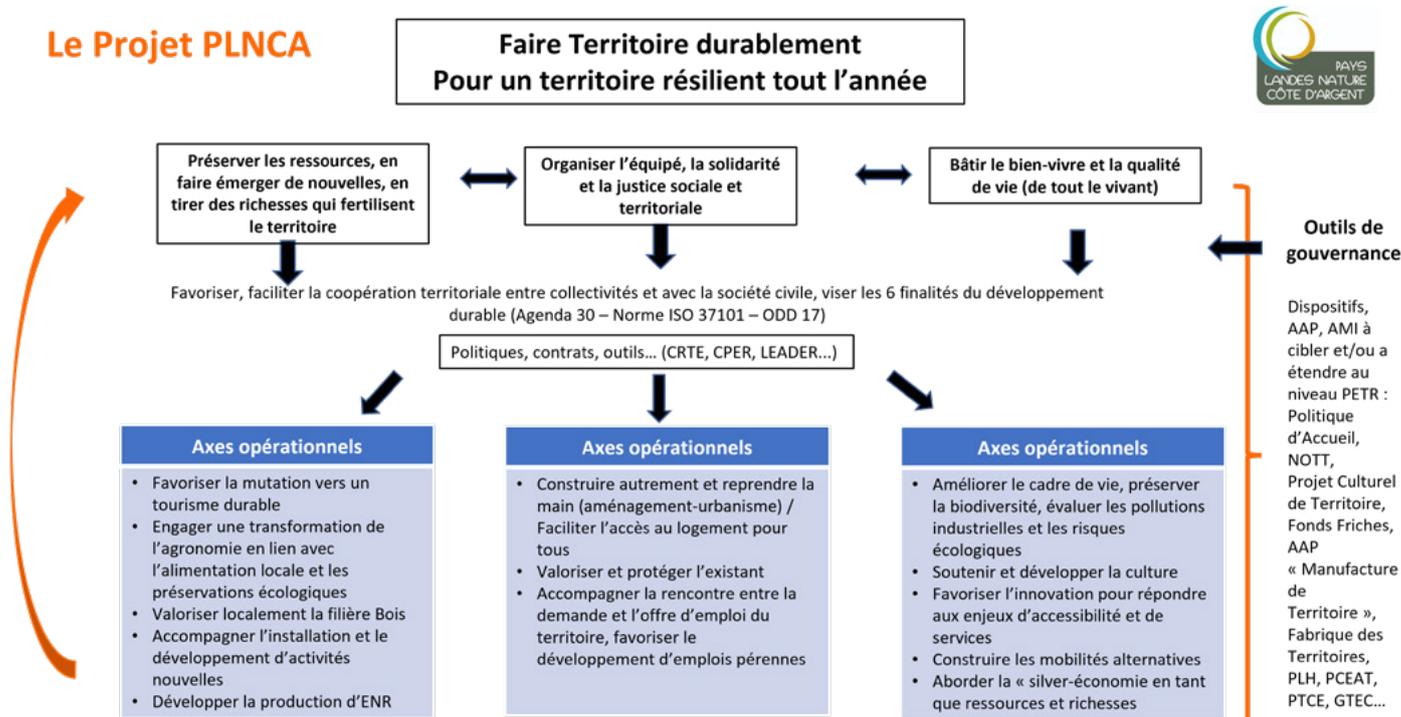
2/ Le projet de territoire

Afin de se donner les moyens de ce scénario, 3 grands objectifs stratégiques ont été arrêtés dans le contexte suivant :

La pression urgente liée au bouleversement climatique, la montée des eaux et l'effondrement de la biodiversité doivent être au cœur de tous Projets de Territoire afin de participer pleinement à la transition. Aussi, chaque piste, projet, idée, doit tenir compte de cette impérieuse nécessité. C'est pourquoi le projet de territoire ne présente pas un axe "prise en compte de l'environnement" et des contraintes liées à la nécessaire transition énergétique. Ces impératifs transversaux se déclinent et seront pris en compte quelles que soient les politiques à mettre en place. Il s'agit dès maintenant de penser le développement autrement, de modifier les modèles connus jusqu'alors, afin d'aborder au mieux une ère nouvelle.

Parallèlement, **les interrelations entre les territoires** sont essentielles à l'épanouissement des conditions de vie et à la valorisation des ressources exogènes existantes tout comme à leur préservation. L'influence des territoires voisins, des agglomérations et des métropoles est capitale à prendre en compte. Cela semble évident en termes de tourisme, de démographie, d'alimentation, de services spécifiques, de fonctions métropolitaines, de développement économique et d'accès aux marchés.

Dans ce contexte et sur le fondement des éléments de constat ayant émergé pendant la phase de diagnostic, **3 objectifs stratégiques majeurs** ont été arrêtés et déclinés. Ils constituent la charpente du nouveau projet de territoire et sont issus du travail collectif mené avec les élus locaux. Ces 3 objectifs et leurs déclinaisons sont transversaux et non hiérarchiques.



Le projet de territoire s'appuie ainsi sur les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU et un cadre méthodologique : le standard international ISO 37101 (présentation des partages d'objectifs dans le point 3 de cette partie).

Ces 2 cadres constituent un axe de travail pour faciliter l'appropriation des ODD et leur déclinaison dans les projets. Le standard ISO 37101 est pour le territoire le support de mise en œuvre des 17 ODD, tant par l'apport d'une méthode rigoureuse de management d'un projet de développement durable que par le référentiel matriciel qu'il propose.

3/ La prise en compte dans le Projet de Territoire de la norme ISO 37101 et des objectifs Néo Terra

Les travaux internationaux préalables à la publication du standard ISO 37101 ont permis d'aboutir à un consensus sur l'énoncé des finalités fondamentales du développement durable, au nombre de 6.

Parallèlement, la politique Régionale en place « Néo Terra », affiche 11 ambitions

ODD ISO 37 101	Néoterra
<ol style="list-style-type: none"> 1. Attractivité, 2. Préservation et amélioration de l'environnement, 3. Résilience, 4. Utilisation responsable des ressources, 5. Cohésion sociale 6. Bien-être. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique 2. Accélérer et accompagner la transition agroécologique 3. Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine 4. Développer les mobilités « propres » pour tous 5. Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques 6. Construire un nouveau mix énergétique 7. Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le « zéro déchet » à l'horizon 2030 8. Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité 9. Préserver et protéger la ressource en eau

Nous pouvons retrouver dans le nouveau projet de territoire, les six finalités (ODD) de la norme ISO 371, ainsi que les 11 ambitions Néoterra :

Objectifs du Projet de Territoire	ODD (norme 37 101)	Néoterra
OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LES RESSOURCES, EN FAIRE ÉMERGER DE NOUVELLES, EN TIRER DES RICHESSES QUI FERTILISENT LE TERRITOIRE	Finalité 1 (Attractivité) Finalité 4 (Utilisation responsable des ressources) Finalité 6 (Bien-être) <i>Objectifs De Développement concernés : 7, 8, 9, 11, 12, 13, 17</i>	Ambition 2 (transition) Ambition 3 (transition éco) Ambition 6 (mix énergétique) Ambition 10 (préservation agriculture)
OBJECTIF 2 : ORGANISER L'ÉQUITÉ, LA SOLIDARITÉ ET LA JUSTICE SOCIALE ET TERRITORIALE	Finalité 2 (Préservation et amélioration de l'environnement) Finalité 3 (Résilience) Finalité 5 (Cohésion sociale) <i>Objectifs De Développement concernés : 1, 2, 5, 10, 16, 17</i>	Ambition 1 (engagement citoyen) Ambition 5 (urbanisme durable)
OBJECTIF 3 : BÂTIR LE BIEN-VIVRE ET LA QUALITÉ DE VIE (DE TOUT LE VIVANT)	Finalité 2 (Préservation et amélioration de l'environnement) Finalité 5 (Cohésion sociale) Finalité 6 (Bien-être) <i>Objectifs De Développement concernés : 4, 5, 6, 10, 14, 15, 17</i>	Ambition 1 (engagement citoyen) Ambition 4 (mobilités propres) Ambition 7 (zéro déchets) Ambition 8 (préservation ressources) Ambition 9 (préservation eau)

4/ Une cohérence avec les stratégies locales et les différents dispositifs en place

La stratégie de développement et de transition arrêtée pour le Pays Landes Nature Côte d'Argent est cohérente avec les stratégies locales et les dispositifs déjà en place :

A l'échelle intercommunale, sont déjà présents (pour rappel et non exhaustif) :

- Des MSAP et/ou EFS, des conseillers numériques, des maisons de santé et antennes

de santé,

- Le label TEPCV pour la Communauté de Communes de Mimizan,

- Un PCAET et un PAT pour la Communauté de Communes des Grands Lacs.

- Un SCOT et une démarche de PLH pour les 2 Communautés de Communes des Grands Lacs et Mimizan,

- Un SCOT, une démarche PLUI-PLH et une démarche de labellisation "Air Climat Energie" pour la Communauté de Communes Côte Landes Nature,



À une échelle interterritoriale, une plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique (Précoréno) est en cours, ainsi qu'un Schéma de Cohérence Territorial, le Scot du Born, regroupant les Communautés de Communes des Grands lacs et de Mimizan. C'est aussi sur ce périmètre que vient d'être lancée une démarche de PLH (Plan Local de l'Habitat).

Enfin, le territoire bénéficie aussi, à l'échelle du Pays, d'un Contrat de Dynamisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, d'un programme LEADER, et d'une convention NOTT (Nouvelle Organisation Touristique Territoriale) animée par l'Office de Tourisme Intercommunal de Bisca Grands lacs, de la Plateforme Nomad' (labellisée Maison des saisonniers) et d'un ETP sur un poste de VTA, 1er du département des Landes.

Depuis décembre 2021, le contrat de ruralité a laissé place au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique), signé avec le Département des Landes et l'État. Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer). Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

5/ Coopérer pour mieux agir

La mise en place de la gouvernance du programme LEADER précédent est riche de pratiques et d'enseignements dont le Pays va tenir compte pour sa gouvernance future.

Un constat rapide à l'échelle du territoire, permet, en effet, de mettre en évidence l'importance de l'animation pour l'utilisation de fonds européens. « *Le PETR devient un outil d'appui spécialisé en ingénierie financière pour les plus petits opérateurs. Il est reconnu aujourd'hui pour les projets fédérateurs qu'il a su mener et qui contribuent à forger une cohésion territoriale (Nomad', Mobilité, le nouveau projet de territoire)* ».

Cependant ce constat fait aussi état de la faible coopération des acteurs, du peu de projets réalisés à l'échelle de l'ensemble du territoire et la quasi-absence de coopérations extérieures.

Ces éléments amènent à interroger la manière d'identifier les porteurs de projets, de les accompagner, techniquement et financièrement, en amont, durant toute la vie du projet, mais aussi après. Ils nous interpellent sur nos méthodes de suivi et évaluation, tout comme de communication, afin de favoriser les coopérations, les échanges et transferts d'expériences.

Aussi, la plus-value LEADER réside dans l'approche que le PETR est en mesure de développer pour assurer le développement du territoire, **afin de permettre Excellence et Exemplarité dans les projets et actions, ce qui équivaut à pouvoir offrir un accompagnement de qualité et permettre la communication et diffusion des meilleures pratiques.**



La stratégie d'intervention définie se propose, de tenir compte de ces éléments pour répondre à cet enjeu d'efficacité et de pertinence de l'ingénierie territoriale mise en place, afin d'atteindre les objectifs ciblés en remplaçant l'animation LEADER au cœur de l'activité globale de l'équipe Pays.

Ce choix concerté d'une nouvelle stratégie, délibérément intégrée au cœur des axes de développement de Pays, contribuera « naturellement » à faire fonctionner l'animation LEADER en synergie avec les autres champs de développement couverts par l'équipe du Pays Landes Nature Côte d'Argent », afin de :

- **Mettre en place des méthodes d'animation conjointes**, au sein du Pays Landes Nature Côte d'Argent, entre l'équipe LEADER, la chef de projet territoriale, les développeurs thématiques, l'équipe NOMAD',

- **Continuer à inscrire le GAL au sein des réseaux régionaux et nationaux des GALs**, en participant autant de fois que possible aux réunions, forums et séminaires organisés par le réseau rural national, le réseau rural Nouvelle-Aquitaine, et autres organismes d'accompagnement des initiatives de développement local. Il s'agira de promouvoir le travail réalisé, de rester en veille sur les projets conduits par les autres territoires aux caractéristiques et stratégies similaires, afin d'établir des partenariats et aller « à la pêche aux bonnes idées ».

- **Rechercher dès aujourd'hui les projets de demain** : dès la communication des grandes orientations de la stratégie LEADER dans le cadre des ateliers de concertations et des réflexions conduites par les acteurs du Pays, du futur Conseil de développement et du GAL, il conviendra de conduire une animation pro-active, en identifiant les opérateurs à dimensions transversales susceptibles de

pouvoir élaborer et porter des projets structurants à caractère innovant en lien avec cette stratégie, notamment en impliquant plus largement les intercommunalités, dont les compétences sont renforcées.

Le Pays devra en conséquence se doter des moyens nécessaires, en priorité à l'échelle du projet de territoire, pour rendre plus actives les coopérations internes et extérieures (ville-campagne, littoral/rétro-littoral, transfrontalier) et pour améliorer la diffusion des actions entreprises, l'implication des bénéficiaires ultimes ainsi que la professionnalisation des acteurs du développement.

En effet, le projet de territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent, part du constat que les interrelations entre les territoires sont essentielles à l'épanouissement des conditions de vie et à la valorisation des ressources exogènes existantes, tout comme à leur préservation.

L'influence des territoires voisins, des agglomérations et des métropoles est donc capitale à prendre en compte. Cela semble ; d'ores et déjà, évident en termes de tourisme, de démographie, d'alimentation, de services spécifiques, de fonctions métropolitaines, de développement économique et d'accès aux marchés.

Les objectifs de la coopération LEADER identifiés pourront-être de :

- Se doter d'outils mutualisés et interopérables de préconisation, d'aide à la décision et d'évaluation en structurant les missions du PETR autour de la mise en œuvre opérationnelle de son projet de territoire,
- Communiquer pour mieux échanger en informant les acteurs du territoire sur les enjeux, les opportunités, les réalisations et bonnes pratiques,
- Établir et entretenir des réseaux professionnels en rassemblant les opérateurs privés et publics, forces vives du territoire. Dans



ce contexte, la stratégie LEADER 2021-2027 s'attachera au développement et à la structuration de filières, mais aussi à **leur mise en synergie pour trouver les complémentarités entre les secteurs économiques (agro-tourisme, éco tourisme, agriculture ...). La recherche de pistes de diversification et de « désaisonnalisation » des activités, la promotion des atouts spécifiques d'un territoire marqué par sa qualité de vie seront privilégiées.**

PRÉCONISATIONS POUR 2021-2027 : ACTIONS DE COOPÉRATION

La dynamique de coopération initiée dans le cadre de cette première génération de programmation LEADER pour ce territoire devra être amplifiée et adaptée, au cours de la prochaine période de programmation. Les actions de coopération vont nourrir, voire renforcer la stratégie de développement choisie.

Plus particulièrement, il convient de :

- **S'imposer au moins un projet de coopération transnationale au cours de la période à venir : la proximité directe avec des territoires espagnols doit être considérée comme une opportunité de développer des actions communes au bénéfice du territoire ;**

- **S'appuyer sur des opérateurs identifiés au cours de la période 2014-2020, qui seraient susceptibles de mobiliser leurs propres partenariats interrégionaux ou internationaux, déjà existants, le GAL pouvant leur offrir un support pour le développement de leurs projets, au bénéfice du territoire ; il s'agit de « coopération de réseau » ;**

- **Initier des projets entre GALs voisins, projets portant sur des éléments structurants communs, ou des problématiques communes aux territoires ; cette « coopération de voisinage » peut donner lieu à des réalisations concrètes, exemplaires et porteuses d'avenir.**

Le GAL a déjà identifié quelques pistes de coopération :

- Avec les GAL limitrophes, une coopération de voisinage pourrait être envisagée sur les thématiques suivantes :

- Tourisme (Pays ALO),
- Santé (Pôle Haute Lande),
- Transitions (ALO, Haute Lande),

- Des Coopérations de réseau à initier

- Maison des saisonniers, problématique de la saisonnalité (littoral, montagne),
- Territoire à énergie positive (réseau TEPOS/TEPCV/Amorce),
- Bien vieillir, mobilité, jeune, problématique de recrutement,

- La Coopération transfrontalière est encore à imaginer,

- Les relations « ville-campagne »,

Depuis dix ans, la mise en œuvre des lois sur l'organisation territoriale, le développement et l'aménagement du territoire ont permis une organisation de l'espace rural en territoires de projet : Pays, PNR et GAL LEADER.

La proximité de ces territoires avec les espaces urbains estompe la frontière entre le rural et le périurbain.



L'espace rural du PETR possède des atouts désormais convoités et valorisés par les citoyens, notamment le cadre et la qualité de vie offerts. Ces aménités font partie des nouvelles valeurs de notre société qui poussent les urbains vers le rural (retour aux racines, besoin de liberté et notion de refuge /FNPNR, 2005).

Ces dernières années, sont les témoins d'une reprise démographique des cantons ruraux français, même si cela demeure encore quelques exceptions.

Des échanges entre ville-campagne existent déjà : échanges scolaires, relations producteurs-consommateurs et vente directe de produits agricoles, activités touristiques et récréatives. Cependant, ils sont limités, parfois peu innovants et dans certains cas ne vont que dans un seul sens (par exemple, on a pour habitude de considérer que la campagne, et en ce qui concerne le PETR, le littoral, sont aujourd'hui des espaces récréatifs pour des citoyens en mal de nature, les territoires ruraux, et littoraux, proposent alors des activités de loisirs et touristiques aux citoyens).

On peut alors se demander si le bénéfice obtenu par les territoires ruraux, à savoir principalement des retombées économiques, est véritablement équitable par rapport à celui qu'il procure aux citoyens.

En effet, les campagnes trouveraient un véritable bénéfice si, par exemple, la fréquentation touristique leur permettait d'élargir les services présents sur leur territoire, dont profiteraient à la fois les touristes et les locaux. Il serait intéressant d'identifier les bénéfices des deux parties dans notre stratégie de développement en essayant de les maximiser et surtout de les rendre équitables.

Dans ce contexte, l'hypothèse de départ est

de traiter des enjeux communs de manière concertée et solidaire, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins des territoires, de mieux accompagner leurs mutations et peut-être, même, de les anticiper, de partager et mutualiser les moyens.

L'ambition de LEADER sur la période 2021-2027 sera de faire évoluer le «schéma mental» que nous avons de cette relation ville-campagne (littoral_rétro-littoral), de cette définition de deux mondes distincts.

Ce sont aujourd'hui les disponibilités et les échanges réciproques de ressources variées qui caractérisent la coexistence de la ville et du monde rural (littoral_rétro-littoral). **Il s'agira ici de développer interaction et synergie entre ces 2 espaces que sont le PETR d'une part et les espaces urbains de proximité : Bassin d'Arcachon, Agglomération bordelaise, Agglomération dacquoise, Agglomération montoise (un peu plus éloignée), d'autre part.**

La stratégie LEADER vise, alors, à rééquilibrer le développement des territoires en affirmant le rural comme une entité multifonctionnelle. Cette nouvelle considération du rural par l'urbain compenserait les années de développement centré autour de l'urbain, afin de rétablir un certain équilibre et une certaine équité pour la compétitivité territoriale. Elle permettrait également de faire prendre une nouvelle forme aux stratégies de développement, moins sectorielles.

En conclusion, **il s'agit à la fois de valoriser les ressources territoriales notamment axées sur la double performance économique et écologique, de développer de nouvelles formes d'économies productives en lien avec le potentiel de l'économie résidentielle (les dépenses des ménages créatrices de potentiels de nouvelles pro-**



ductions), de structurer la capacité du territoire à capter les revenus extérieurs (tourisme), de se positionner comme un territoire innovant d'ores et déjà sur l'économie verte, le tout en renforçant la capacité du territoire à peser dans la compétitivité territoriale par sa stratégie de marketing territorial.

La stratégie LEADER du Pays Lande Nature Côte d'Argent, consiste ainsi à affirmer/développer sa multifonctionnalité pour se faire reconnaître vis à vis des autres territoires, mais également pour ne pas déséquilibrer son développement.

6/ La plus-value LEADER, conjuguer le local et le global

L'approche LEADER du développement rural est en grande partie basée sur la proximité et la création de liens.

Ces deux dimensions propres à l'initiative LEADER ont permis à un grand nombre de territoires ruraux marginalisés de transformer en ressources et opportunités des éléments qui étaient perçus jusque-là comme des faiblesses ou des handicaps.

Faciliter ensuite la valorisation de ces atouts sur le plan global est une autre valeur ajoutée de la démarche.

Aussi, cette proximité permet, non pas d'accompagner l'installation d'un entrepreneur sur une zone d'activité, mais d'accompagner un nouvel arrivant et son choix de vie sur un territoire rural littoral structuré pour l'accueillir, dans les meilleures conditions et de manière que son installation soit pérenne.

LEADER confère également aux acteurs une liberté dans la conduite et la réalisation de leurs projets pour mieux les faire correspondre aux nécessités du territoire. Il laisse le droit à l'échec, mais surtout à l'innovation, à la recherche et à l'expérimentation sur les

territoires ruraux.

Dans ce contexte, les actions éligibles au programme LEADER 2021-2027 s'attacheront à développer une approche multisectorielle, à susciter les échanges entre les acteurs locaux, publics et privés et les différents secteurs d'activités.

Elles permettront d'aborder aussi les notions de pluriactivité et de saisonnalité, notions omniprésentes sur notre territoire.

Plusieurs principes (TePos, le Développement Durable, la philosophie LEADER) ont sous-tendu l'élaboration de cette stratégie 2021-2027, de façon à ce que cette démarche, qui repose sur 4 grands principes, apporte une réelle plus-value sur le territoire :

• Le développement durable

La stratégie LEADER cible la mise en œuvre de démarches exemplaires de développement durable. Dans ce cadre, LEADER peut apporter une réelle plus-value en termes de pédagogie pour le territoire en accompagnant les acteurs dans le montage, la mise en œuvre et la valorisation de leurs projets.

• La recherche de la qualité

Afin d'aller au-delà des politiques menées de manière classique sur le territoire, la stratégie proposée vise à accompagner plus particulièrement des projets inscrits dans des démarches de qualité. La plus-value LEADER consiste à valoriser ces démarches auprès des acteurs et à les accompagner pour répondre aux exigences de qualité.

• L'innovation

La possibilité d'expérimenter par rapport à des problématiques encore assez peu investies sur le territoire est une plus-value réelle de la stratégie LEADER. L'enjeu est de soutenir des projets pilotes pour apprécier leurs retombées et envisager les modalités de leur

éventuelle transférabilité à l'ensemble du territoire. LEADER permettra aux porteurs de projet du territoire d'avoir à leur disposition un dispositif d'aide adapté. Ce dispositif leur permettra de rentrer dans l'innovation, le développement expérimental de leurs activités.

• **La mise en réseau des acteurs et la gouvernance**

Dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie LEADER, la démarche repose aussi sur un partenariat public-privé. Le programme européen peut apporter une réelle plus-value en instaurant un échange plus régulier et formalisé entre acteurs publics et privés dès la conception des projets. Par ailleurs, dans chaque domaine d'intervention, LEADER peut contribuer à mettre en réseau les acteurs locaux et faciliter ainsi l'émergence de projets communs et le transfert d'expériences et de savoir-faire.

Le volet de coopération du programme LEADER est une des valeurs ajoutées que celui-ci permet d'apporter au territoire et à ses acteurs économiques locaux.

La coopération peut apporter une nouvelle dimension aux projets locaux, car ces projets offrent aux parties prenantes des opportunités différentes et originales pour envisager et résoudre les problèmes de façon innovante.

Dans ce cadre d'intervention, le processus de coopération est capable de produire différents types de valeur ajoutée, comme :

- Rendre les projets plus ambitieux en atteignant une masse critique suffisante,
- Favoriser les synergies,
- Améliorer la compétitivité: trouver de nouveaux partenaires commerciaux, se positionner sur de nouveaux marchés extérieurs au territoire,
- Faciliter le travail et promouvoir l'innovation grâce à de nouvelles compétences et à l'échange d'expériences.

7/ Mobilisation des acteurs locaux et gouvernance

• **Processus d'élaboration de la candidature :**

Afin de connaître et de cibler les besoins du territoire, nous avons mis en place une concertation avec les élus, les associations, les acteurs économiques et les citoyens du territoire.

Comme cela a déjà été évoqué, dans le cadre de la révision du Projet de Territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent, **une «grande enquête citoyenne»** est diffusée sur l'ensemble du territoire depuis le mois de novembre 2021. A ce jour, 150 personnes ont déjà répondu, avec une répartition homogène des répondants selon les Communautés de Communes.

<https://www.payscotedargent.com/pays-cote-argent/participation-citoyenne>

De plus, au printemps 2022, des ateliers de concertation ont été organisés sur les thématiques suivantes :

- **Faire ressource localement,**
- **Transitions,**
- **Culture et patrimoine,**
- **Tiers lieux,**
- **Revitalisation des centre-bourgs,**
- **Services à la personne.**

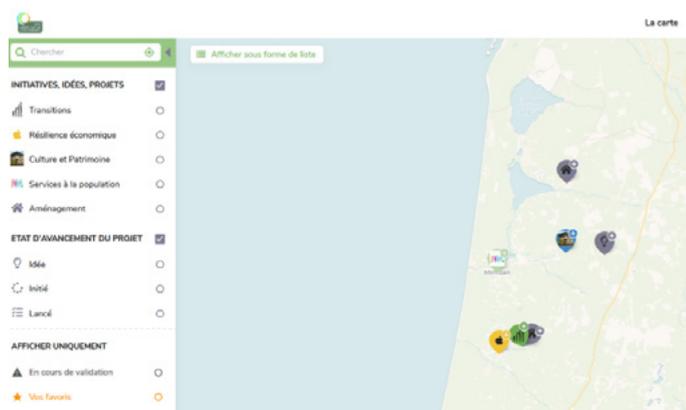


Ces ateliers (inscrit à l'agenda du joli mois de l'Europe), dont le compte rendu est présenté en annexes, ont rassemblé près d'une centaine de personnes (élus, associations, acteurs économiques, citoyens identifiés lors des enquêtes, associations, membres du Comité de programmation...).

Les objectifs de ces ateliers étaient multiples :

- **Présenter le projet de territoire,**
- **Communiquer sur les politiques en place et à venir,**
- **Mieux se connaître et faire connaître des initiatives exemplaires,**
- **Développer une culture de projet,**
- **Poser les bases de la future démocratie locale.**

Enfin, nous avons construit une **carte interactive**, présente sur le site internet du PETR, permettant de localiser les projets et/ou initiatives citoyennes. Chaque citoyen peut utiliser cet outil pour chercher ou publier un projet. Les projets sont triés selon plusieurs catégories : transitions, résilience économique, culture et patrimoine, services à la population et aménagement.



• **La gouvernance envisagée :**

- Les différentes instances et leur rôle :
Règles de fonctionnement, rôles attendus des membres du GAL et des élus du Comité de Programmation dans la communication, la

coopération et l'évaluation in itinéré.

Le GAL pour la période 2014-2020 a mis en place un règlement intérieur, ce dernier sera réactualisé et validé lors du 1er Comité de programmation LEADER 2021-2027. Il reprend le rôle de chaque instance et définit les membres comme des ambassadeurs du programme.

La structure porteuse du Pays Landes Nature Côte d'Argent :

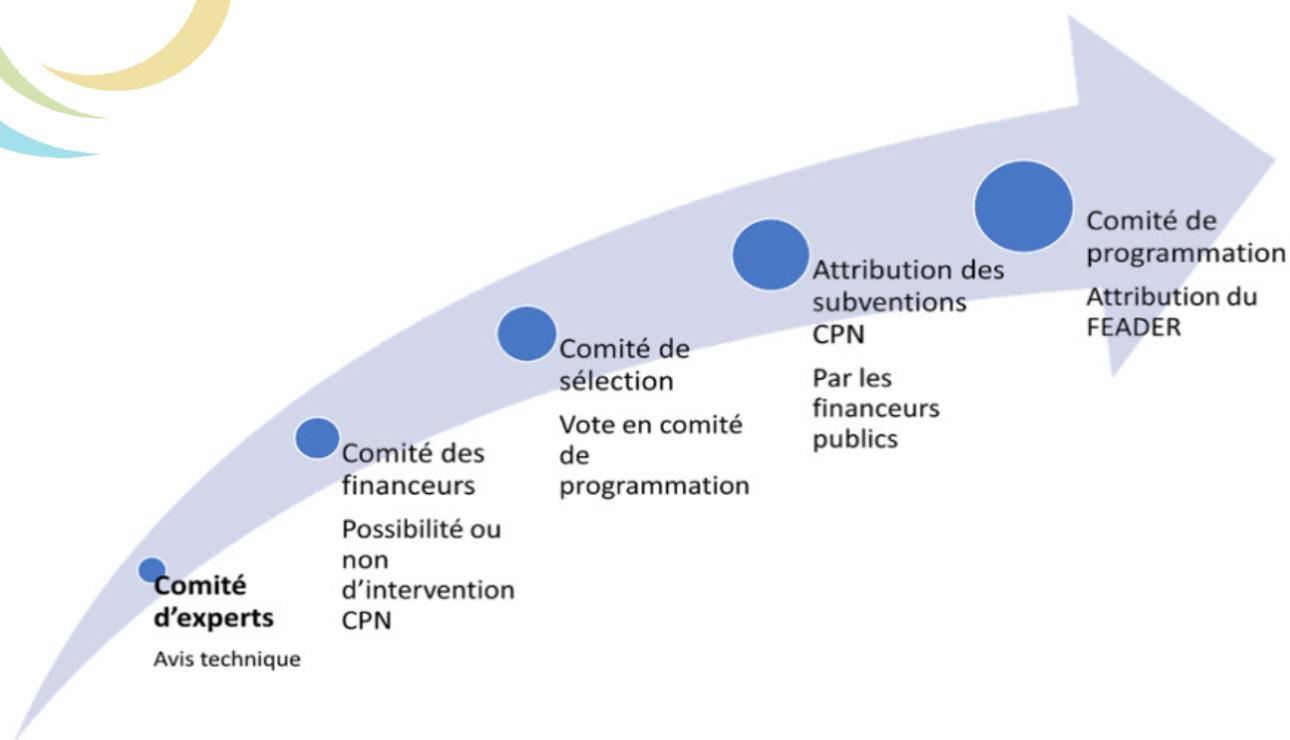
Une articulation entre la Présidence du Pays et des élus référents

Une commission "contractualisation" sera mise en place pour la période 2021-2027. Elle sera composée de membres élus du Comité syndical et des Communautés de Communes. Pour le règlement des affaires courantes, cet appui permanent permettra à l'équipe technique du GAL, de s'appuyer sur des élus plus spécifiquement investis dans l'approche LEADER, plus disponibles, et ceci en complément du rôle joué par la Présidence du PETR.

Le choix concerté d'une nouvelle stratégie, délibérément intégrée au cœur des axes de développement du PETR, contribuera « naturellement » à faire fonctionner l'animation LEADER en synergie avec les autres champs de développement couverts par l'équipe du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Des méthodes d'animation conjointes seront mises en place entre l'animatrice LEADER, la « Directrice/régulatrice inter-fonds » et les développeurs thématiques :

- Mise en place d'un comité technique interne au Pays : le comité Inter-fonds local,
- Mise en place d'un comité de cofinanceurs communs aux différents dispositifs (Contrat de développement et de Transitions, LEADER, CRTE).



Le Comité d'experts

Afin de garantir le bon déroulement du programme LEADER 2021-2027 et de suivre la qualité de la programmation au cours de la période de mise en œuvre du plan de développement du programme, le Pays a choisi de mettre en place un Comité d'Experts qui sera consulté pour émettre un avis sur les opérations faisant l'objet d'une demande de financement LEADER. Par ailleurs, ce Comité pourra être chargé d'analyser les résultats en termes d'impact et apporter des conseils, propositions et orientations en termes stratégiques.

Ce Comité se prononcera sur les opérations qui lui seront soumises sur la base d'une « fiche projet » comportant notamment une partie spécifique dédiée à l'analyse de la situation du projet au regard des critères LEADER. Cette fiche sera rédigée par l'équipe technique LEADER.

L'équilibre sera conservé entre l'examen critique des projets par le Comité des experts et le pouvoir décisionnaire du Comité de programmation.

grammation.

La présence d'un porte-parole du Comité des experts au Comité de programmation sera nécessaire pour la restitution des analyses techniques qui auront été préalablement faites.

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent fait le choix de composer le Comité d'experts des membres suivant :

- Les directions des 3 Communautés de Communes et leurs services si cela s'avère nécessaire,
- Les directions des 3 Offices de tourisme,
- La direction du GIP littoral,
- Les chambres consulaires
- Les deux techniciens référents (Département, Région).

Des partenaires techniques et associations privilégiés pourront au cours de la programmation apporter leurs compétences et connaissances en fonction des projets traités.

Une commission LEADER du Conseil de développement

La période 2021-2027 se caractérisera par



une évolution de l'existence et du fonctionnement du Conseil de développement, afin de l'associer étroitement à la gouvernance du programme LEADER.

Un groupe de travail au même titre que le comité d'experts analysera les projets présentés en Comité de programmation.

Ce groupe constitué au bon vouloir des adhérents du Conseil de développement se prononcera sur les opérations qui lui seront soumises sur la base d'une grille d'analyse des projets comportant notamment, une partie spécifique dédiée à l'analyse de la situation du projet au regard des critères LEADER, dans le but de préparer son vote en Comité de programmation.

Un Comité de programmation remanié par rapport à la période 2014-2020

La candidature LEADER 2021-2027 a été travaillée, analysée, présentée puis validée par le Comité de programmation actuel du programme.

Le Comité de programmation se composera de 25 membres : 10 publics et 15 privés, soit 60% de membres privés. Il sera composé en fonction des priorités ciblées par la stratégie.

Les membres :

- Seront des leaderships dans leur domaine d'activité (Bois, Énergie, Tourisme, Agriculture, ...)
- Seront des ambassadeurs du territoire
- Devront être disponibles (organisation de 4-5 Comités de programmation par an),
- Seront les représentants, les têtes de réseau
- Pourront émaner des ateliers de concertation

Ces acteurs privés disponibles et déjà actifs sur le territoire seront force de proposition et pourront apporter un regard éclairé du

monde de l'entreprise aux membres publics.

- Un Comité de programmation conçu comme garant de la stratégie LEADER

Le rôle du Comité de programmation sera de :

- Mettre en œuvre la stratégie et le plan de développement du GAL
- Valider le règlement intérieur du GAL pour la période 2021-2027
- Instruire les dossiers des projets au vu de l'avis en sélection émanant de l'équipe technique LEADER, du comité des experts et des services administratifs concernés au sein des institutions partenaires intervenant en cofinancement
- Valider les projets relevant des dispositifs du plan de développement
- Examiner et approuver les états d'engagement et de paiement qui sont transmis régulièrement à l'autorité de gestion et de paiement;
- Suivre l'évolution des dispositifs et leur impact sur le plan de développement
- Veiller à l'évaluation permanente du plan de développement, notamment pour la révision à mi-parcours.

- Une organisation du Comité de programmation assurant l'implication des membres publics :

- Le Comité de programmation sera présidé par le/la Président(e) du GAL.
- Il sera animé par l'équipe technique d'animation du GAL.
- La répartition des membres publics sera également similaire à la période 2014-2020, soit 3 représentants par Communautés de Communes.

- Dans le cadre du programme LEADER 2021-2027, le règlement intérieur du GAL prévoira les modalités de fonctionnement du Comité de programmation.



Le Conseil Départemental des Landes pourra désigner un représentant qui siègera dans le collège public du comité de programmation.

- Le regroupement d'acteurs « piliers » du territoire et un renouvellement des membres (« nouvelles têtes »)

Afin de diversifier et de redynamiser le processus de programmation, le Comité de programmation mis en place sera composé à la fois d'anciens membres du Comité de programmation 2014-2020, caractérisés par une assise et une implication forte sur le territoire, et de nouvelles personnalités repérées grâce à divers moyens, comme les enquêtes citoyennes et les ateliers de concertation.

Comme cela a préalablement été évoqué, dans le cadre du processus de sa révision du projet de territoire, le PETR a, dès la fin de l'année 2021, mis en place une enquête collective auprès des habitants du territoire et organisé des ateliers de concertation posant également les lères bases d'une démocratie participative. Dans ce contexte, il est envisagé une organisation du Comité de programmation assurant l'implication forte des acteurs privés.

- La mise en place d'un Collège des acteurs locaux

Afin d'assurer la pertinence des travaux du Comité de programmation, ce dernier comprendra des acteurs familiers des problématiques du territoire. Ainsi, une place significative sera faite à ces acteurs, notamment les entrepreneurs, allant éventuellement jusqu'à la mise en place d'un Collège des acteurs économiques. Ce Collège permettra de disposer d'une expertise pragmatique sur les enjeux liés au développement économique multiforme du territoire...

L'équipe technique dédiée (cf. Fonctionne-

ment du GAL, p. 56)

L'équipe technique est chargée de mettre en œuvre le programme.

Le comité des cofinanceurs

Pour mobiliser des fonds FEADER, le porteur de projet doit obtenir des Contreparties Publiques Nationales (CPN). Dans le but de déterminer le plan de financement définitif des projets sélectionnés, le comité regroupant les financeurs publics sera réuni. Ce comité permettra aux cofinanceurs nationaux d'évaluer la compatibilité des projets avec leurs priorités stratégiques.

Son rôle sera de vérifier les dossiers des projets soumis à avis de principe (sur des aspects règlementaires et la recherche de Contreparties Publiques Nationales) et à avis financier (point sur les avis règlementaires et délibération des financeurs)

« Le consortium LEADER », Le forum annuel LEADER

Il importe de poursuivre la construction au sein du Pays Landes Nature Côte d'Argent, d'une **véritable « identité LEADER », vecteur potentiel de dynamisme et d'innovation pour le territoire**. Pour développer cette identité, un réseau des porteurs de projets bénéficiaires du programme LEADER sera constitué, au-delà des cloisons entre thématiques abordées et types d'activités développées. Cette rencontre entre acteurs locaux réunis par et autour du programme LEADER permettra de renouveler les approches traditionnelles en favorisant l'échange entre acteurs, la mutualisation des idées et des moyens, la création de nouveaux concepts, une meilleure aptitude au changement.

Une des innovations de la candidature LEADER 2021-2027 du PETR est d'intégrer à ce réseau les porteurs de projets bénéficiaires.

Le consortium, construit à la manière d'un réseau (sans qu'il soit utile de créer une nouvelle structure), s'enrichira des nouveaux bénéficiaires au fur et à mesure de l'avancée dans le temps de la programmation. Il pourra être constitué à son démarrage par les porteurs de projet identifiés au cours de la période de programmation 2014-2020. Les membres des différents comités LEADER, instances décisionnelles du Pays Landes Nature Côte d'Argent composeront également ce « consortium LEADER ». Il aura par la suite vocation à s'agrandir et, in fine, constituer une plateforme de réflexion et force de propositions au profit du programme et de ses bénéficiaires.

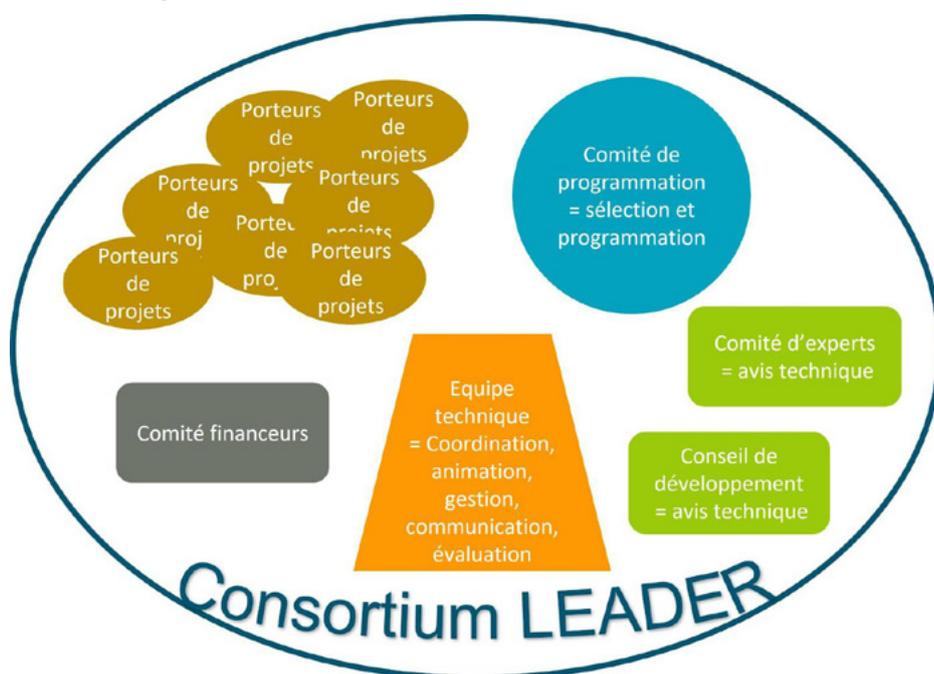
Cette idée présente les avantages suivants :

- **Stimuler la mise en réseau et les processus collaboratifs** en faisant se rencontrer les acteurs locaux entre eux,
- **Nourrir la programmation** à venir par l'émergence de projets issus, le cas échéant, de ces rencontres,
- **Faire participer les bénéficiaires ultimes tout au long de la vie du GAL**, au-delà de la rencontre ponctuelle entre une structure et un « financeur »,
- **Développer un sentiment d'appartenance** des bénéficiaires à une organisation plus

vaste, unis autour d'une stratégie pilote de développement local,

- **Amplifier la qualité** des rapports entre les techniciens du GAL et les porteurs de projets,
- **Maintenir la dynamique** et la participation des acteurs tout au long du programme,
- Au-delà du renforcement de l'identité LEADER, nourrir le sentiment d'appartenance au Pays et multiplier les passerelles.

La constitution de ce consortium sera matérialisée par un forum annuel « LEADER ». Ce forum sera l'occasion de rendre compte aux bénéficiaires du programme des réalisations du GAL, de l'avancée de la programmation. Il sera animé par la présentation de témoignages de porteurs de projet (sous forme de diaporamas, de vidéos, de présentations orales), relatifs aux processus d'élaboration des projets, aux actions conduites, aux difficultés rencontrées. A l'occasion de ces forums pourront aussi être invités des porteurs de projets d'autres GAL régionaux, nationaux, voire européens.





8/ La méthode d'actualisation de la stratégie et du plan de développement

La démarche d'analyse de la nécessité ou non de revoir la stratégie en cours de programmation s'appuiera sur les outils suivants :

Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques

Des outils de capitalisation seront intégrés aux outils de suivi du programme. Il s'agit de valoriser les actions, de repérer les bonnes pratiques transférables et de diffuser entre les différentes composantes du territoire et dans le cadre de la coopération transnationale. La diffusion des bonnes pratiques constitue un des objectifs du plan de communication mis en œuvre dans le cadre du pilotage du GAL.

La démarche s'attachera à capitaliser « au fil de l'eau », pour éviter la perte d'informations, pour activer le réflexe d'observation et de capitalisation de restitution... Les formes à privilégier sont diverses, mais plusieurs peuvent être évoquées : monographies, description de parcours d'acteurs, valorisation de dires, restitution d'expérience...

Les thématiques seront développées en cohérence avec les champs à investir sur l'évaluation. Quelques points sont d'ores et déjà identifiés (la mobilisation des acteurs, la « confrontation » positive entre acteurs publics et privés, l'accroissement du rôle social des acteurs...).

Dans le contexte d'un projet de coopération, les membres du GAL pourront constituer une délégation dans le but de représenter le territoire.

Le dispositif de suivi et d'évaluation du programme

La stratégie LEADER 2021-2027 s'inscrit dans la culture de l'évaluation et de l'amélioration continue. Des objectifs qualitatifs et

quantitatifs seront fixés au départ des projets et du programme, ainsi que des indicateurs correspondants. L'avancement des projets et du programme pourra être suivi en fonction des réalisations effectuées, des résultats et effets observés, mais aussi des indicateurs renseignés.

Le suivi permettra de disposer, en continu et à échéances régulières, de données relatives à l'avancement physico-financier du programme, sur la base d'indicateurs relatifs à la consommation des crédits, aux réalisations obtenues.

L'évaluation permettra de s'interroger, à échéances régulières, sur l'adéquation des résultats aux besoins du territoire, sur la pertinence des modalités de mise en œuvre retenues.

Des évaluations seront réalisées à minima de la manière suivante :

- Une évaluation à mi-parcours en 2024/2025 sera l'occasion d'évaluer les premières années de programmation,
- Une évaluation ex-post sera, elle réalisée en fin de programmation.

Le comité de Programmation sera responsable des choix d'actualisation de la stratégie et du plan de développement.

Une articulation des évaluations LEADER du Pays Côte Landes Nature et celles du PDR FEADER et PO FEDER de la Région, semble nécessaire.

Le GAL souhaite profiter des évaluations de niveau régional (évaluation du PDR FEADER et PO FEDER notamment) et s'inscrire en cohérence avec celles-ci.

4. Le plan de développement

La contractualisation à venir s'inscrit dans une problématique globale de changement intégrant de manière transversale les notions de résiliences et de transition.

Des grands principes, de mutation, de préservation, d'équité et de solidarité, encadrent la stratégie définie et les fiches actions qui en découlent.

Les attentes sont celles principalement décrites dans le projet de territoire, qui exprime **la volonté d'un territoire résilient toute l'année**, et concernent principalement :

- La préservation de "tout le vivant",
- L'anticipation des effets du changement climatique,
- L'émergence de nouveaux modèles économiques (touristiques, agricoles, sylvicoles, ESS...)
- L'innovation afin de répondre aux enjeux d'accessibilités et de services,
- Le maintien de la qualité de vie,

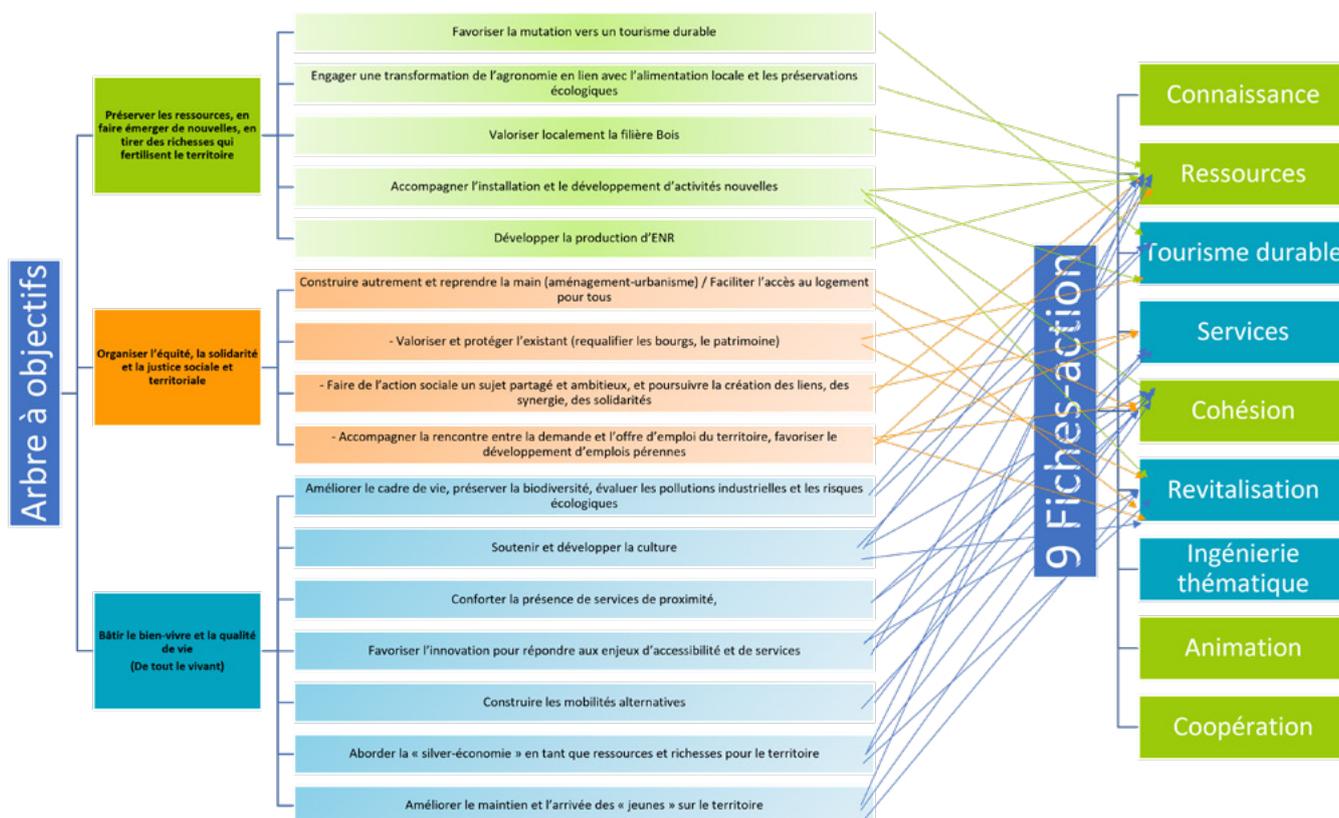
1/ Présentation du plan de développement du GAL

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR et les autres fonds structurels (FEDER, FSE, FEAMP le cas échéant :

La stratégie LEADER du territoire ne présente aucun recoupement avec le FEAMPA.

Afin de maximiser l'intervention des fonds européens, il est nécessaire d'articuler les actions LEADER avec le PO FEDER-FSE et le PDR. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, part du principe que les dépenses/opérations éligibles au PO FEDER-FSE+ et au FEADER dit « classique » ne pourront pas être éligibles dans le dispositif LEADER. Elles seront réorientées vers les structures d'accompagnement compétentes. Le but étant de rendre efficiente l'action de l'Union européenne sur nos territoires et non de la complexifier.

LEADER privilégiera les approches collectives et partenariales et la large diffusion de ces actions.



Présentation synthétique de l'arbre à objectifs

Connaissance partagée et vision prospective du territoire

► Descriptif synthétique

À l'image des études circuits courts et mobilité (déjà réalisée pour le territoire), de nouveaux outils prospectifs à visée de planification territoriale et d'actions pourront être envisagés.

En effet, le Pays tout comme les Communautés de Communes se doivent être des outils d'intelligence territoriale, et donc d'avoir la capacité d'anticiper, de maîtriser, les données de la réalité locale, pour avoir la capacité d'agir mieux pour le territoire.

Cette action permettra :

- De bénéficier d'une meilleure connaissance du territoire et de ses ressources
- D'évaluer les possibilités de développement des filières économiques spécifiques au territoire
- D'avoir une offre territoriale mieux construite et qualifiée qui intègre les potentialités et les ressources du territoire
- De cibler des publics, adaptés aux besoins locaux...

Les besoins seront appréhendés comme un ensemble cohérent, tout en ayant une vision prospective :

Édifier une vision partagée et prospective.

► Types d'actions soutenues

Types d'actions envisagées :

- Schémas de Développement Economique, culturel...
- Démarches méthodologiques (Programmes Scientifiques et Culturels, ...)
- Études/Diagnostics d'opportunité (foncier agricole, foncier résidentiel, logements, ...)
- Observatoires...

Objectifs prioritaires

- Mieux se connaître pour mieux décider et agir
- Mobiliser les acteurs en place

Fonds mobilisés et montants

- LEADER

Montant prévisionnel

-

Bénéficiaires potentiels

- PETR
- Groupements de communes
- Communautés de communes
- Chambres consulaires
- Associations

Lignes de partage avec les autres dispositifs

- Cf. Paragraphe ligne de partage p. 41

Indicateurs de suivi envisagés

Indicateurs de réalisation

- 1 schéma
- 4 études, (diagnostics opérationnels, observatoires...)

Indicateurs de résultat

- Population couverte par les études, diagnostics, ...
- Développement de plan d'action par filière et/ou inter-filière
- Nombre de filières concernées, nombre d'entreprises ou associations ayant bénéficié d'un accompagnement

Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique

Les actions potentielles contribueront aux ambitions 3, 5, 8 et 10

Cofinancements potentiels

- Région
- Conseil départemental
- EPCI
- Communes du territoire
- Chambres consulaires
- ...

Protéger & valoriser les ressources, structurer les filières, innover pour une économie de proximité

► Descriptif synthétique

Le Pays est donc un territoire traditionnellement rural dont les nombreux espaces naturels forestiers et les milieux humides participent à sa qualité de vie et à son identité. La réussite du projet de développement territorial nécessite de préserver **la qualité de vie recon nue par tous, basée sur ses richesses naturelles, tout comme de consolider les initiatives, d'accompagner les démarches de création, de développement et de recherche de produits compétitifs (de qualité et /ou unique) et innovants et porteurs de nouvelles valeurs.**

Or, les richesses naturelles sont aujourd'hui menacées et la dépendance économique du territoire à une économie présentielle liée à la présence d'un tourisme « de masse », est grandissante. Ce constat **nécessite pour son équilibre économique et sa qualité de vie, de réinvestir dans l'accompagnement de son économie productive et domestique** (en accompagnant les secteurs suivants : Agriculture, Commerce/Artisanat, Services, Bois/Écoconstruction, économie circulaire, Silver économie ...) qui représente encore une base économique forte, tout comme de mettre en place les nécessaires politiques de préservation de l'environnement.

La faible taille constatée d'une majorité des entreprises locales, leur relative fragilité, incitent à mieux les accompagner dans leurs démarches de création et de développement :

- Adapter, moderniser, accompagner la nécessaire évolution des pratiques professionnelles en lien avec les changements climatiques, économiques et sociaux,
- Renforcer les dynamiques et les synergies entre acteurs locaux pour la création de produits,
- Valoriser les ressources par la structuration de filières : contrat d'approvisionnement, transformation, logistique, ... et pour le développement de produits inter-filières : labellisation, agrément qualité, ...
- Valoriser et promouvoir les ressources locales (améliorer l'image économique du territoire),
- Animer les réseaux d'entreprises pour mieux les valoriser et être attractif,
- Anticiper pour mieux gérer les transmissions-reprises d'activités,
- Accompagner les entreprises dans les différentes étapes de leur développement (création, développement, R&D, ...),
- Accompagner la commercialisation, le gain de nouveaux marchés,

Ces objectifs permettront :

- Aux entreprises de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi pérenne,
- Aux entrepreneurs d'être mieux formés, plus qualifiés,
- D'avoir des savoir-faire développés et mis en valeur
- De développer une dynamique entrepreneuriale plus forte
- De faire émerger des projets économiques mieux préparés et plus pérennes,

Objectifs prioritaires

- Engager la transformation de l'agronomie et les préservations écologiques
- Valoriser localement la filière bois
- Accompagner l'installation et le développement d'activités nouvelles
- Favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emplois
- Développer la production d'ENR
- Améliorer le cadre de vie, préserver la biodiversité, évaluer les pollutions industrielles et les risques écologiques
- Faire de l'action sociale un sujet ambitieux, création de liens, synergies, solidarités
- Soutenir et développer la culture
- Conforter la présence de services de proximité
- Favoriser l'innovation pour répondre aux enjeux d'accessibilité et de services
- Aborder la silver-économie en tant que ressources et richesses
- Améliorer le maintien et l'arrivée des « jeunes » sur le territoire

Fonds mobilisés et montants

– LEADER

Montant prévisionnel

–

Bénéficiaires potentiels

- PETR, groupements de communes, Communautés de Communes, Chambres consulaires, associations, groupement d'entreprises, syndicats de professionnels, entreprises*.
- * *Entreprises artisanales ou commerciales de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.*
- Chefs d'exploitation / les co-exploitants / les chefs d'exploitation en GAEC
- Conjoint collaborateurs
- Personnes morales : EARL, SCEA, SARL, SAS, ...
- Regroupements de membres de ménages agricoles : associations, GIE

FICHE ACTION 2

LEADER permettra la prise de risque facilitera aussi l'innovation.
LEADER jouera un rôle de tremplin pour les idées nouvelles.

Nouvelles formes d'entreprendre en lien avec les ressources et les besoins du territoire :

Organisation et animation de réunions et de formations visant à sensibiliser les acteurs du territoire à l'économie sociale et solidaire,

À sensibiliser sur les formes d'entrepreneuriat innovant pour le territoire,

Soutien à l'émergence de projets de l'économie sociale et solidaire,

Soutien à l'émergence de projets partenariaux d'entreprises

Élaboration et conduite de stratégies collectives d'anticipation sur les besoins futurs des entreprises,

Organisation et animation des réseaux d'entreprises,

Projets d'accompagnement à l'insertion professionnelle,

Aménagement d'espaces de travail partagés,

Impulser l'innovation,

Développer de nouvelles méthodes de travail, d'actions, de nouveaux produits, de procédés, des outils innovants, de nouveaux marchés...

Développer les relations villes-campagnes dans les échanges économiques,

Créer un réflexe de travail entre collectivités locales et entreprises, développer des synergies privés/privés ...

Enfin et comme cela a été précédemment évoqué, cette fiche-action permettra aussi :

De maintenir voire améliorer la qualité de vie locale et son cadre de vie,

De préserver les ressources naturelles, faunistiques et floristiques, nécessaires au bien-être local,

D'accroître la mise en valeur des ressources locales

De renforcer des relations/complémentarités villes-campagnes / littoral-rétro-littoral

De tendre vers un équilibre économique dans un environnement harmonieux.

► Types d'actions soutenues

- Accompagnement à la création de nouveaux produits, process, spécifiques au territoire, qu'ils soient agricoles, agroalimentaires (transformation locale), forestiers, artisanaux, commerces/services à la population, touristiques, à l'exploitation de ressources sous exploitées ou négligées (économie circulaire par exemple)

- Accompagnement aux changements des pratiques professionnelles (professionnalisation, labellisation, ...)

- Mise en valeur des démarches d'approvisionnements locaux

- Développement d'ateliers pratiques et de sensibilisation (ESS, modèle économique, RSE ...)

- Réalisation d'un Plan de formations/sensibilisations des acteurs/entrepreneurs du territoire /Formations des professionnels aux évolutions socio-économiques et commerciales,

- Mise en place de formations qualifiantes, « pluri-qualifiante » permettant de vivre et travailler tout l'année/ formations inter-filières : agriculteurs-restaurateurs, Ecotourisme, multi-secteurs d'activités

- Maintien de la qualité de vie locale liée à ses qualités environnementales : Conforter une culture de la préservation de l'environnement,

- Prendre en compte les risques naturels (submersion, inondations, incendie, ...), accompagner les actions de préservations faunistiques, floristiques, des ressources naturelles

Lignes de partage avec les autres dispositifs

- Cf. Paragraphe ligne de partage. p.41

Indicateurs de suivi envisagés

Indicateurs de réalisation

- entreprises ou groupement accompagnés dans leur développement ou création d'activités
- accompagnements de création de nouveaux produits, process,
- transmissions-reprises d'entreprises
- plans de formation (filière/inter-filière)
- actions de formation
- entreprises labellisées
- produits « marqués »
- actions en faveur de la protection des milieux naturels,

Indicateurs de résultat

- Des entreprises sensibilisées à l'éco-développement (TePos)
- Des entreprises formées et labellisées
- Des entreprises formées avec l'usage des TIC
- Des entreprises pérennes au-delà des 5 premières années d'activité.
- Des produits inter-filières valorisés et valorisant le territoire
- Des filières valorisées et valorisant le territoire
- Des sites et/ou des espèces protégés

Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique

Les actions potentielles contribueront aux ambitions 2, 3, 10, 1, 7, 8

Cofinancements potentiels

- Région
- Conseil départemental
- EPCI
- Communes du territoire
- Chambres consulaires
- ...



Tourisme durable, préservation, promotion

► Descriptif synthétique

Le tourisme sur le territoire repose sur deux piliers principaux :

- Un patrimoine naturel et paysager d'exception avec ses 80 km de côte littorale et sa forêt,
- Un patrimoine culturel dense et diversifié plutôt en rétro-littoral : habitat traditionnel, monuments historiques, édifices religieux, musées, patrimoine des villes et villages, lieux de mémoire, sites archéologiques (archéologiques subaquatique), gastronomie, savoir-faire traditionnel, etc.

L'offre touristique existante sur le territoire est conséquente et tournée vers la qualité, riche de réels atouts qui font écho aux attentes des touristes comme la possibilité de découvrir des traditions populaires, de pratiquer un tourisme culturel et un tourisme vert, complémentaire des loisirs balnéaires. Cependant ces atouts sont insuffisamment exploités et l'offre touristique est très tournée « plage », limitée à la haute saison. Elle est par ailleurs insuffisamment qualifiée sur les thèmes de l'écotourisme ou plus largement du tourisme durable et du tourisme culturel.

Le développement d'activités touristiques peut entraîner des répercussions sur l'environnement. Afin d'encourager le développement du tourisme tout en préservant ses ressources, le GAL **souhaite soutenir la structuration d'une filière « tourisme durable » sur son territoire. Le tourisme durable est une forme de tourisme qui respecte, préserve et met en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et sociales) d'un territoire à l'attention des touristes, en cherchant à minimiser les impacts négatifs que cette activité pourrait générer.**

La structuration de cette filière passe tout d'abord par une meilleure promotion des richesses et spécificités du territoire, afin de développer la notoriété de ces atouts et de les rendre plus attractifs, dans une saison élargie.

Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la coopération entre acteurs du tourisme en les incitant à se rencontrer, à échanger et à travailler ensemble afin de développer une gouvernance locale et des outils de travail en commun.

L'accent sera également mis sur le développement de services et produits innovants en lien avec les potentiels du territoire et sa préservation.

Enfin, pour renforcer l'accès des touristes au patrimoine du territoire dans une optique de développement durable, il convient d'améliorer et diversifier la qualité de l'offre de services et d'hébergements écotouristiques mais aussi de soutenir le développement des mobilités douces qui s'inscrivent dans un maillage du territoire et favorisent les liaisons avec les territoires environnants.

Objectifs prioritaires

- Favoriser la mutation vers un tourisme durable
- Accompagner l'installation et le développement d'activités nouvelles
- Améliorer le cadre de vie, préserver la biodiversité, évaluer les pollutions industrielles et les risques écologiques
- Soutenir et développer la culture

Fonds mobilisés et montants

- FEDER

Montant prévisionnel

-

Bénéficiaires potentiels

- Collectivités publiques et leurs groupements
- Établissements publics
- GIP
- associations
- Entreprises, entreprises y compris les entreprises de l'ESS
- Organismes HLM
- Fondations

Lignes de partage avec les autres dispositifs

- Cf. Paragraphe ligne de partage. p.41

Tourisme durable, préservation, promotion

► Types d'actions soutenues

Types d'actions envisagées :

Communication et marketing territorial

- Création et soutien à l'émergence d'actions, d'opérations et d'outils de promotion du territoire et de communication, et notamment :
- Organisation de campagnes promotionnelles, d'évènements promotionnels (tel que du happening, théâtre, animation vivante), d'actions de micromarchés,
- Réalisation de supports de communication, de chartes graphiques, d'outils web, d'applications mobiles ou d'autres outils utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Stratégie et organisation des acteurs

- Mise en place de formations visant à améliorer l'offre des acteurs du secteur touristique (qualité, diversité, visibilité, organisation)
- Organisation d'actions et d'opérations d'animation collective, de sensibilisation et de découverte du territoire visant à faire participer les acteurs du territoire tel que des « Eductour ».
- Structuration de l'offre touristique et mise en réseau des différents acteurs afin d'organiser les filières thématiques du tourisme sur le territoire, tel que la filière équestre ou la filière randonnée.
- Mise en place de démarches de mutualisation des outils, des services et des compétences des différents acteurs (au minimum 2 acteurs impliqués dans la démarche).

Développement et enrichissement de l'offre, en privilégiant les offres permettant d'élargir la saison touristique

- Réalisation d'études marketing, études de positionnement, études de faisabilité et d'opportunité pour des projets de développement touristique sur le territoire.
- Création, adaptation et développement d'offres et produits touristiques tels que :
 - Aménagement de sites touristiques, de lieux d'accueil touristique et d'hébergements touristiques,
 - Création de package ou circuits touristiques.

Indicateurs de suivi envisagés

Indicateurs de réalisation

- Nombre de projets bénéficiant d'un soutien
- Total des investissements
- Total des dépenses publiques

Indicateurs de résultat

- Emplois créés dans des projets bénéficiant d'un soutien
- Nombre de touristes accueillis sur les ailes de saison

Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique

Les actions potentielles contribueront aux ambitions 2, 3, 1, 4, 8

Cofinancements potentiels

- Région
- Conseil départemental
- EPCI
- Communes du territoire
- Chambres consulaires
- ...

Qualité de vie et cohésion sociale

► Descriptif synthétique

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent est un territoire attractif qui connaît depuis plusieurs années un solde migratoire positif, renforcé ces dernières années (arrivée de cadres, de jeunes retraités...) du fait notamment du cadre de vie reconnu. Cette évolution tend à générer différents types d'exclusions.

L'enjeu est donc de permettre à tous, populations locales, nouveaux arrivants, chefs d'entreprises, jeunes, associations... **de vivre et s'insérer économiquement et socialement dans ce territoire rural.**

Le foncier disponible limité, le taux de résidences secondaires important, les logements destinés à l'usage touristique en haute saison, les contraintes liées aux risques naturels, font de l'accès à l'habitat et au logement un enjeu majeur pour le Pays langues Nature Côte d'Argent. Les prix élevés, la pauvreté de l'offre, l'état dégradé et le confort limité du parc privé, la précarité énergétique des logements sous autant de freins à l'installation pérenne d'actifs et de leur famille sur leur territoire. Il paraît essentiel dans le cadre d'une stratégie territoriale d'ancrage de population active sur le territoire, d'engager des actions coordonnées à l'échelle du Pays pour augmenter **l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat.**

Parallèlement, l'objectif, consistant à améliorer la qualité de vie des habitants et de développer des services innovants à la population est aussi important pour fixer les populations.

Répondre aux besoins locaux pourra se faire à travers de :

- La diversification de l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels,
- La création d'un habitat durable et facteur de lien social,
- Le développement de nouveaux services à la population générateurs d'emplois et/ou de richesses pour le territoire,
- Le développement d'actions intergénérationnelles.

Ces actions devront intégrer, soutenir, optimiser et coordonner les mesures engagées à l'échelle des SCOT, PLUI et PLU locaux autour de socles d'objectifs partagés.

Objectifs prioritaires

- Améliorer le cadre de vie, préserver la biodiversité, évaluer les pollutions industrielles et les risques écologiques
- Construire autrement, faciliter le logement pour tous
- Soutenir et développer la culture
- Conforter la présence de services de proximité
- Favoriser l'innovation pour répondre aux enjeux d'accessibilité et de services
- Construire les mobilités alternatives
- Aborder la silver-économie en tant que ressources et richesses
- Améliorer le maintien et l'arrivée des « jeunes » sur le territoire

Fonds mobilisés et montants

- LEADER

Montant prévisionnel

–

Bénéficiaires potentiels

- Collectivité territoriale et leurs groupements
- Établissements publics
- Chambres consulaires
- Associations loi 1901
- Personne morale (groupement d'entreprises, d'intérêt économique et société coopérative)

Lignes de partage avec les autres dispositifs

- Cf. Paragraphe ligne de partage. p.41

Qualité de vie et cohésion sociale

► Types d'actions soutenues

Types d'actions envisagées :

- Opérations de recensement des biens mobiliers et immobiliers (biens vacants, sans maître ...),
- Mise en place des conditions de remise sur le marché immobilier de biens inoccupés.
- Soutien à la rénovation de bâtiments communaux en logements et à la création d'habitats partagés,
- Recensement et diffusion de bonnes pratiques et actions exemplaires, (expérience de cohabitation innovante...),
- Soutien aux activités et/ou animations d'ateliers intergénérationnels,
- Soutien à la mise en place de services à destination des seniors et/ou de la petite enfance

Indicateurs de suivi envisagés

Indicateurs de réalisation

- Nombre de services innovants accompagnés
- Nombre d'actions collectives inter-générationnelles réalisées
- Nombre de logements réhabilités
- Nombre de communes sensibilisées
- Nombre de procédures de recensement

Indicateurs de résultat

- Besoin en logement anticipé bénéficiant d'un soutien
- Ensemble des élus sensibilisés aux enjeux du logement et outils disponibles
- Augmentation du taux de services à destination des personnes âgées et de la petite enfance

Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique

Les actions potentielles contribueront aux ambitions 1, 2, 6, 5, 8

Cofinancements potentiels

- Région
- Conseil départemental
- EPCI
- Communes du territoire
- Chambres consulaires
- ...

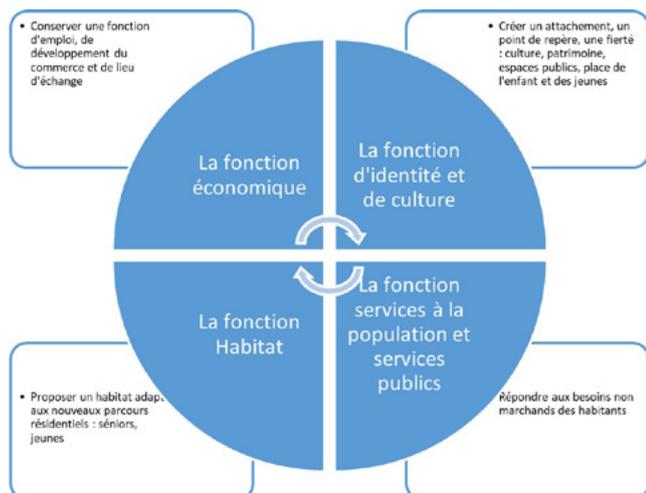
Redynamiser les bourgs, les centres bourgs et centres villes et tendre vers un urbanisme durable

► Descriptif synthétique

Le diagnostic a montré que les bourgs/centres bourgs et centre-ville du territoire ont en partie perdu leur fonction de centralité en raison des politiques d'étalement urbain menées pour absorber l'arrivée de nouvelles populations. Cette situation n'a pas favorisé le développement de commerces de proximité et l'intégration des nouveaux arrivants.

L'absorption de ces nouvelles populations est un enjeu économique, social et écologique majeur : en effet, cet essor est le signe d'une certaine attractivité du territoire. Il est donc nécessaire que les bourgs/centres bourgs retrouvent leur rôle de centralité en favorisant l'installation de services et de commerces de proximité, en concentrant une offre et logement et en développant des projets d'aménagement favorisant le lien social.

Le travail en atelier a défini les 4 fonctions structurantes du centre-bourg et/ou centre-ville.



Ces 4 fonctions n'ont pas nécessairement besoin d'être présentes simultanément pour le bon fonctionnement d'un centre-bourg ou centre-ville mais au moins 2 d'entre-elles sont nécessaires pour identifier une centralité et lui donner un rôle structurant.

Il s'agit donc aussi de s'interroger sur la cohérence des décisions en matière d'urbanisme commercial et des implantations hors bourgs/centre bourgs, tout comme sur le développement de nouvelles formes d'habitat, se distinguant de la logique de développement en lotissements.

Aussi, l'actuelle élaboration des deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) va dans le sens d'une meilleure maîtrise du foncier et de politiques d'aménagement et de développement soucieuses de leurs impacts sur l'environnement et les écosystèmes.

Dans cette même logique, les pouvoirs publics ont pris conscience que la redynamisation des bourgs/centres bourgs ne pourra se faire sans une transition énergétique. C'est d'ailleurs le cas de la Communauté de Communes de Mimizan qui a répondu à l'appel à projet TEPOS/TEPCV et qui mène, entre autres, des actions de sensibilisation sur les économies d'énergie.

Objectifs prioritaires

- Construire autrement, faciliter le logement pour tous
- Valoriser et protéger l'existant (requalifier les bourgs, le patrimoine)
- Faire de l'action sociale un sujet ambitieux, création de liens, synergies, solidarités
- Conforter les services de proximité
- Favoriser l'innovation pour répondre aux enjeux d'accessibilité et de services
- Aborder la silver-économie en tant que ressources et richesses
- Améliorer le maintien et l'arrivée des « jeunes » sur le territoire
- Soutenir la culture

Fonds mobilisés et montants

- FEDER

Montant prévisionnel

-

Bénéficiaires potentiels

- Collectivité territoriale et leurs groupements
- Établissements publics
- GIP
- Associations
- Bailleurs sociaux
- Porteurs privés (dont fondations)
- Indépendants du milieu culturel
- Entreprises, entreprises y compris les entreprises de l'ESS
- Organismes HLM
- Fondations

Lignes de partage avec les autres dispositifs

- Cf. Paragraphe ligne de partage. p.41

Redynamiser les bourgs, les centres bourgs et centres villes et tendre vers un urbanisme durable

Il est en effet indispensable que l'ensemble du territoire Pays puisse être couvert par des initiatives qui tendent vers la sobriété énergétique. La transition énergétique est une formidable opportunité pour développer les liens sociaux sur un territoire. Les initiatives peuvent en effet venir des citoyens, des élus ou des deux, elles intègrent des dimensions qui vont bien au-delà de la simple attention à l'écologie. Le citoyen est au cœur des projets de développement, il participe donc à faire de son territoire, un lieu d'échanges et d'attractivité pour tous.

► Types d'actions soutenues

Types d'actions envisagées :

Toutes les actions de cette fiche-action devront s'inscrire dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers.

Densifier, requalifier :

- Equipements à vocation économique et de service
Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements)
- Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés à proximité des bourgs,

Création, réhabilitation d'équipements pour le développement et le maintien de l'accès aux services à la population :

- Équipement de bâtiments permettant la mutualisation de service aux publics,
- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...)
- Équipement de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels et patrimoniaux, sportifs, des loisirs, et de l'enfance/jeunesse, tout comme de la vie sociale,
- Équipement de locaux commerciaux et de services de propriétés communales pour des commerces de proximité

Émergence de nouveaux services :

- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics
- Développement de plateformes de mobilité solidaire
- Création, réhabilitation, équipement de mutualisation d'équipements de lieux « hybrides »

Émergence et structuration d'un développement économiques durable :

- Investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous les publics
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments accueillant des tiers lieux, permettant notamment le développement du télétravail
- Développement de projets culturels et patrimoniaux,
- Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels

Indicateurs de suivi envisagés

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'études soutenues : 6
- Nombre de projets pilotes réalisés : 2
- Nombre de commerces de proximité créés : 6
- Nombre de services de proximité créés : 6

Indicateurs de résultat

- Nombre d'emplois créés : 25

Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique

Les actions potentielles contribueront aux ambitions 1, 2, 3, 5, 8

Cofinancements potentiels

- Région
- Conseil départemental
- EPCI
- Communes du territoire
- Chambres consulaires
- ...

Services, culture, santé, mobilité

Renforcer, conforter, innover et adapter les services publics existant en les modernisant ou en en créant de nouveaux adaptés aux besoins des habitants

► Descriptif synthétique

Sur le territoire, comme sur les territoires voisins, le service au public est un champ évolutif : certains services ne représentent plus un besoin aussi fréquent pour les populations (trésoreries) alors que d'autres prennent une dimension vitale (professions de santé libérales). Par ailleurs, de nouveaux services se développent sous la pression des besoins (services à la personne : accueil de la petite enfance ou aide aux personnes âgées, services issus des technologies de l'information et de la communication, la culture ...). Pour répondre à des demandes de services de plus en plus complexes, liées à la fois à l'éloignement, le vieillissement de la population, l'accueil de nouveaux arrivants, la saisonnalité..., une réorganisation à un niveau territorial pertinent peut s'avérer nécessaire. **Il s'agit aussi d'offrir des services accessibles qui soient adaptés aux demandes des différentes populations.**

Cette action favorisera l'émergence de services en adéquation avec les besoins présents et futurs du territoire.

Renforcer les missions : le service au public est avant tout une mission. C'est cette mission qu'il s'agit de préserver. Il convient donc de conforter les services aux publics par le renforcement de leurs compétences, des compétences des professionnels et préciser de façon approfondie les missions de services aux publics en termes d'objectifs à atteindre.

Il convient aussi de soutenir et d'orienter les services privés lorsqu'ils suppléent les services aux publics ou les complètent. **Compte tenu du rôle du mouvement associatif et du secteur privé dans l'émergence des services aux publics, le territoire doit être attentif à ces initiatives et les aider lorsqu'elles interviennent pour répondre à un besoin réel non satisfait.**

Il convient de :

- S'appuyer directement sur les besoins des populations et du territoire, de décloisonner les services pour imaginer des formes de services polyvalents et innovants encore peu développés sur le territoire
- Offrir des services à un niveau territorial pertinent, il peut en résulter des réorganisations de services pour répondre aux demandes de plus en plus complexes Il s'agit aussi d'offrir des services accessibles qui soient adaptés aux demandes des différentes populations.
- Offrir des services à un niveau territorial pertinent, il peut en résulter des réorganisations de services pour répondre aux demandes de plus en plus complexes Il s'agit aussi d'offrir des services accessibles qui soient adaptés aux demandes des différentes populations.

Objectifs prioritaires

- Faire de l'action sociale un sujet ambitieux, création de liens, synergies, solidarités
- Conforter les services de proximité
- Favoriser l'innovation pour répondre aux enjeux d'accessibilité et de services
- Aborder la silver-économie en tant que ressources et richesses
- Améliorer le maintien et l'arrivée des « jeunes » sur le territoire
- Construire les mobilités alternatives
- Soutenir la culture

Fonds mobilisés et montants

- FEDER

Montant prévisionnel

-

Bénéficiaires potentiels

- Collectivités publiques et leurs groupements
- Établissements publics
- GIP
- Associations
- Bailleurs sociaux
- Porteurs privés (dont fondations)
- Indépendants du milieu culturel
- Entreprises, entreprises y compris les entreprises de l'ESS
- Fondations

Lignes de partage avec les autres dispositifs

- Cf. Paragraphe ligne de partage. p.41

Services, culture, santé, mobilité

- Privilégier l'accessibilité par rapport à la proximité physique et d'intégrer les critères de temps dans la notion de distance. La question de la mobilité et de l'organisation des modes de vie est récurrente en milieu rural, que ce soit pour les personnes âgées isolées, les personnes en difficulté d'insertion ou pour les enfants et les jeunes...

L'organisation lourde des services n'est pas toujours adaptée aux besoins réels d'une population souvent disséminée sur les territoires. La recherche de formules différentes est une nécessité, tant pour des questions de coût que de service réel aux habitants du milieu rural diffus.

- Elle renforce l'attractivité des territoires par une meilleure accessibilité de tous aux services, aux loisirs, à la culture, au travail. - Elle contribue à fixer les populations à mobilité réduite.

- et par une démarche solidaire, elle consolide ou recrée le lien social, facilite l'intégration dans un milieu, l'attachement à un territoire.

Pour mener à bien l'objectif de la stratégie de développement, la GAL orientera son action autour de :

- L'itinérance géographique
- L'organisation de solidarités à l'échelle du territoire par de la création et de la mise en réseau
- L'accélération des téléprocédures et services numériques
- Les Nouveaux services
- Des services aux publics de qualité
- Du soutien, renfort des services aux publics proposés par les acteurs privés et associatifs
- La modernisation en imaginant des formes de services polyvalents et innovants

► Types d'actions soutenues

Équipements pour le développement et le maintien de l'accès aux services à la population

- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments permettant la mutualisation et la mise à disposition de service aux publics
Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements)
- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...)
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels et patrimoniaux, sportifs, des loisirs, et de l'enfance/jeunesse.

Émergence de nouveaux services

- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics
- Plateformes de mobilité solidaire
- Création, réhabilitation, équipement de mutualisation d'équipements de lieux « hybrides »
- Équipements polyvalents mutualisables (bibliothèques, médiathèques, salle de musique, sports et loisirs, culturels.)
- Équipements liés au regroupement de services
- Équipements liés à la création de systèmes d'information locaux en réseau
- Expérimentation de transports collectifs
- Équipements liés à l'itinérance pour le désenclavement des zones
- Équipements de mise en réseau

Indicateurs de suivi envisagés

Indicateurs de réalisation

- Nombre de services polyvalents ou de points multiservices (4)
- Nombre de structures équipées publiques et/ou privées (20)
- Nombre d'acteurs du tissu associatif soutenus (10)
- Nombre de formation (10)

Indicateurs de résultat

- Maintien des structures de services aux publics
- Renforcement des structures de services aux publics
- Renforcement du tissu associatif dans le champ des services
- Adaptabilité du territoire à la modernisation
- Offre de services de qualité

Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique

Les actions potentielles contribueront aux ambitions 1, 5, 2

Cofinancements potentiels

- Région
- Conseil départemental
- EPCI
- Communes du territoire
- Chambres consulaires
- ...

Ingénierie thématique

► Descriptif synthétique

L'ingénierie mise en place doit permettre de compléter les moyens existants en assurant une mise en réseau d'acteurs locaux, autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale visant à faire converger les intérêts des différents groupes, vers des projets collectifs et partagés, et assurer un soutien technique à destination des bénéficiaires des aides européennes.

L'ingénierie mise en place doit répondre à au moins un des 7 enjeux du projet de territoire :

1. Penser « Transition plus que Relance », sortir des modèles de guichet et avoir une vision globale et stratégique du devenir du territoire qui intègre les perspectives d'évolution environnementales connues,
2. Habiter « autrement » le territoire (actifs, décohabitants, personnes vieillissantes, nouveaux arrivants...)

Gestion de la rareté foncière, accès au foncier et à un logement à des prix supportables,

Développer de nouveaux produits de logements,

Reconquérir les bourgs, les friches,

3. Repenser la mobilité sur le territoire en « intermodalité », avoir une vision globale des besoins et des situations par saisons. Aborder la question du « tout voiture » avec la mise en place de nouveaux modes de déplacement... mais prendre aussi en considération la question de l'accès au numérique (voire dans certaines zones, la téléphonie mobile),

4. Faciliter l'accès aux services et plus particulièrement, accompagner le vieillissement de la population.

5. Développer un modèle économique plus vertueux :

Faire évoluer le modèle économique basé sur un tourisme de masse
Anticiper une possible mutation du massif forestier (réchauffement climatique),

6. Adapter l'offre et la demande d'emploi, favoriser l'employabilité du territoire (accès à la formation...),

7. Anticiper les effets du changement climatique, la modification du trait de côte et la gestion environnementale des Lacs.

► Types d'actions soutenues

- Généraliste, pour l'animation d'une stratégie locale et interterritoriale
- De projet thématique, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales
- D'amorçage de projets
- De mise en réseau ou de coopération thématique et interterritoriale

Objectifs transversaux

Fonds mobilisés et montants

- FEDER

Montant prévisionnel

-

Bénéficiaires potentiels

- Collectivités publiques et leurs groupements
- Établissements publics
- GIP
- Associations
- Établissements d'enseignement

Lignes de partage avec les autres dispositifs

- Cf. Paragraphe ligne de partage. p36

Indicateurs de suivi envisagés

Indicateurs de réalisation

- Nombre de structures soutenues :
- Nombre de projets thématiques réalisés :
- Nombre de mise en réseau :

Indicateurs de résultat

- Nombre d'emplois créés

Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique

Les actions potentielles contribueront autant que faire se peut à toutes les ambitions inscrites dans la feuille de route Néo Terra.

Cofinancements potentiels

- Région
- Conseil départemental
- EPCI
- Communes du territoire
- Chambres consulaires
- ...

Coopération

► Descriptif synthétique

Les actions de coopération devront répondre à au moins un des 7 enjeux du projet de territoire :

1. Penser « Transition plus que Relance », sortir des modèles de guichet et avoir une vision globale et stratégique du devenir du territoire qui intègre les perspectives d'évolution environnementales connues,
2. Habiter « autrement » le territoire (actifs, décohabitants, personnes vieillissantes, nouveaux arrivants...)

- Gestion de la rareté foncière, accès au foncier et à un logement à des prix supportables,

- Développer de nouveaux produits de logements,

Reconquérir les bourgs, les friches,

3. Repenser la mobilité sur le territoire en « intermodalité », avoir une vision globale des besoins et des situations par saisons. Aborder la question du « tout voiture » avec la mise en place de nouveaux modes de déplacement... mais prendre aussi en considération la question de l'accès au numérique (voire dans certaines zones, la téléphonie mobile),

4. Faciliter l'accès aux services et plus particulièrement, accompagner le vieillissement de la population.

5. Développer un modèle économique plus vertueux :

- Faire évoluer le modèle économique basé sur un tourisme de masse
- Anticiper une possible mutation du massif forestier (réchauffement climatique),

6. Adapter l'offre et la demande d'emploi, favoriser l'employabilité du territoire (accès à la formation...),

7. Anticiper les effets du changement climatique, la modification du trait de côte et la gestion environnementale des Lacs,

Au sein du programme Leader, le Pays désire que la coopération soit un levier fort pour certaines actions prioritaires, notamment dans les domaines où la coopération permet d'élargir la réflexion : développement d'idées, de nouveaux services et marchés, échanges d'expériences, évaluations partagées, etc.

► Types d'actions soutenues

Chaque projet de coopération devra faire référence à une ou plusieurs fiches-actions mobilisées par le GAL. De ce fait, les actions éligibles devront être dans au moins une fiche-action du plan de développement (FEADER).

Objectifs prioritaires

Apprendre des expériences des autres

Faire ensemble, développer des synergies

Fonds mobilisés et montants

- LEADER

Montant prévisionnel

-

Bénéficiaires potentiels

Chaque projet de coopération devra faire référence à une ou plusieurs fiches-actions mobilisées par le GAL. De ce fait, les bénéficiaires éligibles devront être dans au moins une fiche-action du plan de développement (FEADER).

Lignes de partage avec les autres dispositifs

- Cf. Paragraphe ligne de partage, p.41

Indicateurs de suivi envisagés

Indicateurs de réalisation

- 2-3 projets :

- Pays/PACA
- Pays/France
- Pays/Europe

- 4-5 projets :

- Acteurs Pays/PACA
- Acteurs Pays/France
- Acteurs Pays/Europe

Indicateurs de résultat

Reprendre les indicateurs de résultats de chaque fiche-action correspondante.

- Nombre implication des acteurs locaux dans la coopération.
- Nombre de coopérations réalisées
- Nombre de partenaires mobilisés
- Poursuite des échanges post Leader

Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique

Cofinancements potentiels

- Région
- Conseil départemental
- EPCI
- Communes du territoire
- Chambres consulaires
- ...

Animation, gestion, communication, évaluation

► Descriptif synthétique

Il s'agit d'optimiser le suivi collectif et individuel des porteurs de projet et faciliter le fonctionnement du GAL (dont l'évaluation) et la capitalisation.

L'équipe technique du GAL comprendra 1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) = 1 ETP Animation et 0,5 ETP Gestion/Communication.

L'animateur assurera l'appui aux porteurs de projet avant et après le financement et la capitalisation LEADER. Cet appui sera équilibré entre action collective et individuelle. L'appui individuel sera équilibré entre assistance en matière de montage financier de dossier et conseil en matière de cohérence avec la stratégie LEADER.

Le poste d'animateur sera dévolu à l'animation de la stratégie locale LEADER.

Le gestionnaire assurera l'administration et la gestion financière du programme ; il gèrera les dossiers de chaque porteur de projet du point de vue administratif et financier. Il gèrera la base de suivi informatisée et produira des tableaux de bord avant chaque comité de programmation.

► Types d'actions soutenues

Salaire et charges

Coût indirects 15%

Frais de déplacement et de mission

Communication

Information

Publications du GAL

Conseil, formation, accompagnement méthodologique

Stagiaires, prestataires

Manifestation/Réunions du GAL

Frais de réception, alimentation, boisson

Prestation organisation manifestation

Évaluation

Mi-parcours

2 x in itinéré (stagiaire)

Finale

Objectifs transversaux

Fonds mobilisés et montants

- LEADER

Montant prévisionnel

-

Bénéficiaires potentiels

- PETR Landes Nature Côte d'Argent

Lignes de partage avec les autres dispositifs

- Cf. Paragraphe ligne de partage. p.41

Indicateurs de suivi envisagés

Indicateurs de réalisation

- Nombre de structures soutenues:

- Nombre de projets thématiques réalisés :

- Nombre de mise en réseau :

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'emplois créés :

Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique

Les actions potentielles contribueront autant que faire se peut à toutes les ambitions inscrites dans la feuille de route Néo Terra.

Cofinancements potentiels

- Région

- Conseil départemental

- EPCI

- Communes du territoire

- Chambres consulaires

- ...

3/ Plan de financement

LEADER-FEADER

		Montant FEADER	%
Fiche-action 1	Connaissance, vision prospective	120.593,85 €	15
Fiche-action 2	Ressources locales	160.791,80 €	20
Fiche-action 3	Qualité de vie et cohésion sociale	160.791,80 €	20
Fiche-action 4	Coopération	61.781,55 €	7,68
Fiche-action 5	Animation du programme	300.000 €	37,32
	TOTAL	803.959 €	100

LEADER-FEDER

		Montant FEDER	%
Fiche-action A	Tourisme durable	421.408,50 €	30
Fiche-action B	Revitalisation	280.939,00 €	20
Fiche-action C	Services	280.939,00 €	20
Fiche-action D	Ingénierie thématique	421.408,50 €	30
	TOTAL	1.404 695 €	100

4/ Le fonctionnement du GAL

UNE CELLULE TECHNIQUE DÉDIÉE AU PROGRAMME

Le syndicat mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent, a été créé en janvier 2003. Dans le respect de ses statuts, il a pour objet de mettre en œuvre la politique «Pays» à savoir :

- L'engagement d'une réflexion concertée sur l'avenir du territoire,
- L'actualisation de la Charte du Pays,
- L'élaboration, la mise en œuvre et l'animation du Contrat de Pays,
- La négociation, le suivi, l'évaluation des politiques contractuelles et appels à projets permettant la réalisation dudit contrat,
- La mise en œuvre du Système d'Information Géographique à l'échelle du Pays,
- La réalisation d'études et projets notamment dans les domaines des TIC, des services, des énergies renouvelables et de l'habitat,

- La mise en place de dispositif d'observation du territoire à l'échelle du Pays.

La première Charte du Pays a été validée en 2003. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, a progressivement mis en place une stratégie de territoire et donc dans une démarche LEADER.

Une équipe technique GAL expérimentée et constituée de la manière suivante :

- Une personne à plein temps interviendra sur l'animation, la coordination du programme, la communication et l'instruction.
- Une personne à mi-temps sera affectée au GAL pour la gestion/instruction du programme LEADER.

DES FONCTIONS D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION

L'animateur(trice), responsable technique du



GAL, placé(e) sous l'autorité hiérarchique du (de la) Président (e) du GAL, de la Direction de la structure porteuse et de sa Présidence, aura en charge l'ensemble des missions et tâches afférentes à l'animation du programme LEADER.

Ses missions :

Préparation des candidatures au programme LEADER

- Veille politique, technique et juridique sur les nouvelles programmations LEADER,
- Animation, participation et retours des réunions relatives au programme LEADER
- Identification des problématiques qui relèveront des nouvelles candidatures LEADER
- Mise en cohérence des candidatures LEADER avec les orientations stratégiques du PAYS Landes Nature Côtes d'Argent en relation avec les instances décisionnelles et techniques du GAL, le PETR, du conseil de développement et des partenaires institutionnels,
- Lancement et animation des partenariats nécessaires à l'élaboration de la candidature,
- Élaboration et rédaction des candidatures LEADER,
- Assurer la négociation, la signature et le suivi-évaluation du programme LEADER.

Développement territorial

- Identification, accompagnement et mise en réseau des projets publics et privés relevant des problématiques identifiées dans le programme LEADER,
- Application des préconisations stratégiques et opérationnelles relevant des Schémas élaborés et identification des politiques en émergence,
- Structuration et coordination des politiques identifiées en collaboration avec le Conseil de développement, les collectivités territoriales et les différents acteurs institutionnels.

Animation territoriale

- Responsable de la cellule technique du GAL
- / Organisation et animation des différentes instances nécessaires à la programmation :
- / Comité de programmation LEADER (préparation des éléments de la décision, rédaction de fiches-projets...),
- / Comité des cofinanceurs (instruction des dossiers et plan de financement),
- / Comité d'experts (avis sur les projets),
- / Groupes de travail, séminaires, rencontres et échanges d'expériences sur les thèmes identifiés,
- Participation aux réflexions et travaux des Commissions intéressées du Conseil de développement du PETR,
- Sensibilisation et mobilisation des partenaires et relais territoriaux (collectivités, chambres consulaires, associations...).

Tout au long de la programmation 2014-2020, l'équipe technique LEADER a œuvré pour que les acteurs locaux s'approprient le cadre d'intervention LEADER 2014-2020 et 2021-2027

Des interventions ont été conduites :

- Réunions thématiques de travail,
- Ateliers de concertation,
- Articles dans la presse locale,

Au cours de ces moments, des porteurs partageant les mêmes intérêts et/ou se trouvant complémentaires ont pu se découvrir, s'apprécier et pour certains réfléchir et travailler ensemble pour développer de nouvelles actions.

Ce mode d'animation sera réitéré, mais il sera conforté par l'organisation d'un forum des porteurs de projets permettant de mettre en avant les innovations et le rôle essentiel du programme LEADER pour soutenir ces projets.



Assistance aux porteurs de projet

- Rencontre et concertation des porteurs de projets visant à expliquer le programme LEADER du PETR,
- Clarification des objectifs et des initiatives, déterminer les dimensions stratégiques, partenariales et innovantes pour le territoire, élaborer les opérations nécessaires à la concrétisation
- Vérification de l'éligibilité du projet au regard des orientations et critères du plan de développement du GAL
- Identification des possibilités de partenariat et de mise en réseau
- Soutien au montage technique, financier et administratif des dossiers de demande de subvention
- Gestion administrative et budgétaire des projets et du programme en étroite collaboration avec le gestionnaire

Communication interne et externe en étroite collaboration avec l'équipe du GAL et du Pays

- Promotion du programme LEADER sur le Pays Landes Nature Côte d'Argent, via un plan de communication spécifique (communiqués, articles, interventions, etc.) susceptible de garantir une bonne appréhension de ses tenants et aboutissants, condition sine qua non d'une programmation dynamique et diverse
- Participation au principe de diffusion, d'échange et de capitalisation des expériences via les réseaux en lien avec LEADER (Réseau Rural, réunions InterGALs, etc.).
- Gestion du programme LEADER : réalisation d'un état d'avancement de la mise en œuvre physique, et financière des actions inscrites dans le plan de développement et notamment de renseigner l'outil de suivi régional/national.
- Contribution au fonctionnement du Réseau Rural Régional, au niveau où il sera sollici-

té (pilotage de travaux, animation de séminaires, production de documents...). Cette mission sera assurée par l'animateur LEADER nommé correspondant du Réseau Rural Régional.

L'équipe technique LEADER propose de mettre en place des opérations d'information à destination de la population :

- en début de programme : création d'un événementiel présentant la stratégie LEADER pour informer et impliquer les acteurs ; valorisation des projets soutenus de la période 2014-2020,
- en cours de programme : valorisation des projets retenus dans LEADER, échanges d'expériences, notamment dans le cadre du forum annuel « LEADER », évaluation intermédiaire du programme, retour aux membres du Comité de programmation sur les projets, sous l'angle « ce qu'ils sont devenus » ; un événement "fête de l'Europe",
- en fin de programme : bilan partagé de la stratégie et de son impact auprès de la population locale :

Quels changements dans les comportements, dans la façon de s'impliquer dans le développement local, quelles actions induites initiées ? La création d'une fête des porteurs de projets avec une remise d'un prix LEADER pourra être organisée.

Enfin, la personne en charge de l'animation LEADER assurera la mobilisation efficace et efficiente des différents outils de communication suivants :

- / Une Newsletter semestrielle
- / L'insertion d'informations relatives à la vie du programme LEADER dans les bulletins des communes et Communautés de communes
- / La tenue à jour d'une page LEADER sur le



site internet du Pays et la publication régulière d'informations sur le programme LEADER sur les sites internet appropriés (Communautés de Communes, Région, Réseau, ...)

/ La coordination et l'animation d'un forum annuel LEADER, afin de mettre en avant les actions conduites dans le cadre du programme

/ Une plaquette LEADER simplifiée pour les porteurs de projets

/ Un Kit porteurs de projets

/ Un Educ'tour des projets cofinancés

/ Une vidéo des projets cofinancés

/ Une frise des projets et l'alimentation de la carte interactive déjà en place,

/ Un reportage tv sur trois projets cofinancés

DES FONCTIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Responsabilités

50% du temps de travail d'un équivalent temps plein sera en charge des aspects liés à la gestion/instruction administrative, réglementaire et financière du programme.

Le gestionnaire instructeur sera placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la responsable du GAL, de sa Présidente, de la Direction de la structure porteuse et de sa Présidence. Le (la) gestionnaire aura en charge l'ensemble des missions et tâches suivantes :

Missions

1. Assurer le suivi administratif et financier du programme :

- Instruction administrative, réglementaire et financière des dossiers (appui aux maîtres d'ouvrage sur la complétude des dossiers, respect des règlements et des marchés publics, aide au montage des plans de financement, saisie sur les logiciels OSIRIS, transmission

aux autorités, rédaction de courriers, ...),

- Instruction des demandes de paiement en lien avec les cofinanceurs et l'autorité de paiement (collecte et vérification des pièces, relance auprès des maîtres d'ouvrage...),

- Suivi des contrôles,

- Suivi financier du programme (tableau de bord et maquette),

- Régularisation et archivage des dossiers,

- Veille technique et juridique,

L'ensemble de ces missions se fera en collaboration étroite avec l'autorité de gestion, l'autorité de paiement, les maîtres d'ouvrage et l'animatrice du GAL. Le (la) gestionnaire devra en particulier veiller à l'atteinte des objectifs de paiement fixés par l'autorité de gestion de programme.

2. Participer au fonctionnement du programme :

- Secrétariat des instances de gouvernance du programme (préparation des dossiers de séance, convocations, relance des membres -double-quorum-, relevé de décisions, notification des décisions, suivi des conventions...) et autres réunions organisées par le GAL,

- Production de l'ensemble des documents d'instruction (Avis réglementaires, conventions, avenants, ...)

- Appui auprès de l'animatrice LEADER si nécessaire.

3. Assurer l'évaluation quantitative du programme :

- Production de l'ensemble des données quantitatives du programme servant aux bilans annuels, suivi et évaluations,

- Contribution aux évaluations (in itinéré, mi-parcours et finale) du programme LEADER,

- Participation à la mise en cohérence et à



l'alimentation des outils de suivi financier et opérationnel du PETR.

4. Participer au réseau LEADER

- Réunions régionales et nationales, et réunions spécifiques « gestion »,
- Contribution au réseau rural régional,

5. Participer à la vie de l'équipe et de la structure

- En s'appuyant sur l'expérience et la complexité LEADER, avec le développement d'une expertise « ingénierie financière » au sein de l'équipe du PETR, permettant de faciliter la recherche de solutions sur certains aspects financiers et administratifs,
- Participation à la préparation des programmes européens futurs,
- Participation aux réunions d'équipe et aux instances du PETR, quand cela s'avère nécessaire.

DISPOSITIF DE SUIVI ET ÉVALUATION

La finalité attendue de l'évaluation est de se doter d'éléments d'analyse susceptibles de faciliter l'amorce des projets futurs. L'évaluation sera donc conçue comme un support dynamique permettant d'envisager la suite du programme et de dessiner « l'après LEADER » en analysant l'impact de la démarche LEADER sur le territoire au regard des principes fondamentaux (innovation, démarche ascendante, partenariat public/privé...).

Pour ce faire, le GAL choisira de réaliser l'évaluation sur trois temps : au fil de l'eau, à mi-parcours et en fin de programmation.

Du fait de ces différentes temporalités, ces exercices ont des objectifs et des intérêts différents pour les acteurs du territoire qui les mettent en œuvre.

Au fil de l'eau

La première est l'évaluation au fil de l'eau. Elle doit permettre de recueillir des données pour nourrir l'évaluation. En effet, les indicateurs attendus pour chaque objectif opérationnel devront être complétés par l'équipe LEADER, mais aussi par le comité de programmation. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent pourra utiliser l'évaluation au fil de l'eau comme un outil d'animation du projet de territoire, en développant la participation des acteurs. L'objectif de cette évaluation est double :

- Pouvoir réajuster régulièrement son action, sans avoir à attendre l'évaluation intermédiaire,
- Recueillir des données pour nourrir les évaluations intermédiaires et finales,

Une fois par an, le Comité de programmation aura un temps dédié à l'évaluation et au rapport d'activités annuel.

À mi-parcours

L'évaluation intermédiaire intervient à la moitié de la programmation, soit 2024/2025. Elle pourra être réalisée en externe afin d'établir un bilan physique et financier, de porter une première critique quant aux résultats et impacts du programme et d'apporter un regard extérieur au Pays.

Cette évaluation pourra être l'occasion de remobiliser les acteurs et les différents partenaires, de les impliquer dans la réflexion conduisant à une réorientation du projet. Cela sera aussi l'occasion de donner un nouveau souffle à la stratégie du GAL pour la fin du programme. Avant de s'adresser à un bureau d'études spécialisé, le comité de programmation devra prendre le temps de définir l'objectif, sa finalité.

L'objectif est :

- D'observer, tirer les enseignements sur la conduite du programme et des actions
- De corriger le plan d'action au fur et à mesure des nécessités, formuler des préconisa-



tions

- D'impliquer les acteurs locaux dans une réflexion stratégique.

Finale

L'évaluation finale consiste en un bilan critique des actions entreprises après la fin du projet ou du programme. Elle s'intéresse particulièrement aux réalisations, aux effets et aux impacts des actions conduites en comparant ce qui a été fait à ce qui était prévu de

faire. Il s'agit aussi donc d'apprécier la contribution du projet à l'évolution du territoire.

L'objectif est de :

- Répondre aux exigences européennes et d'établir un bilan physique et financier du programme.
- Apprécier les effets et les impacts de la mise en œuvre du programme.
- Faire des recommandations pour préparer la prochaine programmation LEADER.

Annexe 1 / Les communes du territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS LACS

- / Sanguinet
- / Biscarrosse
- / Ychoux
- / Parentis-en-Born
- / Gastes
- / Luë
- / Sainte Eulalie en born

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIMIZAN

- / Pontenx-les-Forges
- / Saint Paul Born
- / Aureilhan
- / Mimizan
- / Bias
- / Mézos

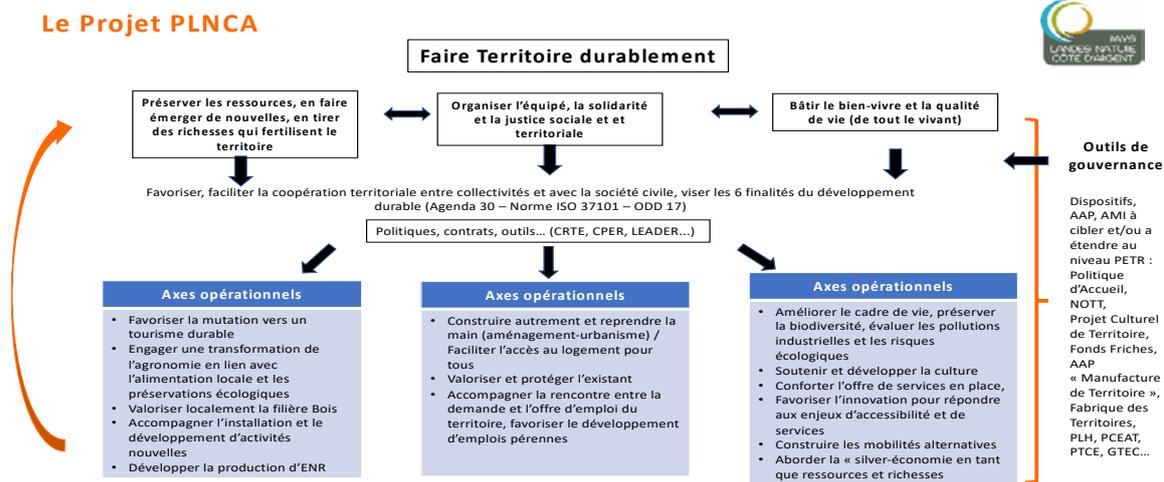
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÔTE LANDES NATURE

- / Saint Julien en Born
- / Lit et Mixe
- / Uza
- / Lévignacq
- / Saint Michel-Escalus
- / Linxe
- / Taller
- / Léon
- / Vielle Saint Girons
- / Castets



1 : Rappel des invariants

Projet de territoire :



Contexte des contractualisations à venir : le travail en cours a pour objectif premier de nourrir la réflexion sur les contractualisations à venir (avec la Région Nouvelle Aquitaine, Leader/OS5, le Contrat de Relance et de Transition Écologique/CRTE avec l'État) et de repérer des projets et/ou initiatives à conforter sur le territoire (en cohérence avec le projet de territoire).

Rappel de l'importance de la démocratie locale et de la volonté du PETER de poursuivre une démarche participative au-delà de la signature des contractualisations.

Les enquêtes effectuées lors de la révision du projet de territoire et les 6 ateliers effectués en sont une 1^{ère} étape.

2 : Rappel du déroulé des ateliers

L'esprit : Le choix d'un moment de convivialité et de partage

Contexte et projet de territoire

Témoignages locaux

Échanges

Compléments par des présentations d'exemples « hors PETER ».

Pique-nique partagé



3 : Les 6 ateliers

Atelier 1 : ressources locales

Le 13 avril 2022, à la salle des Arènes, Parentis en Born / Communauté de Communes des Grands Lacs.

→ **Liste des participants :**

Participants	Structures	Participants	Structures
Dupuy Franck	Ranch de Pistole	Leiner Françoise	Elu Mézos
Duval Matthieu	Biscaïa	Courreges Corinne	SCIC interstices
Mirieu de Labarre Christine	Conseillère Municipale, Luë.	Lefebvre Thierry	Les balades autrement
Weber Sophie	Conseillère Régionale Conseillère Mimizan	Betbeder Claire	Technicienne CC Grands lacs
Froustey Louis	Maire St Julien en Born	Femmene Julien	Techniciens CC Grands lacs
Bordessoulle Cécile	Maire St Julien en Born	Jarnac Janine	ACI L'embellie
Ouvrard Lucie	Coopérative du Born	Vernin Guillaume	ACI L'embellie
Saubanère Fabrice	UCR CH Dax	Garrigue Hervé	Restau'co Gara
Duclos Française	Citoyenne Sanguinet		

→ **Échanges :**

- Présentation d'exemples locaux :

- « Mon restau responsable » de l'hôpital de Dax, démarche favorisant la qualité et les circuits courts dans la restauration collective (7000 repas/jours),
- Biscaïa, la tong de production locale « éco-responsable », vendue en circuits courts, sur les marchés et dans les boutiques du territoire. 1% de son chiffre d'affaires est actuellement reversé à une association locale en faveur de l'environnement « zéro déchet Grands Lacs ».

- **Discussion :**

Les participants ont été sollicités pour présenter leurs démarches où d'autres démarches locales qu'ils pouvaient connaître et faire partager :

- La recyclerie en projet sur le territoire de la Communauté de Communes des Grands lacs,
- La coopérative du Born, (conserverie/légumerie en projet)
- Les chantiers d'insertion en production de légumes bio des Grands Lacs (CIGL),
- Les skate-boards fabriqués en pin des Landes (Parabolik),
- L'accueil d'un jeune chevrier à Mézos « un troupeau pour la vie »,
- L'élargissement de la saison touristique avec le développement d'une offre de loisirs qui prend en compte la nature et les pins (association Chars à Voile qui développe aussi des promenades en trottinettes électriques en forêt : Tchankaroue ...)



De ces différentes présentations, des 1ères synergies ont émergé.
Il a été fortement évoqué le fait qu'il n'y avait pas de concurrence et qu'il était fondamental de mieux se connaître et communiquer.

Les mots-clés à retenir

Se connaître pour développer des synergies/valoriser les ressources locales.

→ **Pour vous inspirer, ils l'ont fait ailleurs :**

Des exemples associés à la filière agricole :

- La ferme des volonteux

<https://www.fermedesvolonteux.com>

1 scoop de polyculture, 1 lieu de formation, 1 magasin de producteur, 1 accueil de public et 1 projet de boulanger paysan/un exemple vertueux

- La couveuse agricole de Marmande

<https://www.vg-agglo.com/lesprit-dentreprendre/les-projets-agricoles/couveuse-agricole-bio-marmande/>

https://www.youtube.com/watch?v=r9Qg5_LTnSk

- Un monde à refaire à Marciac

<https://unmondearefairemarciac.com>

Une ferme et 10 ha en périphérie de Marciac dans le Gers pour expérimenter de nouvelles façons de produire et de vivre ensemble. Permaculture, agroforesterie, circuits courts, lieu d'échange et de transmission du savoir.

Des exemples associés à la filière bois :

- Bicok et les « tini-houses », mode d'habitat innovant, en partie à base de bois des Landes avec un atelier dans les Landes. <https://www.bicok.fr/blog/femmes-et-hommes/le-pitch>,

- Les maisons en bois Pallas à Pontenx-les-Forges, <http://www.maison-bois-pallas.com/pallas-charpentier-landes-40/pallas-charpente-construction-maison-bois-landes-40.html>

- Le retour de gemmage en France

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/plantes-et-vegetaux/le-retour-du-gemmage-en-france_145713

<https://www.youtube.com/watch?v=y09HV0U5Gc>



Atelier 2 : Transition

Le 27 avril 2022, au foyer rural de Mézos, Communauté de Communes de Mimizan.

→ Liste des participants

Participants	Structures	Participants	Structures
Ouvrard Lucie	Coopérative du Born	Zuazo André	CA 40
Lefebvre Thierry	Les balades autrement	Mirieu de Labarre christine	Mairie de Luë
Maughey Benjamin	La Smalah	Bordessoulle Cécile	Mairie de St Julien
Froustey Louis	Elu de St Julien en Born	Meurgey Lacoste Marie-Pierre	Mairie de Mézos
Ducout Gilles	Maire de St Julien en Born	Weber Sophie	Conseillère Régionale Conseillère Mimizan
Thebault Henri-Jean	Maire de Pontenx-les-Forges	Leiner Françoise	Mairie de Mézos
Larose Estelle	Fish et grenier de Mézos	Ferdani Gilles	Maire de Mézos
Monnier Léa	Hellio Solutions		

→ Témoignages :

- La politique **Néoterra de la Région Nouvelle Aquitaine**, <https://www.neo-terra.fr/feuille-de-route/>
- La politique mise en place par la **Mairie de Mézos** : création d'une chaufferie bois qui fonctionne depuis juillet 2021 avec d'un réseau de chaleur pour les équipements publics de la commune. Cette chaufferie est alimentée par les productions de la forêt communale qui a été fortement abîmée lors des tempêtes. Parallèlement la commune de Mézos s'est donné les moyens de réaliser 9 logements sociaux et porte un projet d'habitat participatif de « béguinage solidaire ».
- La mise en place des **Certificats d'Économie d'Énergie avec HELLIO (pour les Collectivités locales, les entreprises, l'agriculture...)**
- Les prestations d'accompagnement proposées par le **service Conseil Énergie, du Syndicat D'Équipements des Communes des Landes (SYDEC)** avec entre autres, la mise en place des conventions Économies de Flux, de procédures d'accompagnement « Décret Tertiaire »...

→ Échanges :

Des projets évoqués par les participants :

- L'usage de la géothermie, possible sur le territoire (réflexion en cours pour la Communauté de Communes Côte Landes Nature).
- Le projet de captage de CO² du SIVOM du Born,
- La prise en compte du tourisme durable et les démarches en cours. <https://www.monatourisme.fr>,

Les difficultés ou problématiques évoquées :



- Trouver des espaces agricoles pour développer une agriculture de proximité est difficile,
- La ressource bois est importante, mais développer des chaufferies bois de manière généralisée peut-être polluant et contre-productif (CO²...), il vaudrait peut-être mieux tenter de développer la géothermie.

Les mots-clés à retenir

Partir des ressources locales/ faire ensemble/ anticiper.

Tout le monde peut faire sa part de colibri (à son niveau, avec ses moyens)

→ Pour vous inspirer, ils l'ont fait ailleurs :

Le village de Saint Pierre de Frugies (Dordogne), 100 % bio.

<https://www.youtube.com/watch?v=zaKXacnPB9g> (6')

Le Smicval market (Gironde), le supermarché inversé

<https://www.smicval.fr/smicval-market/> (1'40)

Une station de méthanisation à partir d'une station d'épuration (Alsace)

<https://www.youtube.com/watch?v=o2vgZODObZQ> (2'13)

L'écocentre de Saint Pierre de Frugies, construire autrement

<https://www.youtube.com/watch?v=Bl4Vm9Xag2g> (2'28)

La ferme de la Vergne, produire ensemble en respectant la nature

<https://sciclavergne.com> (site internet)



Atelier 3 : culture et patrimoines

Le 3 mai 2022 à l'Aïrial de Bouricos, à Pontenx-les-Forges, Communauté de Communes de Mimizan.

→ Liste des participants

Participants	Structures	Participants	Structures
Gonzales Carine	Territoire en Culture	Favre Vincent	OTI des Grands Lacs
Dubos Bernard	CRESS Sanguinet	Lefebvre Thierry	Association loisirs tourisme Mimizan
Babes Eric	Ric dou Piaou	Duclos Françoise	Citoyenne Sanguinet
Dubreuil J.J.		Lespes Delphine	Vin'AROHA (Mimizan)
Tellez Maryange	Mairie de Pontenx Le Ptit Nous	Bertin Vincent	CRESS et INRAE
Duvignac Dominique	Asso les amis du Bouricos	Mirieu de Labarre Christine	Conseillère municipale de Luë et asso amis du Bouricos
Bernet Nathalie	OIT Mimizan	Commet Dominique	Cie CKC
Carpentier-Alins Lorène	Zeuxo Productions	Goran Alizée	Fast-food Hey Poulette
Franck Valérie	Musée Prieuré Mimizan	Leiner Françoise	Mairie de Mézos
Pubert Amélie	Musée Prieuré Mimizan	Meurgey Lacoste M.Pierre	Mairie de Mézos
Gomez Arnaud	Président PETR Elu St Julien en Born		

→ Témoignages :

- La présentation du projet culturel du Pays « Pyrénées Méditerranée » par Carine Gonzales qui a participé à la mise en place de cette politique locale. Expression de la culture comme vecteur de la tradition, mais aussi comme ouverture et opportunités économiques et de formations (développement d'une filière liée à l'audio-visuel par exemple).
- Présentation d'un exemple local : les richesses archéologiques du Lac de Sanguinet, avec la présence depuis 40 ans, de jeunes chercheurs (CRESS). Environ 450 objets (poteries, pirogues...) ont été retrouvés et sont présentés pour partie au musée du lac (animé par une association et ouvert principalement l'été, ou sur réservation, <https://www.musee-lac-sanguinet.fr>).
Le CRESS manque actuellement de moyens et aurait besoin d'une nouvelle embarcation pour ses recherches subaquatiques (5 sites archéologiques recensés, tous n'ont pas fait l'objet de recherche).

→ Échanges :

Après un tour de table détaillé sur le rôle de chacun dans la vie culturelle locale, l'échange s'est nourri autour trois thématiques principales : qu'est-ce que la culture, les enjeux de la culture dans le PETR et culture et saisonnalité.

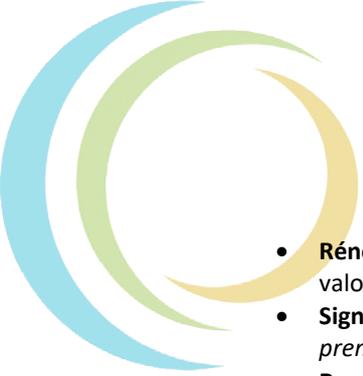


- **Qu'est-ce que la culture**, expression en quelques mots (expression individuelle puis partagée) : pour la plupart des participants, la notion de culture est associée à la notion de tradition, que ce soit par la langue Gasconne, mais aussi par les savoir-faire locaux ancestraux.

Dans le détail, les propos exprimés évoquent les points suivants :

- **Patrimoine**
 - **Immatériel :**
 - Langue gasconne (*Ex. traduction des panneaux à l'Arial de Bouricos/ Souhait d'une reconnaissance officielle/De plus en plus d'écoles qui enseignent le gascon*),
 - Traditions gasconnes
 - Musique
 - **Naturel :**
 - La forêt en plus de la plage en tant que paysage/Pastoralisme en tant que patrimoine immatériel (savoir-faire et traditions) mais aussi en tant qu'action sur la structure du paysage
 - L'environnement
 - **Archéologie**
 - **Patrimoine bâti**
 - **Les outils de valorisation du patrimoine.** *ex. Musée de Mimizan*
 - **Spectacle vivant/ Arts vivants.** *Ex. Lien langue gasconne et art du clown,*
 - **Culture au quotidien :** la langue, la musique, les sites,
 - **Un développement culturel qui repose aujourd'hui beaucoup sur le tissu associatif,**
- **Les enjeux pour la culture dans le Pays Landes Nature Côte d'Argent :**
- **Innovation / Créativité/ Enrichir l'identité (nouvelles générations) / Modernité :** innover dans l'offre en se basant sur le patrimoine traditionnel/ Mêler les cultures.
Exemples : Développement économique, en lien avec les ressources naturelles, les activités sportives locales et les savoir-faire, comme la fabrique de planches de skate en bois local/ Action culturelle mêlant les contes traditionnels sur la sorcellerie et les symboles- l'histoire d'Harry Potter/ Le street-art en lien avec les ressources naturelles ou bâties). Une association de commerçants qui organise la première édition d'un festival de street-art/ Des pâtisseries originales avec une recette traditionnelle réinventée...
 - Démocratiser/ intergénérationnel / accessibilité (ex. handicap) / développer le public jeune
 - Comment bâtir une politique culturelle locale qui permette à la fois de dévoiler son identité, de s'ouvrir vers l'extérieur et accueillir les autres cultures ?
 - La culture toute l'année,
 - Ne pas réduire à l'animation à l'événementiel,
 - **Écologie/ Durabilité :** mieux connaître le patrimoine naturel pour mieux le protéger,





- **Rénovation du patrimoine** : mobiliser les moyens financiers nécessaires à la protection et la valorisation du patrimoine :
 - **Signes de reconnaissance/labels** : Ex. *label UNESCO – Mimizan/Pays d'arts et d'histoires qui prend en compte le patrimoine naturel.*
 - **Recenser/valoriser/communiquer**
 - Développer la communication et la mise en visibilité de l'offre afin de développer l'appropriation de l'offre culturelle par les publics (habitants et visiteurs – touristes en saison et hors saison)
 - Mieux identifier la création artistique et ses acteurs locaux. Comment mieux diffuser une offre de spectacle vivant ?
 - **Mise en réseau/ Partenariats publics-privés** : Ex. *Partenariat entre l'association gestionnaire de l'Airial de Bouricos et la mairie de Pontenx-les-Forges.*
 - **Projet/ Politique culturelle/ Structuration de l'offre culturelle** : affirmer une volonté politique de développement culturel et bâtir un projet culturel territorial (quid de l'échelle, commune, intercommunalité, Pays ?). Ex. *d'action : Définition d'un « plan culture » à Mézos. L'ambition de développer un projet culturel à l'échelle de la commune voire sur un territoire élargi.*
- **La culture et la saisonnalité** : échange autour de « l'affirmation la culture, ce n'est qu'en été ». Cette affirmation était apparue lors des ateliers participatifs du projet de territoire et les enquêtes faites auprès des habitants.

Un plus grand nombre de participants ont « révoqué » cette affirmation, considérant qu'un grand nombre d'activités se font toute l'année, voire, dans certains cas, seulement hors saison (l'objectif étant de toucher les habitants, ou du moins un nombre plus restreint de personnes, comme pour les ateliers nature du site du Bouricos qui est cependant ouvert toute l'année ou les animations de l'association des commerçants de Mimizan qui œuvre, elle aussi, toute l'année).

De plus, dans « culture », il y a aussi tradition avec la langue Gascogne, ses chants... « qui n'ont pas de saison », de plus en plus d'écoles proposent l'apprentissage de la langue Gascogne.

Il a alors été évoqué la notion d'un « entre-soi » et de difficultés à faire savoir ce qui se passait sur le territoire toute l'année, ainsi que le fait qu'une part de l'offre ne corresponde pas aux disponibilités de temps des actifs.

Enfin, une grande part de la vie culturelle repose sur du bénévolat qui s'épuise, il est demandé plus d'appui des collectivités locales.

Les mots-clés à retenir

Mieux se connaître et se faire connaître, communiquer auprès des habitants, l'identité locale et la tradition mérite d'être mieux connue et modernisée.

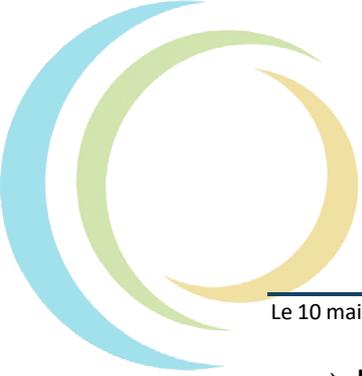
→ **Pour vous inspirer, ils l'ont fait ailleurs :**

La librairie/tartinerie de Sarrant, petit village du Gers.

https://www.youtube.com/watch?v=oWmpg_WwkpE&t=651s

La maison de l'illustration de Sarrant

https://www.youtube.com/watch?v=ng9727p_4tY



Atelier 4 : Des tiers lieux

Le 10 mai 2022, à la halle du marché de Saint Julien en Born, Communauté de Communes de Côte Landes Nature.

→ Liste des participants

Participants	Structures	Participants	Structures
Dudouet Patrick	BiscaLab	Lesbats Daniel	Tech. Grands Lacs
Pérennès Alban	La Smalah	Céline Sabatier	Citoyenne
Luciano Michel	Elu de Taller	Bonnet Nadia	Réseau partagé
Tellez Maryange	Mairie de Pontenx Le Ptit Nous	Dufourcq Patricia	BGE tec Gee Coop
Musset Gaël	Le Ptit Nous	Le Blanc Valy	Tiers lieux Imagine
Mirieu de Labarre Christine	Elu de Lüe	Jardin Sophie	Coopérative des tiers lieux
Gomez Arnaud	Président PETR Elu St Junien en Born		

→ Témoignages

- Rappel de la notion de Tiers lieux, leur champ d'intervention...

Atelier Tiers Lieux, de quoi parle t-on ?





Atelier 4 : Des tiers lieux

Le 10 mai 2022, à la halle du marché de Saint Julien en Born, Communauté de Communes de Côte Landes Nature.

→ Liste des participants

Participants	Structures	Participants	Structures
Dudouet Patrick	BiscaLab	Lesbats Daniel	Tech. Grands Lacs
Pérennès Alban	La Smalah	Céline Sabatier	Citoyenne
Luciano Michel	Elu de Taller	Bonnet Nadia	Réseau partagé
Tellez Maryange	Mairie de Pontenx Le Ptit Nous	Dufourcq Patricia	BGE tec Gee Coop
Musset Gaël	Le Ptit Nous	Le Blanc Valy	Tiers lieux Imagine
Mirieu de Labarre Christine	Elu de Lüe	Jardin Sophie	Coopérative des tiers lieux
Gomez Arnaud	Président PETR Elu St Junien en Born		

→ Témoignages

- Rappel de la notion de Tiers lieux, leur champ d'intervention...

Atelier Tiers Lieux, de quoi parle t-on ?





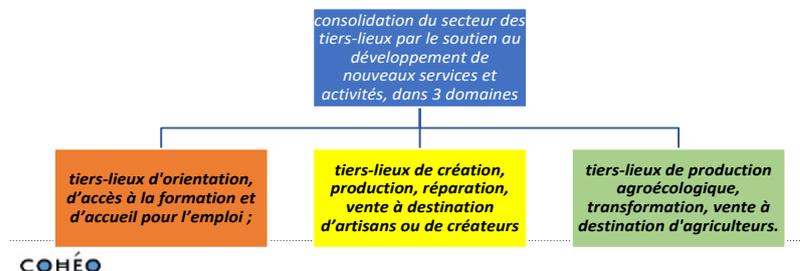
Atelier Tiers Lieux



La Région Nouvelle Aquitaine a été l'instigatrice d'un réseau de plus de **300 tiers-lieux animés par des collectifs d'usagers, qui maillent aujourd'hui largement le territoire régional (52% en milieu rural)**.

Ces lieux innovants de travail et de vie sociale, particulièrement structurants dans le monde rural, ont été accompagnés au titre du Numérique et de l'Aménagement du territoire.

Les structures porteuses sont généralement des acteurs de l'ESS, en partenariat avec leurs collectivités locales qui peuvent faciliter les projets (ex. : mise à disposition de bâtiments rénovés, ingénierie, communication).



- Présentation des tiers lieux locaux :

o La Smalah :

Une structure multisite et multi-activités dont l'implantation principale est située sur la commune de Saint Julien en Born, avec 10 salariés et de très nombreux bénévoles.

Principaux lieux et activités :

- Le hangar : un espace de 350 m² qui héberge des bureaux partagés, des ateliers d'artisans, et une salle de formation. Créatrice textile, Designer, shapers, développeurs Web, ingénieurs agronome... La diversité des coworkers amène un esprit de curiosité et d'entraide.
- La Grange, lieu de rencontres, des présentations en public, des moments de convivialité et de détente, avec le café associatif et ses moments d'animation.
- L'atelier, dans la recyclerie du Grenier de Mézos, est un atelier collaboratif œuvrant pour le réemploi par l'utilisation de matière mise au rebut. L'atelier est équipé en machines-outils traditionnelles et numériques (découpe laser, imprimantes 3D ...).

La Smalah développe aussi :

- Des activités de formation adaptée aux besoins locaux,
- De l'accompagnement de porteurs de projets.
- Et construit aussi des tini-houses, accompagne dans les démarches alimentaires....

o Le Ptit nous :

Le « Ptit nous » s'identifie comme un espace de vie sociale et de formation.

Le jeune tiers lieu est situé à Mimizan, il offre :

- Un café associatif avec de nombreuses animations,
- Des espaces de travail en coworking et de réunion,

o Imagine :

Une jeune association, installée à Linxe qui a pour vocation l'éducation à l'environnement.

Cette action passe principalement par la création de potagers collaboratifs et d'un poulailler. L'association utilise le terrain de propriétaires privés qui participent à la démarche de partage.



Le terrain dispose d'une grange dans laquelle l'association souhaite organiser des expositions d'artistes locaux qui manquent de visibilité.

L'association a été aidée par « PLOUCS » (Projets Locaux Ouverts Utiles Collectifs et Solidaires) qui accompagne les porteurs de projets en ESS.

<https://co-actions.coop/nos-cooperations/ploucs/>

- **BiscaLab,**
Se présente comme un tiers-lieu hybride, créé en 2019, avec une volonté de « regrouper » de nombreuses associations de Biscarrosse avec une offre de locaux partagés.
Du fait de l'intérêt et les compétences de ses créateurs, le lieu a une orientation technique. BiscaLab fait partie du réseau des FabLab et offre des formations et accès à des imprimantes 3D. Des conventions de fonctionnement sont développées avec d'autres tiers lieux locaux, « Réseaux partagés et la Callune ». Plus récemment, le FabLab a développé « Jardilab ».
- **Réseau partagé,**
Il s'agit principalement d'un espace de co-working, situé à Parentis, avec 70 adhérents. Créé il y a 4 ans, par une communauté d'utilisateurs qui souhaitait avoir des liens sociaux. La structure accueille de plus en plus de télétravailleurs (plutôt jeunes) qui sont venus s'installer dans le secteur et recherchent des structures d'intégration.
Pour équilibrer ses ressources, le tiers-lieu accueille 2 entreprises de manière permanente et est devenu centre d'examen du code (voiture et bateau).
- **Les autres projets ou « envies » locales proposés par les participants :**
 - La création d'un salon de thé/café à Sanguinet,
 - La volonté d'avoir un équipement (commercial ou non) dans la commune de Taller,

2 autres tiers-lieux présents sur le territoire : La callune et Fish mais ne pouvaient se joindre à nous au moment de l'atelier. Vous pouvez les retrouver grâce à la site internet.

– <https://lacallune40.wixsite.com/lacallune>

– <https://www.fish-castets.fr/>

→ **Échanges :**

La notion de tiers lieu dépasse très largement l'espace de coworking, que l'on pouvait historiquement évoquer.

La question se pose de ce que l'on appelle « tiers lieu ».

Les participants semblent d'accord sur le fait que le point de départ fondamental, il s'agit d'un « le lieu », issue d'un collectif de citoyens (et non pas exclusivement d'une Municipalité) et que c'est un « et, et », c'est-à-dire quelque chose d'évolutif qui s'adapte en fonction des besoins et opportunités.

Il a été évoqué par un élu présent que parfois, « *on ne comprend pas ce qu'ils font, ils peuvent entrer en concurrence avec ce qui semble être une mission de services publics alors qu'ils sont complémentaires* ».

Il semble pertinent de faire un réseau entre les tiers lieux du Pays.

Tous s'interrogent sur la question de leur modèle économique et de leurs besoins de financement.

Les politiques en place tendent à rechercher des financements nationaux, elles tendent à décrocher avec le local, or, il est fondamental de conserver un lien et un financement local.

Attention, il a été rappelé qu'il y avait de « beaux projets » en Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui ne sont pas pour autant des tiers lieux.



Les mots-clés à retenir

Collectif, envie, multiple, interactif, modèle économique à pérenniser.

→ Pour vous inspirer, ils l'ont fait ailleurs :

Le village de la Vergne

<https://sciclavergne.com>

Le Village de la Vergne est un espace coopératif où se mêlent agriculture biologique, artisanat et services. Il favorise la créativité et le lien social. Riche de sa biodiversité, le Village de la Vergne porte une attention particulière à la réduction de son empreinte environnementale en inscrivant économie circulaire et autonomie énergétique au cœur de son projet.

Ses finalités : contribuer à la création et au développement d'activités et d'emplois/générer et accompagner des projets collectifs/ promouvoir une autre façon de consommer et de produire dans le respect de l'humain et de l'environnement

Le LIR, à Fleurance dans le Gers

<https://www.facebook.com/LaboratoireInnovationRurale>

LIR (Laboratoire d'Innovation Rurale) est à la fois un lieu, un dispositif, une équipe, une dynamique, un véritable écosystème. En plein cœur de la bastide de Fleurance (6 000 hbts, dans le Gers), il est avant tout un lieu favorisant les nouvelles formes de travail (télétravailleurs, freelance, indépendants, coworkers) mais également un espace dédié à l'éclosion des porteurs de projets innovants et des créateurs, que ce soit en ante-crédation ou en incubation.

Pour ce faire, il dispose d'espaces dédiés à l'incubation, au coworking, au télétravail, tout en proposant des espaces mutualisés : salle de réunion, espace ateliers makers, fablab, équipement de réalité virtuelle augmentée ConceptCube, une poussinière commerciale...

Le Comptoir à St Priest Ligoure (87),

<https://www.facebook.com/Le-Comptoir-179072978902316/>

Lieu multiservice à Saint Priest Ligoure (670 habitants géré par l'association Li en Goure).

Épicerie, bar, produits du terroir, Expo, concerts, animations diverses, Dépôt vente d'artistes, Lieu de troc, Accueil d'activités non-sédentaires (coiffeuse à domicile... soins à la personne...), Accueil d'actifs en télétravail...



Atelier 5 : revitalisation des centres-bourgs

Le 19 mai 2022, à la salle des fêtes de Sainte Eulalie en Born, Communauté de Communes des Grands lacs.

→ Liste des participants

Participants	Structures	Participants	Structures
Barie Sophie	Élue Ste Eulalie	Duflos Françoise	Citoyenne
Lobello Philippe	Élu Parentis	Bardès Benjamin	Élu Sanguinet
Pauliac Béatrice	Service patrimoine et foncier Parentis	Zuaznabar-Inda Jérôme	Conseil Départemental des Landes
Pince Laure	Élue Biscarosse	Goron Alysée	Citoyenne/Hey Poulette
Duval Mathieu	Citoyen/biscaïa	Gilbert François	Technicien Communauté de Communes Côte Landes Nature
Comet Bernard	Maire St Eulalie	Gomez Arnaud	Psdt PETR/ Elu de St Julien
Daniel-Calonne Pierre	Citoyen/Bière truck	Dussin Pascal	CCI Landes
Thomas Sandrine	Élue de Parentis-en-born	Meurgey Marie-Pierre	Élue Mézos
Lespes Delphine	Asso commerçants Mimizan	Mirieu de Labarre Christine	Élue Lüe
Leiner Françoise	Élue Mezos	Weber Sophie	Élue référente Région Élue Mimizan
Fragneau Patrick	Élu de Gastes	Luciano Michel	Élu de Taller
Thebault Henri-Jean	Maire de Pontenx	Lesbats Daniel	Tech. Grands Lacs

→ **Témoignages locaux**

- **Le rôle d'un manager de centre-ville, centre-bourg :**

Daniel Lesbats, manager de centre-bourg et centre-ville de la Communauté de Communes des Grands lacs, récemment arrivé, a présenté sa fonction et sa vision du développement local.

Sa mission, définie par le projet de la Communauté de Communes, consiste principalement à accompagner les élus locaux afin de :

« Faire des centres-villes et centres-bourgs des lieux d'échanges et de promotion du territoire »

Présentation des **4 piliers structurants de la revitalisation d'un centre-bourg** :

- L'économie
- L'habitat
- L'identité et la culture,
- Les services à la population.

- **Sainte Eulalie en Born, la revitalisation en marchant,**

Sans plan stratégique défini, la politique Municipale en place a permis, au fil des années, de maintenir voire développer une centralité dans un bourg aux caractéristiques rurales, qui profite tout de même de quelques implantations commerciales de proximité (boulangers, épicerie...).

- Un lieu de vie a été fait dans l'ancienne école avec le désir d'en faire un lieu intergénérationnel. On y trouve, à ce jour, une ludothèque, des salles partagées pour les associations, un espace pour les jeunes et un espace de co-working (géré par une association).



- La place centrale a été aménagée,
- Un petit marché dominical avec des animations a été organisé...

Des projets à venir permettront de conforter la vie du bourg :

- La transformation de l'ancienne poste en lieu social,
- Une halle pour l'accueil du marché,
- La salle des fêtes à rénover et agrandir.

- **Gastes, une démarche en projet...**

Dans un contexte global de développement, avec un accueil de nouvelles populations, et la présence de quelques commerces dans des locaux vieillissants, la commune de Gastes a fait « un plan de référence », lui permettant de cadrer de manière stratégique sa politique pour les années à venir.

Il y a eu une réflexion préalable, avec une programmation concernant les équipements publics et les aménagements urbains, animée par le désir de créer de nouvelles synergies et des lieux de vie.

Il y a création d'une place publique, déménagement de la mairie dans ce qui était une friche agricole dans le centre-bourg, agrandissement et amélioration de l'école...

Les projets en cours intègrent une mobilisation des habitants.

Sous l'impulsion du manager de Centre-ville, les communes de Sainte Eulalie, Gastes et Ychoux lancent une démarche de réflexion en commun pour développer des complémentarités.

- Afin de compléter les présentations, il a été évoqué la possibilité de « sortir » des modèles économiques traditionnels, en se rapprochant de l'économie sociale et solidaire et des modèles associatifs. L'exemple de l'épicerie/lieu de vie, **le Comptoir à St Priest sous Aix en Haute-Vienne** a été présenté.

→ **Échanges :**

Des participants ont présenté leurs démarches :

- **Le Bière truck** : il s'agit d'un food-truck, qui offre de la bière artisanale locale, qui s'installe dans des communes rurales du territoire pour des moments conviviaux (marchés...). Il s'associe à d'autres artisans ou autres prestations ambulantes pour créer un moment d'animation plus conséquent (ex : travail avec un réparateur de cycles, une librairie itinérante...).
- **L'association des commerçants de Mimizan plage**, relancée en 2019 avec la volonté de créer des animations hors saison.
- **La stratégie en place dans la commune de Biscarrosse**, qui est plutôt une petite ville avec des problématiques saisonnières, qui développe des démarches dites de « gestion urbaine de proximité ».
- **La stratégie foncière de Parentis**, en centre-ville, avec la création de son opération de logements (dense) et d'accueil de nouvelles activités.
- **D'autres vecteurs d'animation, comme la recyclerie-ressourcerie de Parentis**,



Enfin dans le cours de la discussion :

- Il est rappelé, que le développement d'un bourg est d'abord endogène, que ce sont les habitants, leur tissu associatif, leurs besoins et envies, qui portent en eux les germes d'un développement possible.
- Des exemples de nouveaux modèles économiques sont évoqués avec des nombreuses expériences accompagnées par des associations comme « bouge ton coq ».
- Des questions sur le fonctionnement des centres-bourgs et ZAE sont posées, avec, à la fois, l'opportunité de bénéficier d'actifs présents dans la ZAE comme consommateurs du bourg, mais aussi, le risque de voir les activités du bourg déménager vers les ZAE.
- Le Département des Landes rappelle que 12 communes du Pays sont concernées par la possibilité de réaliser un plan de référence.

Les mots-clés à retenir

L'importance d'une réflexion préalable,
Pas de recettes uniques, des situations spécifiques.
Le besoin de connaître ce qui se fait ailleurs.

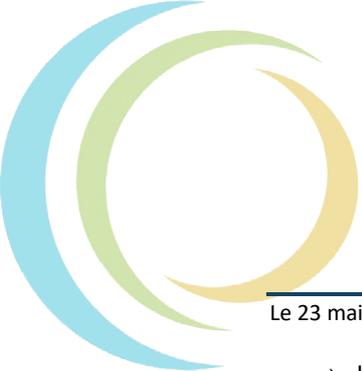
→ **Pour vous inspirer, ils l'ont fait ailleurs :**

Des initiatives pour « commercer » autrement :

- la boulangerie coopérative d'Uzeste
<https://www.aquitaineonline.com/actualites-en-aquitaine/gironde/9766-la-boulangerie-cooperative-d-uzeste.html>
- le comptoir Saint Priest Ligoure
<https://www.facebook.com/Le-Comptoir-179072978902316/>
- Mélie mélou, une épicerie associative itinérante
<https://www.facebook.com/epiceriecafemelimelou87/>
- café populaire :
<https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/bientot-un-cafe-associatif-toulouzette>
- une scic pour une épicerie : Saleich 480 habitants
<https://www.quesaquo.fr>
- Ma coop, épicerie coopérative en Lozère.
<https://www.facebook.com/MaCoopLaVieAuVert/>

Exemples pour se loger autrement dans les centres bourgs...

- Un habitat participatif pour personnes âgées (Hacoopa)
<https://www.hacoopa.coop/scic/>
<https://www.hacoopa.coop/maison-partagee-orvault/>
- Les logements passerelles (pour tous), Merignac l'Eglise, 64 habitants
<http://www.resider-pour-entreprendre.com/wp/logements-passerelle/>
- le viager solidaire / Scic des 3 colonnes
<https://www.viager-solidaire.fr/qui-sommes-nous-2/>
<https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/viager/viager-solidaire-le-concept-qui-maintient-domicile-les-seniors-en-perte-d-autonomie-article-16993.html>



Atelier 6 : Services à la personne

Le 23 mai à la salle du Barrat à Castets, Communauté de Communes de Côte Landes Nature.

→ Liste des participants

Participants	Structure	Participants	Structure
Lavielle Michelle	CCAS Castets	Le Blanc Valy	Association Imagine
Luciano Claire	Maire de Taller	Vaquerizo Gilsanz Almudera	Fish/Communicare
Luciano Michel	Elu Taller	Begu Elise	Landes Insertion Mobilité
Nayach Laure	GCSMS Nord Landes	Bestanen Audrey	Landes Insertion Mobilité

→ **Témoignages locaux**

- Landes Insertion Mobilité (LIM)
 - o La structure a été créée en 2020, à partir du constat selon lequel la mobilité était fondamentale dans l'insertion. Elle s'adresse uniquement à un public sur prescription sociale (CCAS, associations...),
 - o Les services proposés :
 - L'entretien, les réparations et la préparation des contrôles techniques pour des voitures, dans un garage en chantier d'insertion, installé à Pontonx, (avec prêt de véhicules pendant les délais de réparation),
 - De la vente de véhicules (à partir de dons),
 - De la location de véhicules, (flotte de 45 véhicules), qui sont mis à disposition dans les structures ou associations à caractère sociales du Département qui entrent en partenariat avec LIM.
 - La mise à disposition de personnes, Conseils en Mobilité, qui accompagnent sur des problématiques de mobilité des personnes « prescrites » par les structures sociales, (en cours de développement),
 - o Les projets :
 - La mise en place d'un garage itinérant,
 - L'installation d'un garage secondaire (recherche de locaux),
- Le GCSMS du Nord des Landes (Groupe de Coopération Social et Médico-Social), groupement d'employeurs, qui rassemble 17 établissements médicaux et paramédicaux afin de partager des savoirs et compétences et de mutualiser des moyens.

→ **Échanges :**

- Concernant la mobilité :
 - o Beaucoup de questions ont été posées aux chargées de mission de LIM, pour l'instant, encore une jeune association, LIM ne prend pas en charge les 2 roues, ni les voitures sans permis,
 - o D'autres intervenants mettent à disposition des 2 roues motorisés ou vélos électriques, la roucylerie de Mimizan pourrait développer ce type de services,
 - o De même, les Communautés de Communes sont en train de mettre en place des schémas vélos, mais l'hiver il n'y a pas de prestataires pour réparer des 2 roues sur le territoire,
 - o Des exemples de mobilités différentes, déjà en place sur le territoire, sont donnés
 - Le service « Cast'air », mis à disposition par la commune d'un véhicule conduit par un bénévole (avec une petite participation financière), pour des



déplacements de tous types dans la commune ou pour des déplacements à caractère médicaux ou administratifs, hors commune.

- La mise en place d'un pédibus à Castets pour les déplacements vers l'école,
 - La présentation d'un système équivalent à « Réseau Pouce »,
 - Il est précisé que le Pays va s'impliquer dans les questions de mobilité, mais que ceci se fera en partenariat avec ce qui est déjà en place, les besoins sont conséquents et il ne peut y avoir de concurrence.
- Concernant les emplois de services :
- Il est rappelé que le secteur médico-social est un employeur conséquent et que les besoins sont croissants, « tout le monde cherche à recruter ».
 - Il paraît nécessaire à chacun de :
 - Communiquer sur les métiers de services à la personne,
 - Valoriser les personnes qui sont en poste,
 - Favoriser les formations initiales et continues et surtout, mobiliser préalablement pour valoriser ces formations et en assurer l'efficacité,
- Il paraît pertinent qu'un centre de formation soit créé au niveau du PETR (bonne échelle),
- Les participants insistent sur les besoins en communication, savoir ce que font les autres, s'en inspirer, créer des synergies...

Les mots-clés à retenir

Communiquer, se faire connaître, développer des synergies.
Mobiliser vers les métiers du service.

→ **Pour vous inspirer, ils l'ont fait ailleurs :**

Une entraide dans les transports,

Un covoiturage solidaire

<https://www.atchoum.eu/>:

<https://www.youtube.com/watch?v=heH8KCjXsI0> (film 5')

Des services coopératifs ...

Une coopérative de jeunes

<https://www.facebook.com/CJSMons/>

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-sebastien-sur-loire-44230/la-cooperative-jeunesse-services-les-fait-grandir-4451286>

<https://cae35.coop/entreprendre-en-cae/qui-sommes-nous/cooperatives-jeunesse-de-services>

<https://cooplotbiniere.com/emplois/>

Exemples pour se loger autrement... (déjà présentés dans l'atelier centres-bourgs)

Habitat participatif personnes âgées « Hacoopa »

<https://www.hacoopa.coop/scic/>

<https://www.hacoopa.coop/maison-partagee-orvault/>

des logements passerelles (pour tous), Merignac l'Eglise, 64 habitants

<http://www.resider-pour-entreprendre.com/wp/logements-passerelle/>

le viager solidaire : Scic des 3 colonnes

<https://www.viager-solidaire.fr/qui-sommes-nous-2/>

<https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/viager/viager-solidaire-le-concept-qui-maintient-domicile-les-seniors-en-perte-d-autonomie-article-16993.html>



| 4 : Conclusion



Les ateliers, bien que thématiques, ont fait l'objet d'une grande transversalité.

Les participants ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de ces initiatives de partage et ont évoqué leurs besoins d'échanges, de pédagogie et de recherche de synergies.
Ils sont en attente de nouveaux ateliers ou autres modes de partages et de rencontres sur le territoire.

Des 1ères synergies ont d'ailleurs été amorcées (comme les possibles échanges entre la Coop du Born et l'association d'insertion de culture biologique de Parentis pour ne citer qu'un exemple).

L'affirmation, par les responsables du PETR, de la volonté de mettre en place une démarche continue de démocratie locale, dont les ateliers étaient un des ferments, a aussi été appréciée.

Retrouver toutes ces informations et les présentations sur le site internet : www.payscotedargent.com

Annexe 3 / Grilles compilées



GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

<p>NOTATION</p> <p>12/20 = Avis favorable 10- 12/20 = Avis d'ajournement <10/20 = Avis défavorable</p>	<p>IMPACT (6 points)</p> <p><input type="checkbox"/> Territorial</p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> Economique</p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennise de nouveaux emplois</p>	<p>FICHE-ACTION 1.1 – Santé (5 points)</p> <p>Le projet : 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet vise-t-il à mettre en réseau les professionnels de santé, du médico-social, les élus et les institutionnels à travers des outils et de l'information mutualisée ?</p> <p><input type="checkbox"/> Favorise-t-il la mise en place de rencontres thématiques santé entre acteurs ?</p> <p><input type="checkbox"/> Contribue-t-il à la mise en place de réseaux de santé et médico-sociaux innovants ?</p> <p><input type="checkbox"/> Soutient-il l'équipement visant à conforter l'offre de soins de proximité (télémédecine, e-santé...) ?</p> <p><input type="checkbox"/> S'agit-il de réaliser une étude visant à consolider un projet dans le domaine de la santé ou du médico-social ?</p>
<p>COHERENCE (6 points)</p> <p>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</p> <p><input type="checkbox"/> Innovation</p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à améliorer ou à créer une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> Partenariat</p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p>Intégration dans les démarches territoriales</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p>FINALITE DURABLE (3 points)</p> <p><input type="checkbox"/> Economie responsable Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Social et sociétal Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p>	<p>BONUS (Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)</p> <p>0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Echéance de réalisation Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> Effet levier LEADER L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>



GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

<p>NOTATION</p> <p>12/20 = Avis favorable 10- 12/20 = Avis d'ajournement <10/20 = Avis défavorable</p>	<p>IMPACT (6 points)</p> <p><input type="checkbox"/> Territorial</p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> Economique</p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennise de nouveaux emplois</p>	<p>FICHE-ACTION 1.2 – Mobilité (5 points)</p> <p>Le projet : 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet vise-t-il la mise en place de nouvelles solutions de mobilité ? La réalisation d'études, l'animation de la concertation et la réalisation de schémas préalables ayant pour but de favoriser les déplacements doux ?</p> <p><input type="checkbox"/> Les actions de mutualisation, promotion, sensibilisation et de communication autour de la mobilité durable ?</p> <p><input type="checkbox"/> Les aménagements de cœur de bourg ou du bourg intégrant une piétonisation et/ou favorisant des déplacements doux ?</p> <p><input type="checkbox"/> La construction, équipement des sites pour favoriser l'intermodalité ? La création et mise en place d'une plateforme numérique locale de mise en relation des personnes ayant un besoin en déplacement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le soutien à la création, au développement et réhabilitation d'itinéraires de voies douces visant à encourager les déplacements à pied, à vélo, équestre, en véhicule non-motorisé ?</p>
<p>COHERENCE (6 points)</p> <p>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</p> <p><input type="checkbox"/> Innovation</p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à améliorer ou à créer une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> Partenariat</p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p>Intégration dans les démarches territoriales</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p>FINALITE DURABLE (3 points)</p> <p><input type="checkbox"/> Economie responsable Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Social et sociétal Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p>	<p>BONUS (Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)</p> <p>0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Echéance de réalisation Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> Effet levier LEADER L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>

<p>NOTATION</p> <p>12/20 = Avis favorable 10- 12/20 = Avis d'ajournement <10/20 = Avis défavorable</p>	<p>IMPACT (6 points)</p> <p><input type="checkbox"/> Territorial</p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> Economique</p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennise de nouveaux emplois</p>	<p>FICHE-ACTION 2.1 – Redynamisation centres-bourgs (5 points)</p> <p>Le projet : 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le rayonnement du projet permet-il au bourg de retrouver sa fonction de centralité en amenant de nouveaux services ou commerces ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet concerne-t-il la réalisation de : - plans de référence ? - études d'aménagement paysager ? - études inventoriant le patrimoine ? - études d'opportunité, de faisabilité et les études techniques en amont des investissements et qui sont liés à des Plans Locaux d'Urbanisme ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet est-il un projet pilote exemplaire qui concilie urbanisme durable, lien social et développement économique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet crée-t-il des commerces, services de proximité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet intègre-t-il une démarche de participation citoyenne ?</p>
<p>COHERENCE (6 points)</p> <p>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</p> <p><input type="checkbox"/> Innovation</p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à améliorer ou à créer une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> Partenariat</p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p>Intégration dans les démarches territoriales</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p>FINALITE DURABLE (3 points)</p> <p><input type="checkbox"/> Economie responsable Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Social et sociétal Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p>	<p>BONUS (Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)</p> <p>0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Echéance de réalisation Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> Effet levier LEADER L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>

<p>NOTATION</p> <p>12/20 = Avis favorable 10- 12/20 = Avis d'ajournement <10/20 = Avis défavorable</p>	<p>IMPACT (6 points)</p> <p><input type="checkbox"/> Territorial</p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> Economique</p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennise de nouveaux emplois</p>	<p>FICHE-ACTION 2.2 – Transition énergétique (5 points)</p> <p>Le projet : 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet concerne-t-il la réalisation d'un diagnostic préalable à une plateforme de rénovation énergétique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Concerne-t-il une étude du potentiel des énergies renouvelables ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet vise-t-il la mise en place d'actions de sensibilisation à la sobriété énergétique auprès des particuliers, entreprises, artisans, commerçants, collectivités ?</p> <p><input type="checkbox"/> La réalisation d'audits énergétiques groupés pour les entreprises et les exploitations agricoles ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet intègre-t-il une démarche de participation citoyenne ?</p>
<p>COHERENCE (6 points)</p> <p>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</p> <p><input type="checkbox"/> Innovation</p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à améliorer ou à créer une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> Partenariat</p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p>Intégration dans les démarches territoriales</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p>FINALITE DURABLE (3 points)</p> <p><input type="checkbox"/> Economie responsable Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Social et sociétal Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p>	<p>BONUS (Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)</p> <p>0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Echéance de réalisation Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> Effet levier LEADER L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>



Groupe d'Action Locale LNCA

PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT

Nouvelle-Aquitaine



GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

NOTATION
12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable

COHERENCE (6 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou à **créer** une activité/méthode présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (6 points)

Economie responsable
Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...

0 pts : Non
1 pts : Oui

Social et sociétal
Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...

0 pts : Non
1 pts : Oui

Environnemental
Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...

0 pts : Non
1 pts : Oui

FICHE-ACTION 3.1 – Circuits courts (5 points)

Le projet : 0 pts : Non / 1 pts : Oui

Le projet est-il en lien avec l'**animation d'une démarche collective** sur le territoire, comprend-il la mise en place d'un groupe de travail composé de producteurs ?

La **réalisation d'études** d'opportunité, de faisabilité et technico-économiques en amont des investissements ?

La construction des **systèmes de commercialisation/magasins de producteurs/conserverie et laboratoire de transformation** ?

Le propose-t-il de la **formation, sensibilisation, communication** auprès des producteurs, gestionnaires de cantines, cuisiniers, la population, les enfants ?

Soutient-il des **investissements mutualisés**, la valorisation d'**outils collectifs** qui permettent le fonctionnement en circuits courts ?

BONUS
(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / 1 pts : Oui

Echéance de réalisation
Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER
L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

Groupe d'Action Locale LNCA

PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT

Nouvelle-Aquitaine



GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER

Projet :

Note finale

NOTATION
12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable

COHERENCE (6 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou à **créer** une activité/méthode présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (6 points)

Economie responsable
Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...

0 pts : Non
1 pts : Oui

Social et sociétal
Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...

0 pts : Non
1 pts : Oui

Environnemental
Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...

0 pts : Non
1 pts : Oui

FICHE-ACTION 3.2 – Patrimoine (5 points)

Le projet : 0 pts : Non / 1 pts : Oui

Le projet est-il en lien avec la réalisation d'**études** en amont des investissements et des projets de valorisation du patrimoine ?

La réalisation d'actions de **préservation, valorisation, sensibilisation, outils pédagogiques, signalétiques, promotion, découverte** du patrimoine artistique, industriel, historique, culturel et ou naturel ?

L'investissement et équipement pour une mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique, industriel, ou artistique **dans une logique d'attraction touristique** ?

Des actions de restauration, réhabilitation ou mise en valeur du patrimoine bâti **auprès des publics** ?

Le projet inclut-il une démarche de **participation citoyenne** ?

BONUS
(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / 1 pts : Oui

Echéance de réalisation
Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER
L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

NOTATION
12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable

COHERENCE (5 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou à **créer** une activité/méthode présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (3 points)

Economie responsable
Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...

0 pts : Non
1 pts : Oui

Social et sociétal
Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...

0 pts : Non
1 pts : Oui

Environnemental
Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...

0 pts : Non
1 pts : Oui

FICHE-ACTION 3.3 – Valorisation déchets (5 points)

Le projet : 0 pts : Non / 1 pts : Oui

Le projet vise la réalisation d'**études** concernant la valorisation des déchets ?

L'émergence et développement de projets de filières de valorisation des déchets par la création de **groupes de travail, de rencontres des acteurs, de séminaires, de conférences** sur la thématique ?

Le soutien à l'investissement et à l'équipement de projet filières de valorisation des déchets : **plateforme de broyage, plateforme de valorisation, ressourcerie, recyclerie** ?

La mise en place d'actions de **sensibilisation/communication** auprès de la population pour tendre vers le zéro déchet ou la réduction des déchets ?

Le projet tient compte d'un **état de l'art** préalable, d'une **cartographie des acteurs** engagés sur cette thématique ?

BONUS (Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / 1 pts : Oui

Echéance de réalisation
Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER
L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

NOTATION
12/20 = Avis favorable
10- 12/20 = Avis d'ajournement
<10/20 = Avis défavorable

COHERENCE (5 points)

Adéquation aux principes fondamentaux LEADER

Innovation

0 pts : Aucune
1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire
2 pts : Projet qui tend à **améliorer** ou à **créer** une activité/méthode présente sur le territoire

Partenariat

0 pts : Aucun
1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé
2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés
3 pts : Si au moins un des partenaires est privé

Intégration dans les démarches territoriales

Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...

0 pts : Aucune
1 pts : Au moins 1 démarche

IMPACT (6 points)

Territorial

1 pts : Impact communal
2 pts : Impact supra-communal
3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)

Economique

0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique
1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois
2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet
3 pts : Pérennise de nouveaux emplois

FINALITE DURABLE (3 points)

Economie responsable
Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...

0 pts : Non
1 pts : Oui

Social et sociétal
Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...

0 pts : Non
1 pts : Oui

Environnemental
Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...

0 pts : Non
1 pts : Oui

FICHE-ACTION 4 – Coopération (5 points)

Le projet : 0 pts : Non / 1 pts : Oui

La coopération concerne-t-elle au moins une des thématiques de la **stratégie LEADER du Pays** ?

Le projet a-t-il vocation à **échanger et collaborer** avec un ou plusieurs territoires soumis aux **mêmes enjeux et problématiques** ?

Le projet tient compte d'un **état de l'art** préalable, d'une **cartographie des acteurs** engagés sur cette thématique ?

Vise-t-il à mettre au point **des initiatives conjointes** entre des territoires partageant un **patrimoine commun** ?

Le projet prévoit-il le rendu d'un **livrable/événement** commun avec les

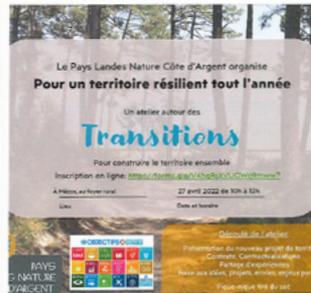
BONUS (Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)

0 pts : Non / 1 pts : Oui

Echéance de réalisation
Maturité du projet et date de fin de réalisation

Effet levier LEADER
L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen

Annexe 4 / Retour photos des ateliers de concertations





Pour un territoire résilient tout l'année

Un atelier autour de la dynamique

Des tiers-lieux

Pour construire le territoire ensemble

Inscription en ligne: <https://forms.gle/V4hgRkYUQWg9mwwu7>

À Saint Julien en Born, Halle du marché 30 mai 2022 de 10h à 12h

Lieu Date et horaire

PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT

Parcours de l'atelier

- Présentation du nouveau projet de territoire
- Contexte, Contractualisation
- Partage d'expériences
- Faire aux idées, projets, envies, enjeux partagés
- Pyramique trié du sac



Le Pays Landes Nature Côte d'Argent organise

Pour un territoire résilient tout l'année

Un atelier autour de la

revitalisation des centres-bourgs

Pour construire le territoire ensemble

Inscription en ligne: <https://forms.gle/V4hgRkYUQWg9mwwu7>

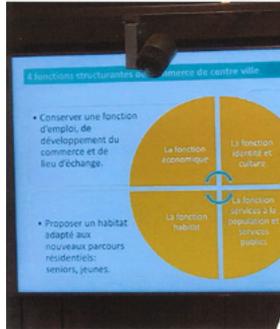
À Sainte-Eulalie, Cabane 19 mai 2022 de 10h à 12h

Lieu Date et horaire

PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT

Parcours de l'atelier

- Présentation du nouveau projet de territoire
- Contexte, Contractualisation
- Partage d'expériences
- Faire aux idées, projets, envies, enjeux partagés
- Pyramique trié du sac



Association LES DRES de 0 à 100 ans sur l'habitat

10 logements dans les Landes

1807 habitants

Hey pontelle

TER. DU PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT

Pour co...

Inscription en ligne: ...

À Castets, Salle du Bernat

Lieu

Présentation du nouveau projet de territoire

Contexte, Contractualisation

Partage d'expériences

Faire aux idées, projets, envies, enjeux...



COHÉO